

Union des Comores



Ministère de l'Éducation nationale, de
l'Enseignement et de la Recherche scientifique



Projet de Prévention et d'atténuation des impacts de la COVID-19 sur l'éducation aux Comores (2Pi2C)

*Document de Projet pour une Requête de financement de l'Union des
Comores à l'attention du secrétariat du Partenariat Mondial pour l'Éducation
pour un financement accéléré pour la riposte à la pandémie de la COVID-19*

Document du programme

Septembre 2020

Note de couverture de la requête d'un financement accéléré COVID-19

CONTEXTE	
Pays :	Union des Comores
Agent (s) partenaire(s) :	UNICEF
Agence(s) de coordination :	Coopération française
Intitulé du programme :	Projet de Prévention et d'atténuation des impacts de la COVID-19 sur l'éducation aux Comores (2Pi2C)
Montant total du financement accéléré COVID-19 :	750 000 USD
Commissions de l'agent partenaire (en supplément du montant total du financement accéléré COVID-19 demandé) ¹ :	52 500 USD
Commissions de l'agent partenaire en % du montant total du financement accéléré demandé :	7%
Date de soumission de la requête pour un financement accéléré COVID-19 :	9/30/2020
Date estimée de démarrage du financement accéléré COVID-19 :	11/1/2020
Date estimée de clôture du financement accéléré COVID-19 (doit correspondre au dernier jour du mois, par exemple : le 30 juin 2021) :	12/31/2021
Date prévue pour la remise du rapport de fin d'exécution (au maximum 6 mois après la date de clôture du programme) :	5/15/2022

Modalités du financement - (mettre un 'X')	<input type="checkbox"/>	Fonds commun sectoriel
	<input type="checkbox"/>	Fonds commun de projet / Cofinancement
	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet autonome

¹ *Commissions de l'agent partenaire : Les commissions générales de l'agent partenaire s'ajoutent à l'AMP et sont déterminées selon les règles internes de l'agent partenaire. Réglées au siège de l'agent partenaire, elles correspondent à des frais généraux et contribuent généralement au défraiement des frais administratifs et autres charges encourues au titre de la gestion et de l'administration des fonds transférés. Ces commissions sont prédéterminées dans l'accord sur les procédures financières conclu entre l'agent partenaire et l'administrateur fiduciaire du PME*

INTRODUCTION

Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement et de la Recherche scientifique (MENERS) s'est fortement mobilisé pour faire face à cette crise sanitaire de la COVID-19 afin d'atténuer les effets néfastes de cette pandémie sur le système éducatif comorien. Le MENERS a élaboré depuis le mois de mai 2020 un Plan spécifique de prévention et d'atténuation des impacts (PS-PAI) de la COVID-19 sur l'éducation s'étalant sur une période de 40 mois (mai 2020 à août 2023). Le Plan est l'aboutissement d'un processus participatif, impliquant, à chacune de ses étapes, toutes les parties prenantes, supervisées par la coordination sectorielle de l'éducation en situation d'urgence du MENERS, en étroite collaboration avec le Comité Interministériel mis en place par le Gouvernement et avec le soutien constant des PTF notamment le GPE.

Le Plan se présente comme un cadre cohérent d'interventions dans le domaine de l'éducation en situation d'urgence, de concertation avec le GLPE et de coordination des efforts des départements ministériels pour la réponse à la pandémie de la COVID-19 sur l'éducation. Il vise non seulement à permettre des actions rapides et systématiques pour la continuité éducative qui suit la logique des mesures urgentes prises par le gouvernement comorien pour la prévention et la protection de la population contre la maladie, mais aussi à initier des actions de renforcement de la résilience des acteurs et du système éducatif pour être en mesure de faire face à toute situation de crise sanitaire.

Le présent projet intitulé Projet de Prévention et d'atténuation des impacts de la COVID-19 sur l'éducation aux Comores (2Pi2C en abrégé) est une émanation du Plan sectoriel et il a été élaboré dans la même démarche participative. Ses objectifs, composantes et activités cadrent parfaitement avec ceux du Plan sectoriel tout en assurant aussi une complémentarité avec d'autres projets et notamment le Projet de restructuration de 25% du PTEUC pour atténuer les impacts de la COVID-19.

L'enveloppe allouée par le GPE aux Comores dans le cadre du financement accéléré de riposte à la COVID-19 est de 750 000 USD. Le projet 2Pi2C présente le cadre et les priorités d'affectation et de mise en œuvre de ce financement.

Le présent rapport de programme du 2Pi2C présente le contexte global et sectoriel ainsi que les traits majeurs du Plan sectoriel avant de détailler les objectifs, les composantes, les coûts et le cadre des résultats du Projet proposé au financement du GPE. Le rapport est ainsi structuré en trois parties :

- ❑ Rappel du contexte économique et social et du contexte sectoriel
- ❑ Présentation du Plan de riposte du gouvernement
- ❑ Le Projet de prévention et d'atténuation des impacts de la Covid-19 sur l'éducation aux Comores. Cette partie comporte six sections : i) objectifs et processus d'élaboration, ii) ciblage et priorités du 2Pi2C, iii) les composantes du 2Pi2C, iv) les coûts et le financement du projet, v) le suivi évaluation et le cadre de résultats, vi) les modalités de mise en œuvre et la durabilité.

Sommaire

INTRODUCTION	3
1. LE CONTEXTE GLOBAL ET SECTORIEL	7
1.1 Géographie et démographie	7
1.2 Le contexte économique et social.....	7
1.3 Les situations d'urgence.....	8
1.4 Le secteur de l'éducation aux Comores	9
1.4.1 Présentation du secteur.....	9
1.4.2 Évolution et caractéristiques	10
1.4.3 Défis et contraintes	14
1.5 Les impacts de la pandémie de la COVID-19.....	15
2. LE PLAN DE RIPOSTE DU GOUVERNEMENT	18
2.1 Le plan national et la solidarité internationale	18
2.2 Le plan sectoriel de l'éducation	22
2.2.1 Élaboration du plan.....	22
2.2.2 Les impacts et les réponses	23
2.2.3 Coût et faisabilité financière et technique.....	24
3. LE PROJET DE PREVENTION ET D'ATTENUATION DES IMPACTS DE LA COVID-19 SUR L'ÉDUCATION AUX COMORES	26
3.1 Objectifs et processus d'élaboration.....	26
3.1.1 Période de mise en œuvre	26
3.1.2 Objectifs et résultats	27
3.1.3 Le processus d'élaboration.....	29
3.2 Ciblage et priorités du 2Pi2C.....	29
3.2.1 Disparité et équité : les zones prioritaires	29
3.2.2 Les écoles prioritaires.....	33
3.2.3 Les enfants prioritaires : les vulnérables.....	34
3.3 Les composantes du 2Pi2C.....	35
3.3.1 Assurer la continuité éducative dans le contexte de la COVID-19.....	35
3.3.2 Préserver la qualité de l'enseignement et appuyer les élèves les plus vulnérables	37
3.3.3 Renforcer le pilotage du système et sa résilience.....	42
3.4 Les coûts et le financement du projet.....	44
3.5 Le suivi évaluation et le cadre de résultats	47
3.5.1 Le suivi et l'évaluation des résultats.....	47
3.5.2 Les indicateurs de résultats	48
3.5.3 Les risques et les atténuations	49
3.6 Les modalités de mise en œuvre et la durabilité	50
3.6.1 Organisation générale.....	50
3.6.2 Les dispositions institutionnelles et modalités de mise en œuvre	51
3.6.3 La durabilité	52
ANNEXES	53

Liste des tableaux, des graphiques et cartes

Tableau 1 : Évolution des contributions à la croissance de 2018 à 2020.....	8
Tableau 2 : Comores : taux d'analphabétisme par îles et par milieu et genre (2003).....	15
Tableau 3 : Budget estimé du Plan national de préparation et de riposte à la COVID-19.....	18
Tableau 4 : Contribution des partenaires au financement des activités de riposte à la Covid-19.....	20
Tableau 5 : Répartition des contributions des PTF par domaine et secteur.....	21
Tableau 6 : Budget du Plan spécifique de prévention et d'atténuation des impacts – Éducation.....	25
Tableau 7 : Situation de la pauvreté par Préfecture (2013).....	30
Tableau 8 : Indices de dotation en ressources à l'enseignement primaire.....	31
Tableau 9 : Indices régionaux de la situation de performance et d'équité à l'enseignement primaire.....	31
Tableau 10 : Classement des Préfectures selon l'indice de priorité.....	32
Tableau 11 : Fréquentation scolaire des personnes en situation de handicap (2003).....	35
Tableau 12 : Possibilités d'accès des ménages à l'enseignement à distance par Radio, TV et Internet.....	37
Tableau 13 : Dotation en manuels scolaires : ratio de nombre de manuels par élève (2017).....	40
Tableau 14 : Cadrage entre 2Pi2C avec le Plan sectoriel de riposte.....	43
Tableau 15 : 2Pi2C : Coûts par activité.....	44
Tableau 16 : 2Pi2C : Coûts par composante et sous-composante.....	45
Tableau 17 : Échéancier trimestriel de réalisation du projet.....	46
Tableau 18 : 2Pi2C : Cadre de résultats.....	48
Tableau 19 : Risques et mesures de remédiations.....	50
Figure 1 : Comores : Structure du système éducatif.....	10
Figure 2 : Principales étapes de déroulement de l'année scolaire 2019-2020.....	26
Figure 3 : Prévisions de déroulement du calendrier scolaire 2020-2021.....	27
Figure 4 : Capacité d'adaptation des apprenants pour continuer à apprendre dans le contexte de la COVID-19.....	39
Graphique 1 : Taux net de scolarisation (2017).....	11
Graphique 2 : Poids du secteur public par niveau d'enseignement (2017).....	12
Graphique 3 : Taux net de scolarisation par niveau d'études et par île.....	12
Graphique 4 : Comores : proportion de filles par année d'étude et par île.....	13
Graphique 5 : Enseignement primaire : Taux brut d'accès et tbrut de scolarisation par région (2017).....	14
Graphique 6 : Comores : Évolution du nombre de personnes atteintes par la COVID-19.....	15
Graphique 7 : Prévalence et sévérité de la COVID-19 : Comores et moyenne mondiale.....	16
Graphique 8 : Contribution des partenaires au financement des activités de riposte à la Covid-19 : budget mobilisé.....	20
Graphique 9 : Positionnement des EPP par rapport à la taille des divisions pédagogiques et du ratio de nombre d'élèves par enseignant en poste (2019).....	33
Graphique 10 : Utilisateurs d'Internet en pourcentage de la population.....	38
Graphique 11 : Coûts du projet par composante.....	45
Graphique 12 : Échéancier trimestriel de réalisation du projet.....	45
Carte 1 : Répartition des régions selon les niveaux de priorité : Région d'intervention du Projet.....	32

Liste des acronymes et abréviations

AMP	Allocation Maximale Pays
APE	Associations des parents d'élèves
CEIA	Commissariats en charge de l'éducation dans les îles autonomes
DGPE	Direction Générale de la Planification de l'Éducation
EDS-MICS	Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples
EPT	Éducation Pour Tous
FMI	Fonds Monétaire International
GLPE	Groupe Local des Partenaires de l'Éducation
GPE	Global Partnership for Education (Partenariat Mondial pour l'Éducation)
HCR	Agence des Nations Unies pour les Réfugiés
IGEN	Inspection générale de l'éducation nationale
INSEED	Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques
ISU	Institut de statistique de l'UNESCO
MCA	Maximum Country Allocation
MENERS	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement et de la Recherche scientifique
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey (Enquête par Grappe Indicateurs Multiples)
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OOSCI	Initiative mondiale en faveur des enfants non scolarisés
PAM	Programme alimentaire mondial
PASEC	Programme d'Analyse des Systèmes Éducatifs
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Partenariat Mondial pour l'Éducation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RESEN	Rapport d'État du Système Éducatif National
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TICE	Les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement
TNA	Taux Net d'Admission
TNS	Taux Net de scolarisation
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

1. LE CONTEXTE GLOBAL ET SECTORIEL

1.1 Géographie et démographie

Les Comores sont situées dans l'océan Indien, à l'entrée septentrionale du canal de Mozambique, entre le Nord-ouest de Madagascar et la côte sud-est du continent africain. Par rapport à l'Afrique continentale, elle fait face à la République Unie de Tanzanie. C'est un archipel volcanique d'une superficie totale de 2 236 km², composé de quatre îles que sont Mwali (290 km²), Ndzuwani (424 km²), Ngazidja (1 148 km²) et Maore (374 km²). Cette dernière est restée sous administration française à l'indépendance, le 6 juillet 1975. Ngazidja abrite Moroni, la plus grande ville et la capitale des Comores.

Sur le plan démographique, le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) réalisé en 2017 au niveau des trois îles indépendantes montre que la croissance démographique est de 1,8% par an (entre RGPH de 2003 et de 2017). L'effectif de la population résidente, s'élève à 742 287 habitants² réparti comme suit : 374 290 habitants à Ngazidja, 256 767 habitants à Ndzuwani et 51 230 habitants à Mwali. La population de Maoré est estimée à 259 154 habitants en 2018. L'espérance de vie à la naissance est de 65,5 ans (66,9 ans pour les femmes et 64,3 ans pour les hommes).

La démographie des Comores se caractérise par une densité très élevée avec une moyenne de 421 habitants/km² dont : 326 habitants/km² à Ngazidja, 606 habitants/km² à Ndzuwani, 177 habitants/km² à Mwali et 693 habitants/km² à Maoré. La population comorienne est très jeune avec un âge moyen de 24,1 ans et une proportion des jeunes de moins de 20 ans représentant 51,6% de la population totale. La proportion des moins de 5 ans représente 14,8% de la population et celle des 15-24 ans 22,3%. Les femmes représentent 49,9% de la population globale.

Le pays jouit d'un climat tropical chaud et humide, mais tempéré à la fois par l'altitude et l'influence océanique qui expose les quatre îles à la mousson de l'océan Indien, de novembre à mai (avec de fortes pluies, de vents violents et parfois des cyclones), ainsi qu'aux alizés (Kusi) qui prévalent le reste de l'année avec des températures diurnes avoisinant les 30°C à l'ombre et des températures nocturnes oscillant entre 21°C et 26°C en moyenne.

La population comorienne est unie culturellement sur les plans religieux et linguistique, grâce à l'Islam et une langue commune, le Shikomori. Le français et l'arabe restent les langues officielles dans le pays. Depuis 2002, le Shikomori, la langue nationale, est reconnue comme langue officielle par la constitution.

1.2 Le contexte économique et social

Avec un PIB par habitant de 1 394 USD, l'Union des Comores est classée parmi les pays à revenu intermédiaire dans la tranche inférieure. L'ambition du pays est de passer dans la tranche supérieure à plus de 4 045 USD par habitant à l'horizon 2030, en s'inspirant des modèles réussis d'autres pays émergents. En matière de développement humain, l'Union des Comores est classé parmi les pays les plus pauvres avec un indice de 0,538, occupant le 156^{ème} rang sur 189 du classement mondial des pays recensés par le PNUD en 2019.

² Source : Résultats provisoires du recensement général de la population et de l'habitat 2017, INSSSED, juin 2018

L'économie comorienne se caractérise par une croissance à base étroite et des échanges extérieurs fortement asymétriques, marqués par un déficit structurel de la balance commerciale. Ce déficit est néanmoins couvert par les transferts de la diaspora et les flux financiers des partenaires au développement.

Les recettes publiques sont faibles entraînant une dépendance envers les partenaires au développement pour le financement des dépenses d'investissement. La politique d'amélioration des recettes et de stabilisation des dépenses, menée depuis 2017, a permis d'améliorer sensiblement l'équilibre budgétaire, en dépit d'un système de gestion des finances publiques qui reste encore confronté à plusieurs défis structurels.

Les chocs économiques extérieurs causés par la crise sanitaire de la COVID-19 et les mesures prises risquent d'avoir des incidences importantes sur l'activité économique aussi bien du côté de l'offre que de la demande comme le montre le tableau suivant :

Tableau 1 : Évolution des contributions à la croissance de 2018 à 2020

	2018 Provisoires	2019 Prévisions	2020 : Prévisions	
			Avant COVID-19	Prévision avril 2020
Secteurs				
Secteur primaire	0,9%	0,0%	1,6%	0,4%
Secteur secondaire	0,2%	0,2%	0,3%	-0,1%
Secteur tertiaire	1,8%	1,7%	2,2%	0,8%
Impôt net	0,6%	0,0%	0,4%	-0,8%
PIB	3,4%	2,0%	4,5%	0,3%
Consommation finale	1,7%	0,9%	2,7%	0,2%
Investissement	2,4%	1,6%	2,4%	0,2%
Importations	2,2%	0,1%	1,1%	-2,6%
Exportations	-3,1%	-0,4%	-1,3%	2,4%

Source : INSEED, Comptes nationaux

Il convient de noter que la situation de l'activité économique en 2020 en liaison avec la gestion de la crise sanitaire de la COVID-19 entraîne une croissance économique en forte décélération. En effet, les impacts de la COVID-19 entraîneraient un fort ralentissement de la croissance de l'économie comorienne qui devra perdre globalement jusqu'à 3,05 points de pourcentage par rapport aux prévisions de 2020 avant le COVID-19. Ainsi, la croissance économique du PIB en 2020 pourrait enregistrer sa plus forte baisse depuis 2007 pour s'établir à 0,3%.

La dégradation exponentielle de la situation socioéconomique s'est traduite dans les faits par l'augmentation d'une pauvreté de masse. En effet, environ quatre Comoriens sur dix (42,4%) vivant en-dessous du seuil national de pauvreté près d'un quart (23,5%) de la population se trouve dans une situation d'extrême pauvreté. Toutefois, en utilisant le seuil international de pauvreté de (1,9 USD par habitant/jour), seuls deux Comoriens sur dix (17,5%) seraient considérés comme pauvres. Ainsi, le caractère aléatoire du revenu des ménages pauvres et très pauvres les rend particulièrement plus vulnérables à toute variation du contexte économique et social.

1.3 Les situations d'urgence

Les Comores sont souvent touchées par deux types d'aléas : i) les aléas d'origine géophysique liés particulièrement au volcanisme actif sur l'île de Ngazidja, mais également les éboulements ou glissements de terrain, les séismes et dans une moindre mesure les tsunamis ; ii) les aléas d'origine hydrométéorologique tels que les cyclones et les inondations, qui sont plus récurrents. Ils provoquent des dégâts importants sur les populations qu'ils rendent encore plus vulnérables ainsi que sur les habitations, les cultures, les infrastructures économiques et sociales.

Le passage du Cyclone Kenneth aux Comores, la nuit du 24 avril 2019, a fortement affecté le pays et provoqué des dégâts majeurs dans certaines zones surtout au Nord-Est de l'île de Ngazidja, le Nord-Ouest de l'île de Ndzuwani. À ce jour beaucoup de secteurs touchés peinent toujours à retrouver leurs niveaux initiaux de fonctionnement.

La COVID-19 déclarée comme pandémie par l'OMS en mars 2020, vient encore frapper de plein fouet tous les secteurs socioéconomiques du pays. Dès le 16 mars 2020, le Gouvernement comorien a pris des mesures de sécurité et de protection de la population contre la COVID-19. À la date du 30 avril 2020, le premier cas de la COVID-19 a été officiellement déclaré, ce qui a conduit à l'accentuation des mesures pour limiter la propagation de la maladie dans le pays.

1.4 Le secteur de l'éducation aux Comores

1.4.1 Présentation du secteur

Le système éducatif comorien est organisé structurellement par sous-secteurs de la façon suivante :

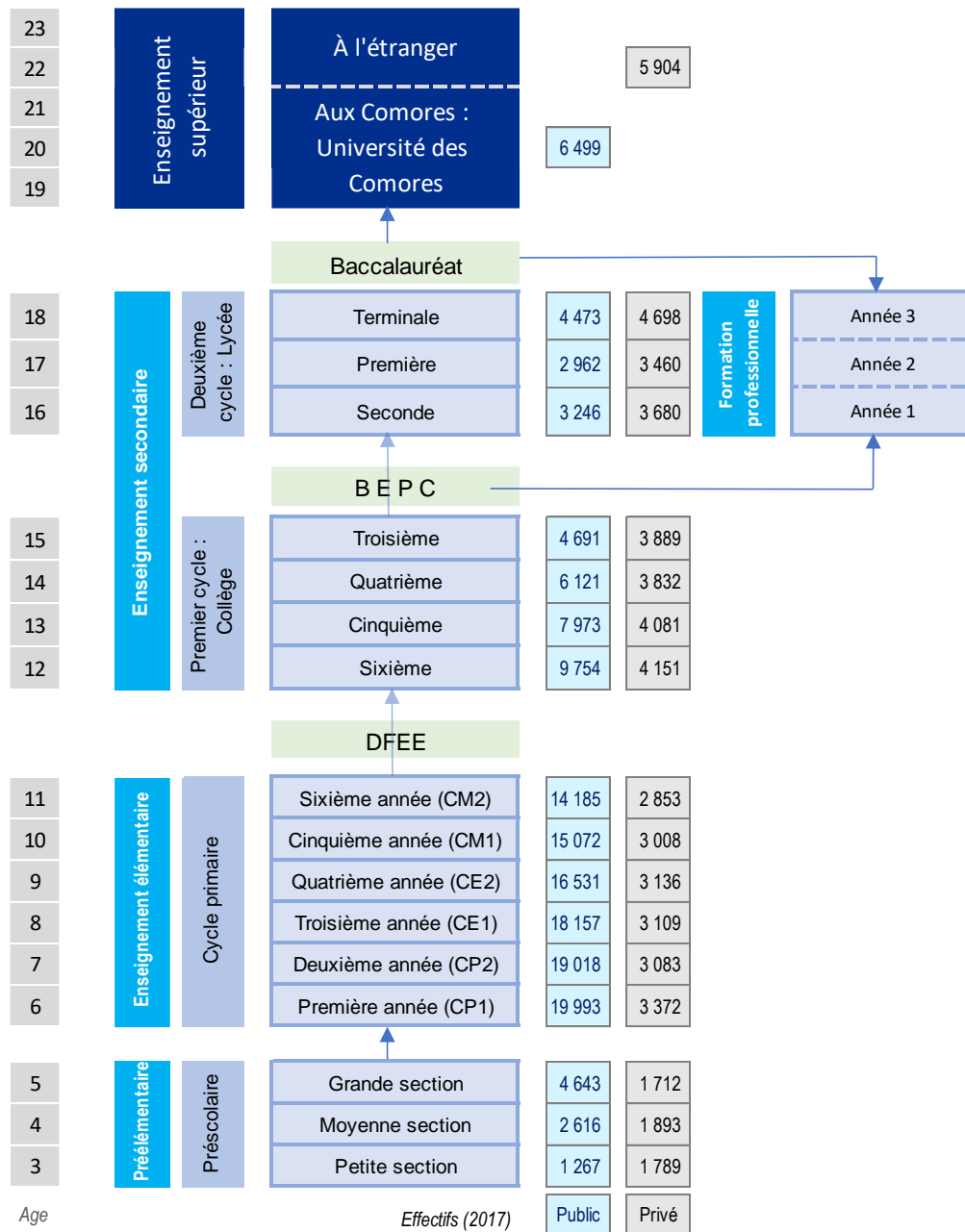
- ❑ L'enseignement préélémentaire niveaux 1 et 2 qui cible les enfants de 3 à 5 ans ;
- ❑ L'enseignement primaire dont l'âge de fréquentation est la classe d'âges entre 6 et 11 ans, dure six années sanctionnées par l'obtention du diplôme de Fin d'Études Élémentaires (DFEE) ;
- ❑ L'enseignement secondaire premier cycle (le collège) est divisé en deux sous cycles (le cycle d'observation : 6^{ème} et 5^{ème} et le cycle d'orientation 4^{ème} et 3^{ème}) et a une durée de 4 années. Il concerne théoriquement la population d'âge de 12 à 15 ans. L'accès au collège est contingenté par l'admission préalable à l'examen d'entrée en sixième. Il s'achève au terme des quatre années par le BEPC ;
- ❑ L'enseignement secondaire second cycle (le lycée) qui dure trois années, de la classe de seconde à celle de terminale, et comprend trois filières, littéraire (séries A1, A2 et A4), scientifique (séries C et D) et de gestion (série G) ;
- ❑ L'enseignement technique et la formation professionnelle (durées variables selon les filières) est dispensé dans des établissements de formation dont l'accès se fait par concours ouvert aux titulaires du BEPC ou du Baccalauréat ;
- ❑ L'enseignement non formel reprend en compte les écoles coraniques traditionnelles et l'alphabétisation fonctionnelle ;
- ❑ Le dispositif d'enseignement supérieur est principalement représenté par l'Université des Comores qui offre différentes filières d'études réparties entre des facultés, des instituts et des écoles.

Sur le plan institutionnel, le secteur de l'éducation fonctionne actuellement dans le cadre de l'architecture issue de la Constitution de 2001, révisée par le référendum de 2019. L'organisation du secteur est précisée par la loi N°94-035/AF du 20 décembre 1994 portant orientation sur l'éducation et par la loi n° 14-24/AU du 14 juin 2014, portant orientation et organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement et de la Recherche scientifique (MENERS) assure la tutelle de l'ensemble du secteur de l'éducation et de la formation.

Sur le plan fonctionnel, le système éducatif est souvent perturbé par quelques événements internes ou externes (grèves répétitives des enseignants, interruptions des cours, catastrophes naturelles et conflits, etc.) qui affectent les mouvements des élèves entre les sous-secteurs public et privé d'enseignement.

La figure suivante illustre la structure du système éducatif Comorien :

Figure 1 : Comores : Structure du système éducatif



1.4.2 Évolution et caractéristiques

En dépit de ces difficultés, des progrès significatifs ont été enregistrés grâce à une politique éducative soutenue aussi bien par le Gouvernement que par les partenaires au développement. Selon les statistiques récentes disponibles (publiées en 2018), la couverture scolaire est de manière générale en nette progression à tous les niveaux d'enseignement. Cependant, des disparités d'accès à l'éducation persistent, notamment entre les communes, les milieux (urbain/Rural) et entre les îles.

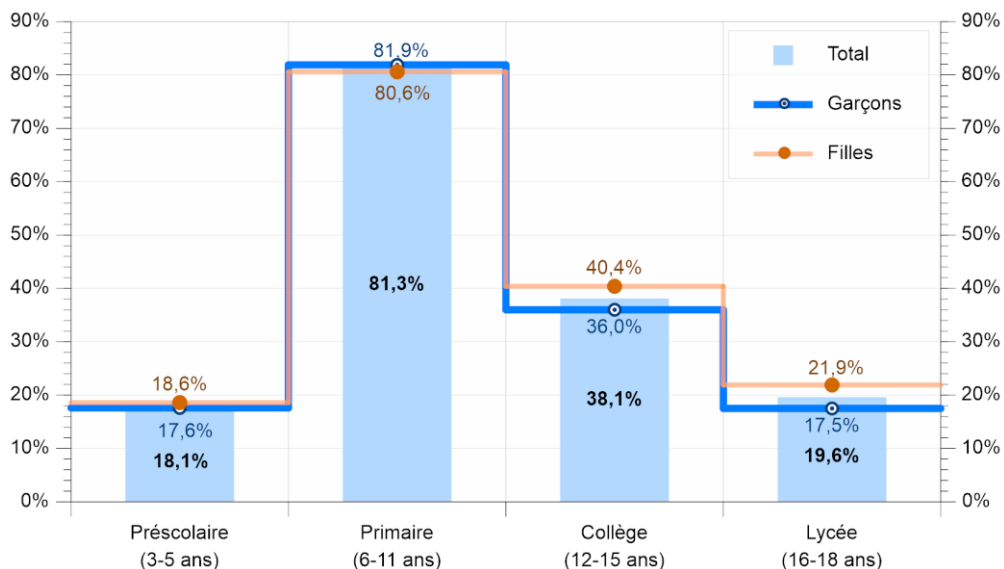
Pour le préscolaire, entre 2015 et 2018, les effectifs des élèves passèrent de 13 414 à 14 951 (+4% par an), résultant essentiellement de la décision volontariste du gouvernement d'intégrer des classes du préscolaire dans les écoles primaires publiques. Toutefois, des disparités entre les sexes s'accroissent avec un indice de parité de genre de 1,05 contre une cible de 1.

Au niveau de l'enseignement élémentaire, les effectifs connaissent aussi une augmentation passant de 120 381 en 2015 à 124 240 en 2018 (+1,1% par an). En matière d'équité, des inégalités d'accès existent encore entre les communes, les milieux urbain/rural, les îles et entre filles/garçons. Pareillement, la grande majorité des enfants vivant avec handicap ne sont pas scolarisés et un nombre d'enfants en âge d'aller à l'école estimé à 22 000 se trouvent en dehors de toute institution éducative, en 2015.

Pour le premier cycle de l'enseignement secondaire, les effectifs élèves évoluent passant de 45 490 en 2015 à 46 666 en 2018 (+3,7%). Toutefois, entre les sexes, les filles sont nettement plus majoritaires que les garçons au collège, avec un indice de parité qui se dégrade en défaveur des garçons (1,06).

Le graphique suivant présente la répartition des taux nets de scolarisation par niveau d'enseignement. Il montre d'une part des faibles niveaux d'accès à l'amont et à l'aval de l'enseignement primaire et d'autre part une certaine absence de disparités de genre (les TNS des filles dépassent ceux des garçons au préscolaire, et au secondaire).

Graphique 1 : Taux net de scolarisation (2017)



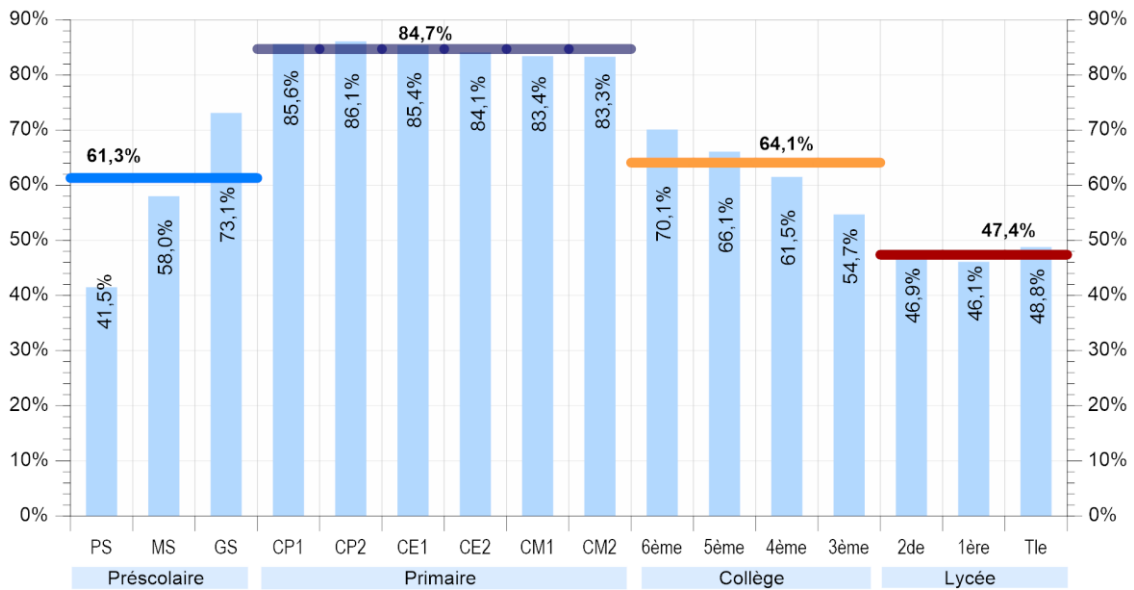
Source : D'après les données du MENERS et de l'INSEED

Par contre, l'enseignement secondaire second cycle connaît une régression des effectifs élèves passant de 24 346 en 2015 à 23 554 en 2018. La situation de la scolarisation au lycée, contrairement à celle du collège, est en recul sur presque tous les principaux indicateurs.

Par ailleurs, le système éducatif est dominé par l'enseignement privé au niveau du secondaire dont les effectifs élèves représentent plus de 46,3% au collège et 64,9% au lycée en 2018. Cette situation de développement rapide du sous-secteur privé de l'enseignement scolaire découle essentiellement des perturbations du sous-secteur public de l'enseignement scolaire .

Le graphique suivant montre l'évolution du poids du secteur public par année d'étude. Il illustre une stabilisation de la part du secteur public au primaire aux environs de 85% et une baisse tendancielle de cette part à partir de la première année du secondaire en passant de plus de 70% en première année à moins de 55% à la dernière année du collège pour atteindre une moyenne de 47,4% au lycée :

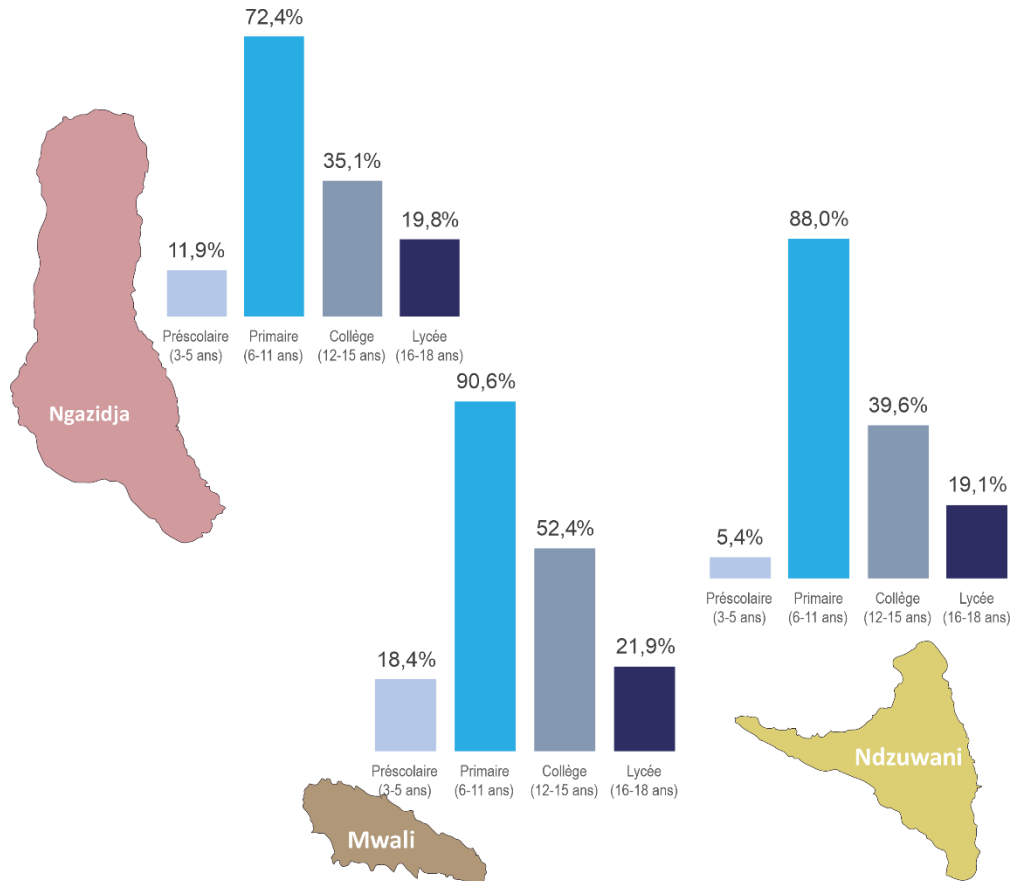
Graphique 2 : Poids du secteur public par niveau d'enseignement (2017)



Source : d'après les données du MENERS

L'accès à l'éducation demeure marqué par des disparités régionales comme l'illustre le graphique suivant. L'île de Ngazidja présente les taux d'accès les plus faibles au primaire. Les meilleures performances en matière d'accès sont réalisées par Mwali avec des TNS de scolarisation de 18,4% au préscolaire, 90,6% au primaire, 52,4% au premier cycle du secondaire et 21,9% au second cycle du secondaire.

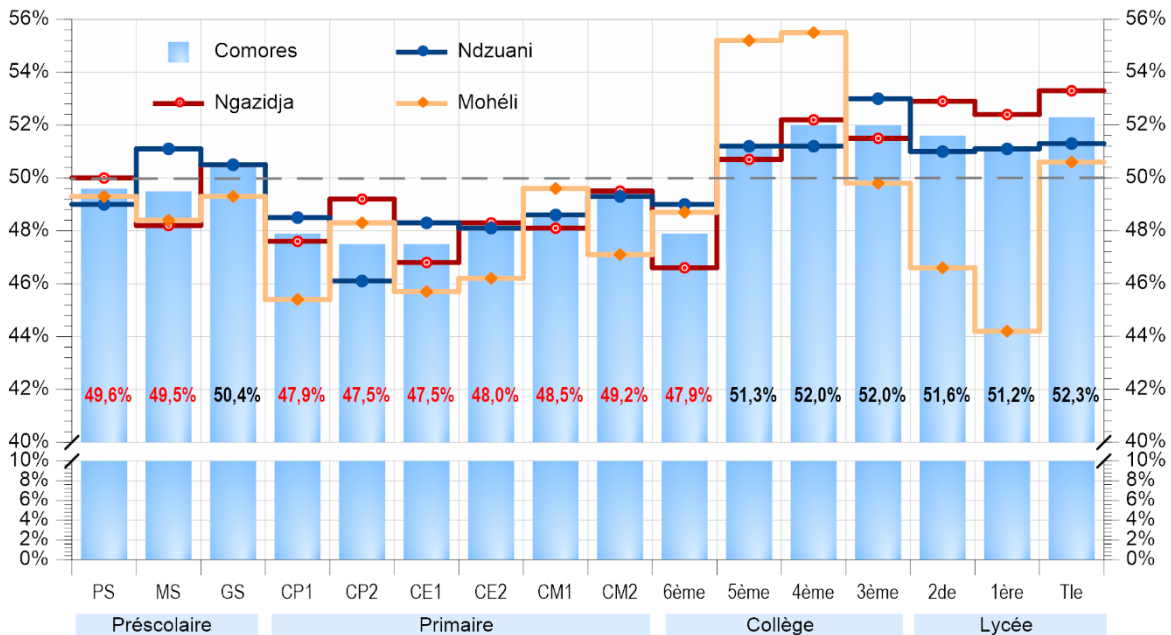
Graphique 3 : Taux net de scolarisation par niveau d'études et par île



Source : d'après les données du MENERS

Les disparités de genre, si elles ne sont pas significatives au niveau des moyennes nationales, elles sont plus localisées pour certaines années d'études et pour certaines régions comme le montre le graphique suivant :

Graphique 4 : Comores : proportion de filles par année d'étude et par île



Source : d'après les données du MENERS, 2018

En termes de qualité d'enseignement peu d'indicateurs sont disponibles pour apprécier la qualité des apprentissages. La référence aux résultats des examens nationaux à travers l'analyse des notes obtenues par les candidats aux différents examens de fin d'année (entrée en sixième, BEPC et BAC) indique que pour l'ensemble de l'Union des Comores, la moyenne générale à l'entrée en sixième est à peine supérieure à 10 sur 20, et plus de deux élèves sur cinq (42%) en cette fin de cycle primaire n'ont pas le niveau requis pour continuer leurs études au premier cycle secondaire. Ce chiffre est beaucoup plus élevé en fin de cycle secondaire : près de 9 élèves sur dix (87%) ont obtenu une note moyenne en dessous de 10 sur 20 lors de l'examen du BEPC et il en est de même pour les séries A et D lors de l'examen du baccalauréat. Il y a lieu par ailleurs de remarquer que la moyenne générale au BEPC et au BAC est sensiblement en dessous de 10 sur 20.

De même, sur l'ensemble des niveaux d'enseignement, il est à noter que la rétention ne s'est pas véritablement améliorée entre 2010 et 2015 : elle s'établissait autour de 40%, confirmant ainsi que le grand défi auquel le système éducatif de l'Union des Comores est confronté, au-delà même de l'accès à ces différents cycles, est celui de la rétention. Une des principales pistes possibles à explorer pour surmonter cette difficulté reste probablement la réduction du niveau de redoublement, qui s'établit à 17% en 2015.

En ce qui concerne la gestion et le pilotage, l'administration de l'éducation souffre d'une insuffisance institutionnelle due à un manque de clarté sur les missions des départements ministériels, ce qui provoque des problèmes de communication et de coordination. La gouvernance du système de l'éducation souffre d'une insuffisante performance des fonctions clés, à savoir la planification et le suivi rigoureux de la politique éducative, la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, la budgétisation fondée sur les performances et l'inspection générale de l'éducation proactive. Un affaiblissement de ces fonctions clés entraîne un dysfonctionnement de l'administration de l'éducation et appelle à l'impératif de consolider ses fonctions de base à travers les projets et programmes et programme à mettre en place dans le secteur.

1.4.3 Défis et contraintes

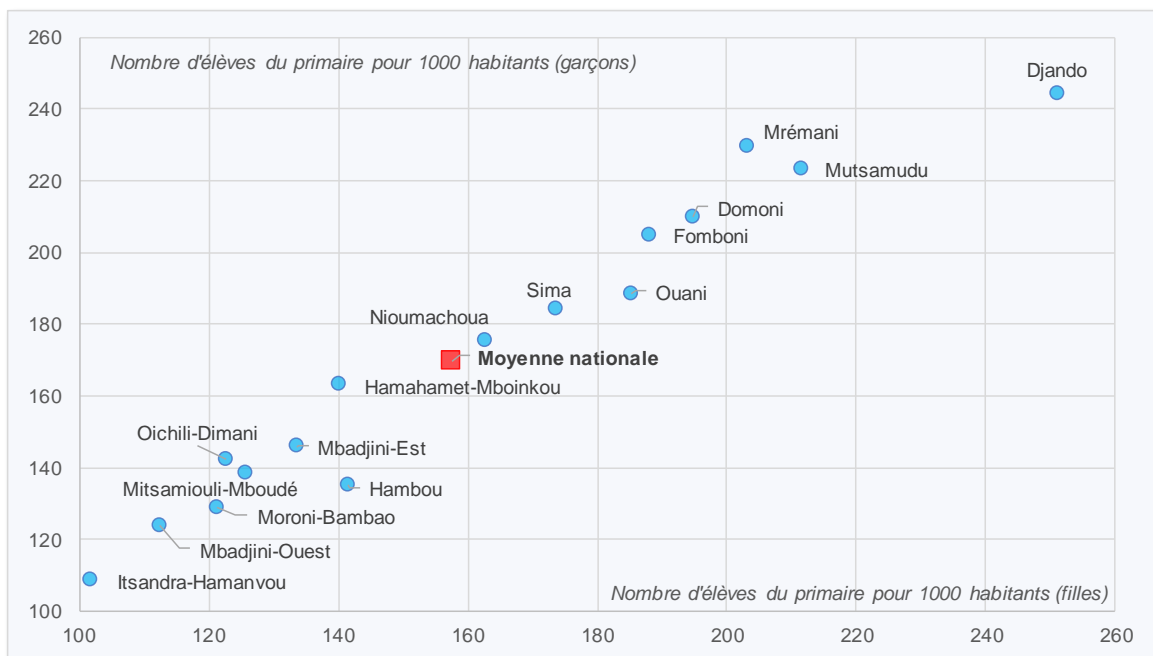
Le défi majeur à long terme est de pouvoir contribuer pleinement au développement durable du pays dans une perspective d'évolution vers son émergence à l'horizon 2030, et ce grâce à l'acquisition des compétences, la formation de ressources humaines qualifiées et l'insertion professionnelle pour la population active, en particulier pour les jeunes et les femmes.

Pour ce faire, la mobilisation de ressources pour le financement du secteur de l'éducation est primordiale pour le redressement du système éducatif et le développement d'une offre de formation et d'enseignement technique de qualité et répondant aux besoins actuels et futurs de l'économie comorienne.

Les disparités régionales constituent un défi important et mérite d'être intégré dans les programmes et projets de l'éducation. En effet, l'analyse de la couverture scolaire montre d'importantes disparités entre les régions. Deux indicateurs peuvent être avancés en cette matière : la scolarisation au primaire et l'analphabétisme.

L'analyse de la répartition des indicateurs par îles demeure insuffisante pour relever les disparités d'accès à l'éducation. L'utilisation des données démographiques du dernier RGPH de 2017 permet d'aboutir à des indicateurs répartis par préfecture. Il s'agit de nombre d'élèves scolarisés au primaire par unité d'habitant (1000 habitants). Les résultats montrent une disparité importante comme l'illustre le graphique suivant. Paradoxalement, l'accès est plus large dans les préfectures de Mwali en dépit d'une pauvreté plus prévalente. Bien entendu cela se réfère aussi à la structure par âge de la population qui diffère d'une région à une autre et notamment pour les grandes villes attractives de la main d'œuvre. Néanmoins, Cette situation est confirmée par d'autres indicateurs analysés plus bas et celui du TNS présenté plus haut.

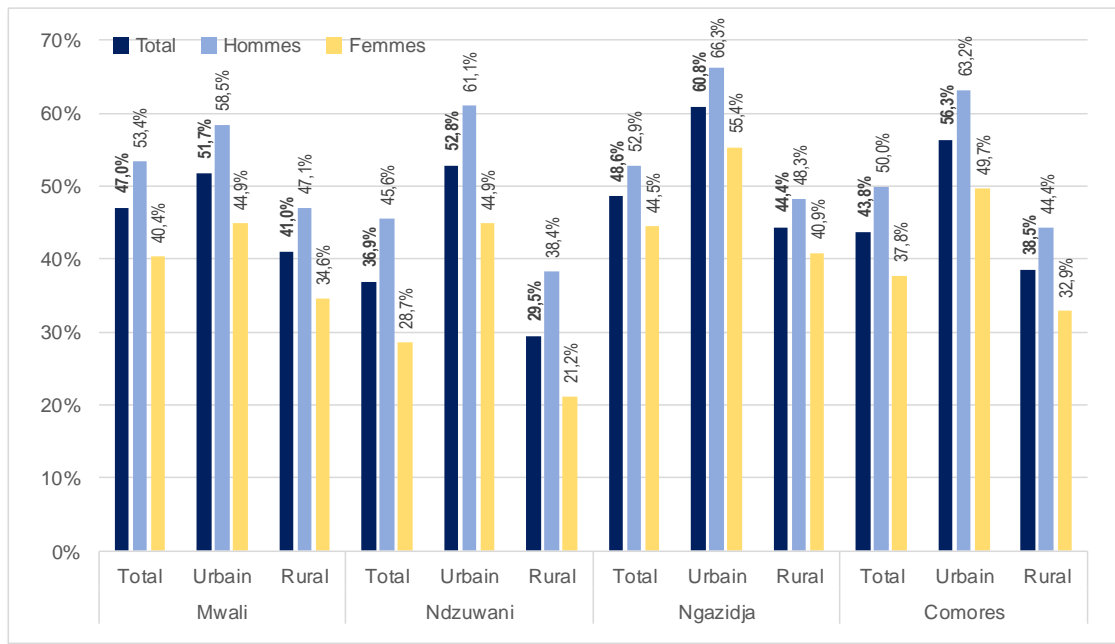
Graphique 5 : Enseignement primaire : Taux brut d'accès et tbrut de scolarisation par région (2017)



Source : d'après les données du MENPC

D'un autre côté, les données sur l'alphabétisation aux Comores montrent que plus de 54% de la population âgée de 15 ans et plus est analphabète. Cette proportion atteint près de 80% chez les femmes en milieu rural de Ndzuwani et moins de 33% chez les hommes du milieu urbain de Ngazidja.

Tableau 2 : Comores : taux d'analphabétisme par îles et par milieu et genre (2003)



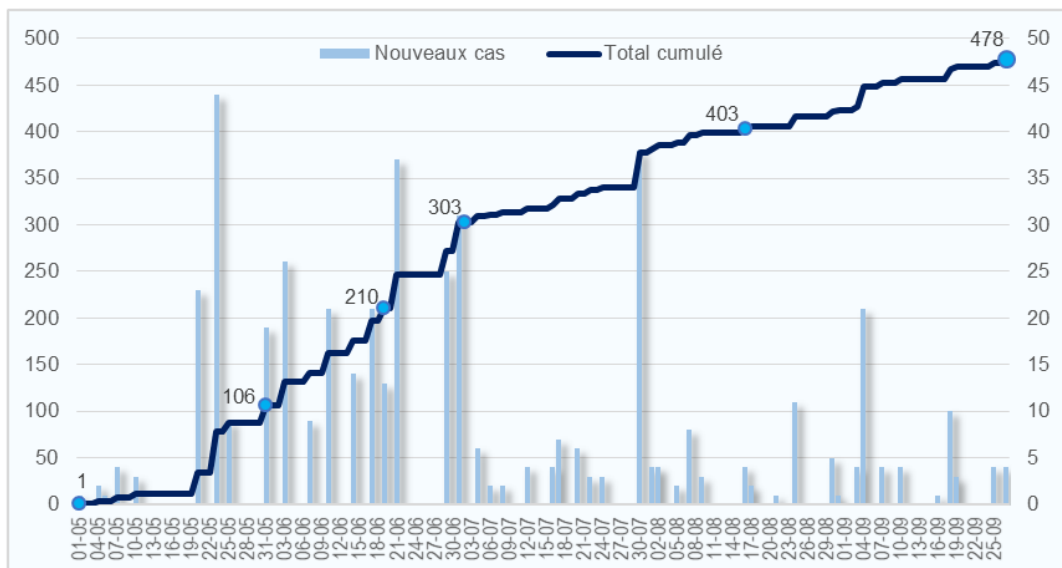
Source : d'après les résultats du RGPH 2003, INSE

Le projet 2Pi2C intègre cette donnée et établit des échelles de priorité régionale dans l'objectif de contribuer à atténuer ces disparités et discriminer positivement les régions les plus défavorisées du pays.

1.5 Les impacts de la pandémie de la COVID-19

À la date du 27 septembre 2020, on a recensé dans le monde près de 33 millions (32,917) de personnes atteintes par la COVID-19 parmi elles environ un million (0,995) sont morts. Les réalisations quotidiennes portent en moyenne sur plus de 300 000 nouveaux cas par jour et environ 5 300 décès par jour. La situation aux Comores concerne 478 cas recensés dont 7 morts. Le graphique suivant illustre l'évolution des cas de personnes atteintes par la COVID-19 à partir du début mai jusqu'au 27 septembre 2020.

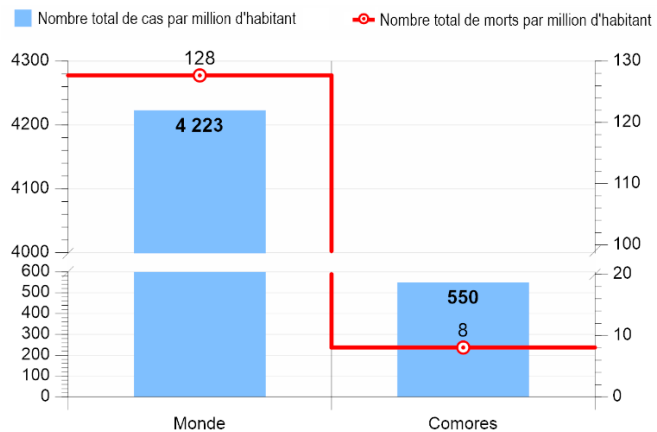
Graphique 6 : Comores : Évolution du nombre de personnes atteintes par la COVID-19



Source : d'après les données de l'OMS

Par rapport aux moyennes mondiales, la situation aux Comores demeure relativement plus maîtrisée. En effet, les indicateurs résumés dans le graphique ci-contre montrent qu'en termes de prévalence, le nombre de cas par unité de population est plus de 7 fois plus faible aux Comores que dans le reste du monde et, en termes de sévérité, le nombre morts par unité de population est près de 16 fois plus faible aux Comores comparé à la moyenne mondiale.

Graphique 7 : Prévalence et sévérité de la COVID-19 : Comores et moyenne mondiale



Source : d'après les données de l'OMS

Il faut signaler qu'avant la déclaration officielle des cas de la maladie de la COVID-19, dans le pays, le 30 avril 2020, le Gouvernement de l'Union des Comores avait d'ores et déjà décrété des séries de mesures pour la sécurité et la protection de la population. En application de ces mesures, le MENERS a pris des actes officiels de fermeture de tous les établissements scolaires et universitaires, depuis le 16 mars jusqu'au 16 mai 2020, puis prolongés jusqu'au 1^{er} juillet 2020. C'est ainsi que le MENERS a engagé un processus d'élaboration du Plan de préparation et d'atténuation des impacts de la COVID-19 sur l'éducation aux Comores. Ce plan se focalise sur l'atténuation des effets de la COVID-19 sur l'éducation grâce à l'enseignement à distance par voie des médias (surtout radio et télévision) et d'internet, mais aussi le relèvement grâce au renforcement de la résilience pour surmonter des situations difficiles.

La pandémie de la COVID-19 impacte le secteur de l'éducation et engendre de graves conséquences sur l'accès, la qualité, l'efficacité, la pertinence et la gestion à tous les niveaux qu'il convient rapidement de corriger pour rétablir le système éducatif. En ce qui concerne l'accès, de manière générale, la fermeture des établissements scolaires a mis tous les élèves en situation d'exclusion scolaire généralisée à tous les niveaux du système éducatif. Si cette situation n'est pas atténuée, elle causera des sérieuses répercussions aussi sur la qualité de l'éducation, notamment, du fait de l'interruption ou de la réduction drastique du temps d'enseignement et d'apprentissage. Cet aspect enchaîne avec l'exécution des programmes d'enseignement écourtée ou inachevée, conduisant à la baisse du niveau des acquisitions et des apprentissages scolaires à tous les niveaux du système éducatif.

La détérioration de la qualité de l'éducation, engendrerait inévitablement une inefficacité du système, à cause de la baisse du rendement scolaire, c'est-à-dire une augmentation des redoublements et abandons scolaires. À ce stade, l'État enregistre des pertes ou gaspillages énormes des ressources publiques allouées à l'éducation qui se chiffrent à plusieurs millions de francs comoriens investis par mois sans résultats concrets sur l'enfant, sans compter les dépenses des familles pour supporter l'éducation de leurs enfants. L'inefficacité est plus grande, lorsqu'on ne parvient pas à organiser les examens nationaux, session 2020, ou on parvient à les organiser mais qui résulte des échecs massifs ou des passages abusifs.

Le système éducatif en général, ne dispose pas de capacités d'adaptation face à une telle crise sanitaire pour atténuer les impacts soulignés ci-haut et minimiser les effets néfastes, mais aussi exploiter les opportunités éventuelles pour assurer le fonctionnement continu du système éducatif et de son développement.

Ainsi, la nécessité de renforcement du système éducatif pour faire face ou amortir les chocs de la maladie de COVID-19 sont ressentis à tous les niveaux (préscolaire, primaire, collège, lycée, technique professionnelle, et supérieur). Aucun de ces niveaux d'enseignement ou établissement scolaire, aussi bien public que privé, ne possède d'un dispositif de continuité éducative au bénéfice des enfants tout en restant à la maison pour cause de la pandémie.

Ainsi, pour atténuer la vulnérabilité du système éducatif comorien face à la maladie de la COVID-19, il faudrait créer et instaurer officiellement des voies alternatives d'apprentissage pour amortir les effets néfastes sur l'éducation. Un autre aspect d'atténuation de la vulnérabilité du système est la protection de tous les enfants scolarisés et les enseignants à tous les niveaux qui sont les garants de la viabilité et de la vivacité du système éducatif. Il est donc nécessaire d'introduire des notions de cette pandémie de la COVID-19 dans les apprentissages des élèves et même dans les formations pédagogiques des enseignants.

Les mesures à prendre par le MENERS visent à lutter principalement contre l'exclusion scolaire généralisé des élèves de l'enseignement général (préscolaire, primaire, collège et lycée). Ainsi, quel que soit le scénario, les mesures prises se fonderont sur le principe « d'égalité de chances » stipulé dans la Loi d'orientation sur l'éducation 94-035/AF du 2 décembre 1994 et se situeront sur deux aspects :

- ❑ Aspect préventif : qui consiste tout d'abord à apporter un soutien pédagogique renforcé aux élèves à tous les niveaux pour entretenir les connaissances acquises au cours de deux premiers trimestres de l'année scolaire 2019-2020 en vue d'amoindrir les difficultés d'apprentissages et éviter une rupture scolaire autrement dit une situation d'abandons scolaires définitifs d'un grand nombre d'élèves.
- ❑ Aspect curatif : qui consiste à envisager, même au-delà de l'année scolaire 2019-2020, et surtout au début de l'année scolaire prochaine, 2020-2021, une forme d'éducation accélérée ou d'études surveillées, pour essayer de corriger les lacunes et rétablir un cursus scolaire interrompu, surtout pour les enfants en âge de scolarité obligatoire et notamment pour les plus vulnérables parmi eux.

2. LE PLAN DE RIPOSTE DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement comorien a élaboré un Plan national de préparation et de riposte à l'épidémie d'infection à coronavirus et un plan sectoriel spécifique au secteur de l'éducation.

2.1 Le plan national et la solidarité internationale

Le Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre a élaboré en mars 2020, un Plan national de préparation et de riposte à l'épidémie d'infection à coronavirus dans le secteur de la santé. Ce Plan vise à renforcer les capacités de préparation, d'alerte et de riposte à une éventuelle épidémie à la pandémie de COVID-19 en équipant les laboratoires nationaux et régionaux et en formant leur personnel afin de procéder aux tests de dépistage le plus rapidement possible, et en identifiant et opérationnalisant les sites d'isolement et de mise en quarantaine, tout en renforçant les capacités de prise en charge des malades par les structures de santé. Plus spécifiquement, ce plan retient les objectifs suivants en rapport avec les différentes stratégies de la riposte aux épidémies telle que définies par l'OMS :

- Renforcer la surveillance épidémiologique pour obtenir en temps utile les données nécessaires à la prise des décisions ;
- Réduire les possibilités d'infection humaine par le coronavirus ;
- Réduire la létalité due au coronavirus par une prise en charge adéquate et rapide des cas
- Amener les populations à adopter un comportement favorable dans le cadre de la surveillance et de la riposte à une épidémie éventuelle à coronavirus
- Réduire les risques de transmission à travers la manipulation des fluides biologiques des animaux infectés, des malades, des déchets hospitaliers et humains, de matériels contaminés et les cadavres lors des cérémonies d'enterrement
- Documenter la survenue éventuelle de l'épidémie à coronavirus en Union des Comores
- Assurer la coordination, le suivi et l'évaluation des activités

Le Plan est formulé sur la base du scénario le plus critique pour le pays, soit une prise en charge de 5 000 personnes infectées. Le coût pour sa mise en œuvre était évalué à 7,6 millions USD dans le secteur de la santé.

Tableau 3 : Budget estimé du Plan national de préparation et de riposte à la COVID-19

	Montant (1000 USD)	Structure
Mesures d'hygiène et d'assainissement cas renforcés	11	0,1%
Surveillance est renforcée	550	7,3%
Capacité du laboratoire renforcées	533	7,0%
PEC renforcée	2 199	29,0%
Communication et l'engagement communautaire assurés	303	4,0%
Coordination renforcée	2 384	31,5%
PoE sont mis aux normes	853	11,3%
Équipes d'intervention rapide opérationnelles	41	0,5%
Prévention et contrôle de l'infection assurée	424	5,6%
Logistique améliorée	280	3,7%
Total	7 577	100,0%

Source : d'après Plan national de préparation et de riposte à l'épidémie d'infection à coronavirus, Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre, mars 2020

Concernant la solidarité internationale avec les Comores dans le contexte de la COVID-19, elle s'est exprimée notamment à travers l'offre du Système des Nations Unies aux Comores qui s'appuie en premier lieu sur l'analyse conjointe des besoins du Gouvernement dans sa réponse à la crise induite par la COVID-19. Cette offre s'est construite autour de trois axes d'intervention : i) soutenir le pays en amont de la crise afin de se préparer à la gestion de la crise liée à la COVID-19 ; ii) répondre à temps et de manière adéquate aux effets de la crise dans ses dimensions sanitaires et socio-économiques au moment de la crise, en priorisant les secteurs les plus fragiles et les populations les plus vulnérables ; iii) anticiper le relèvement par l'évaluation des impacts multisectoriels et multidimensionnels de la crise et la mise à disposition des moyens nécessaires pour les surmonter.

Le Système des Nations Unies a identifié quatre piliers d'intervention prioritaires pour répondre aux priorités identifiées conjointement avec le Gouvernement de l'Union des Comores. Sous le leadership du Gouvernement, et en étroite coordination avec les Ministères et autorités nationales et locales concernés, des partenariats stratégiques seront mobilisés pour la mise en œuvre, l'accompagnement technique et la mobilisation de ressources. Quatre axes d'intervention sont identifiés :

- ❑ Répondre aux défis sanitaires immédiats causés par la crise (budget mobilisé : 3,97 millions USD ; budget à mobiliser : 3,72 M USD). Trois objectifs sont poursuivis :
 - protéger et renforcer le système de santé existant
 - appuyer la coordination de la réponse sanitaire au niveau national et local
 - garantir l'accès aux soins essentiels durant la crise, notamment pour les groupes les plus vulnérables
- ❑ Fournir une réponse intégrée aux plus vulnérables et renforcer la continuité et leurs accès aux services de base (budget mobilisé : 1,25 millions USD ; budget à mobiliser : 9,4 millions USD). L'objectif recherché est de soutenir les ménages les plus vulnérables pour leur permettre de faire face aux impacts induits par la COVID-19, en incluant le renforcement du dispositif d'appui ciblé aux ménages pour leur permettre de faire face aux défis majeurs de la crise et leur garantir l'accès aux services de base (santé, nutrition, éducation, accès à l'eau- assainissement et la protection). Dans le domaine de l'éducation, trois actions sont retenues :
 - Assurer le maintien du niveau adéquat de connaissances acquises et la continuité des apprentissages, notamment en zone rurale, pendant la période de la pandémie, y compris pour les enfants vivants avec handicap, en incluant l'enseignement coranique, par des systèmes d'enseignement à distance, d'engagement des communautés et des médias et d'accompagnement des parents.
 - Assurer le maintien du niveau adéquat de formation des apprentis et des enseignants, en investissant dans les NTIC et les réseaux en ligne pour tous les niveaux du système éducatif.
 - Assurer une préparation adéquate des élèves aux examens nationaux dans ces moments difficiles (cours de soutien et de rattrapage, organisation des examens dans des conditions de sécurité sanitaire.
- ❑ Appuyer une réponse multisectorielle visant à atténuer les effets socioéconomiques de la crise et préparer le relèvement en promouvant un nouveau modèle de développement durable (budget mobilisé : 0,97 millions USD ; budget à mobiliser : 4,06 millions USD). L'objectif de cet axe vise à appuyer une réponse multisectorielle et fournir un conseil stratégique au Gouvernement afin de faciliter la mise en œuvre de politiques économiques qui répondent aux besoins de la population comorienne à court, moyen et longs-termes, tout en atténuant les conséquences économiques et sociales de la crise, notamment sur les groupes les plus vulnérables. Ceci se fera en soutenant les secteurs productifs, en préservant, les emplois et en appuyant les MPME et les travailleurs du secteur informel durant et après la crise et en promouvant un nouveau modèle de développement durable.

- ☐ Renforcer la cohésion sociale et la résilience des communautés sur l'ensemble du territoire (budget mobilisé : 0 million USD ; budget à mobiliser : 1,9 millions USD). Il s'agit de soutenir le Gouvernement à développer une approche qui met les communautés au centre de la réponse et renforcent les capacités de l'État dans la gestion inclusive de la crise induite par la COVID19, afin de bâtir une réponse inclusive, transparente, propice au renforcement de la cohésion sociale et favorisant l'engagement et la résilience communautaire

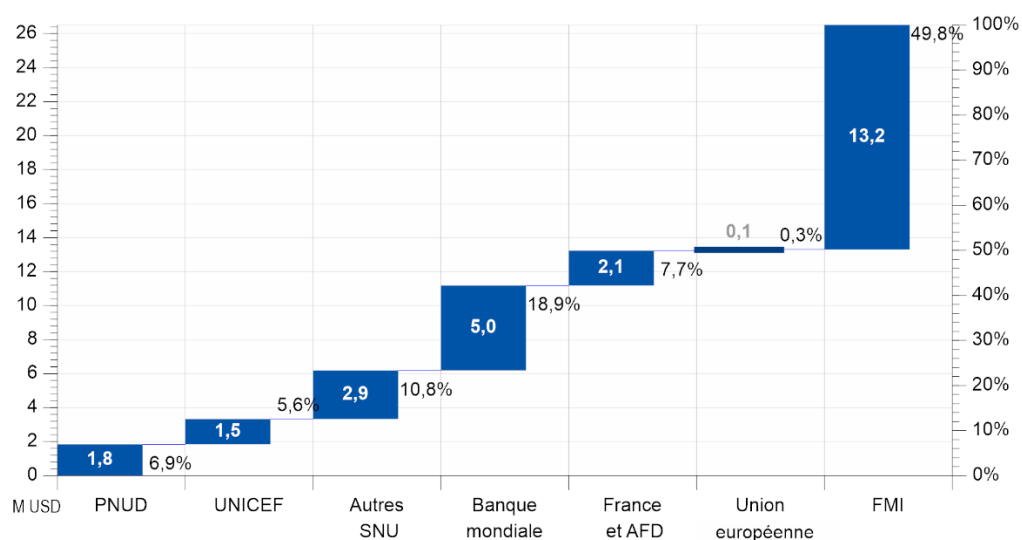
Le recensement des contributions des partenaires montre qu'en septembre 2020, les enveloppes mobilisées et potentielles ont atteint 62,6 millions USD dont 42,3% (soit 26,5 millions USD) sont mobilisés et 36,1 millions restent à mobiliser. Le tableau et le graphique suivants montrent la répartition des contributions des partenaires. Il est à signaler que les institutions de Bretton Woods contribuent à hauteur de 68,6% des ressources mobilisées.

Tableau 4 : Contribution des partenaires au financement des activités de riposte à la Covid-19

Montants en 1000 USD	Budget mobilisé		Budget à mobiliser		Total	
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure
Système des Nations-Unies	6 187	23,3%	19 081	53,3%	25 268	40,6%
BIT	7	0,0%	41	0,1%	48	0,1%
IOM	30	0,1%	170	0,5%	200	0,3%
OMS	2 430	9,2%	733	2,0%	3 164	5,1%
PNUD	1 841	6,9%	11 776	32,9%	13 617	21,9%
UNESCO	36	0,1%	0	0,0%	36	0,1%
UNFPA	58	0,2%	120	0,3%	178	0,3%
UNICEF	1 485	5,6%	5 685	15,9%	7 170	11,5%
Fonds MPTF (UNICEF-PNUD-OMS)	300	1,1%	0	0,0%	300	0,5%
SNU SECURITE	0	0,0%	556	1,6%	556	0,9%
Banque mondiale	5 000	18,9%	16 500	46,1%	21 500	34,5%
France et AFD	2 053	7,7%	216	0,6%	2 269	3,6%
Union européenne	74	0,3%	0	0,0%	74	0,1%
Fonds monétaire international	13 200	49,8%	0	0,0%	13 200	21,2%
Total	26 514	100,0%	35 797	100,0%	62 311	100,0%
		42,6%		57,4%		100,0%

Source : d'après les données de la cartographie des activités mis en œuvre par le SNU et les PTF dans le cadre de la gestion multisectorielle à la Covid-19, septembre 2020

Graphique 8 : Contribution des partenaires au financement des activités de riposte à la Covid-19 : budget mobilisé



Source : d'après les données de la cartographie des activités mis en œuvre par le SNU et les PTF dans le cadre de la gestion multisectorielle à la Covid-19, septembre 2020

La répartition par domaine et secteur d'intervention est donnée par le tableau suivant. Il montre que pour les budgets mobilisés, l'essentiel des ressources (89%) est destiné au secteur de la santé et de la nutrition (35%) et pour l'appui à la coordination nationale et insulaire (54%)

Tableau 5 : Répartition des contributions des PTF par domaine et secteur

Montants en 1000 USD	Budget mobilisé		Budget à mobiliser		Total	
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure
Santé et nutrition	9 263	34,9%	2 271	6,3%	11 534	18,4%
Eau, hygiène et assainissement	130	0,5%	1 743	4,8%	1 873	3,0%
Éducation	1 106	4,2%	2 000	5,5%	3 106	5,0%
Protection	8	0,0%	2 053	5,7%	2 061	3,3%
Moyens de subsistance, sécurité alimentaire et protection sociale	100	0,4%	13 075	36,2%	13 175	21,0%
Économie	965	3,6%	3 532	9,8%	4 497	7,2%
Communication & Sensibilisation	499	1,9%	832	2,3%	1 330	2,1%
Logistique	117	0,4%	556	1,5%	673	1,1%
Appui à la Coordination nationale et insulaire	14 327	54,0%	10 060	27,9%	24 387	38,9%
Total	26 514	100,0%	36 122	100,0%	62 636	100,0%
		42,3%		57,7%		100,0%

Source : d'après les données de la cartographie des activités mis en œuvre par le SNU et les PTF dans le cadre de la gestion multisectorielle à la Covid-19, septembre 2020

Dans le secteur de l'éducation, la contribution des partenaires vise deux domaines particuliers :

- ☐ Continuité de l'éducation en cas de fermeture des écoles initié par l'Unicef avec une enveloppe globale de 3,07 millions USD dont 1,07 millions USD mobilisé.
 - Budget mobilisé : renforcement des capacités des communautés à la coordination et au suivi de la réponse, sensibilisation pour la prévention de la maladie, maintien de la fourniture des services d'éducation : i) appui à la production de leçons d'enseignement préprimaire et primaire qui seront diffusées sur les médias (radio/tv) et d'autres plateformes d'enseignement à distance ; ii) appui au système de suivi approprié pour la réponse au COVID 19, y compris la collecte et l'analyse des données ; iii) équipements, fournitures et matériel remis au MENERS au profit de la coordination ESU et des comités insulaires ;
 - Budget à mobiliser : i) Soutenir le MENERS pour développer des évaluations des risques du secteur de l'éducation, des plans d'urgence et de réponse afin de renforcer les capacités locales de coordination et de suivi de la réponse ; ii) Soutenir le MENERS et les autres acteurs de l'éducation dans la production de cours d'enseignement préprimaire et primaire à diffuser sur les médias (radio/télévision) et sur d'autres plates-formes d'enseignement à distance selon les besoins ; iii) Prise en charge de l'apprentissage à distance à grande échelle, y compris les programmes de télévision et de radio éducatifs, le contenu en ligne et l'apprentissage sur Internet ; iv) Prévention dans les écoles ; v) Former les enseignants et les soignants en soutien psychosocial et en santé mentale pour eux-mêmes et les élèves ; vi) Équiper les écoles de trousse de hygiène minimales sensibles au genre ; vii) Fournir du matériel d'enseignement et d'apprentissage aux familles pour leur permettre de soutenir les études à domicile dans le cas de fermeture des écoles ; viii) Élaborer, imprimer et distribuer du matériel d'apprentissage
- ☐ Support aux élèves en difficulté initié par l'UNESCO pour un montant de 36 000 USD, finançant les activités suivantes :
 - Mobilisation des artistes et autres acteurs dans les industries culturels et créatives de participer dans les campagnes mondiales de l'UNESCO #ResiliArt Développement d'une proposition du projet pour soutenir les musées dans la région (y compris Comores) à développer les programmes et ressources pour l'éducation à distance.

- Curious Learning est un organisme à but non lucratif enregistré qui conserve, localise, optimise et distribue des applications d'apprentissage à code source libre qui offrent un chemin vers l'alphabétisation et le calcul, indépendamment de la proximité des écoles ou même des adultes alphabétisés. Les applications sont disponibles en plusieurs langues.
- Développer des animations pour les concepts scientifiques de base en tant qu'activités extrascolaires
- Connaître la RRC - développer une application mobile ludo-éducative (apprentissage par le divertissement) sur la RRC

2.2 Le plan sectoriel de l'éducation

2.2.1 Élaboration du plan

Depuis la déclaration mondiale de l'OMS sur la pandémie de COVID-19, le 11 mars 2020, le Gouvernement comorien a enchaîné, à partir du 16 mars 2020, des séries de mesures pour la sécurité et la protection de la population. En application de ces mesures, le MENERS a pris des actes officiels de fermeture de tous les établissements scolaires et universitaire, jusqu'au 16 mai 2020, créant ainsi une situation d'exclusion de l'ensemble de la population scolaire, aussi bien public que privé. Pour piloter le système éducatif dans cette crise sanitaire très complexe, le MENERS avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, notamment le GPE, a élaboré le Plan Spécifique de Prévention et d'Atténuation des Impacts (PS-PAI) de la COVID-19 sur l'éducation, qui s'étale sur la période de 40 mois (mai 2020 à août 2023) et se veut dynamique et itératif. Cela signifie que pendant son élaboration, le PS-PAI de la COVID-19 sur l'éducation doit permettre des interventions urgentes, rapides et cohérentes, pour minimiser les effets néfastes dans le système éducatif, maintenir ses fonctions systémiques durant la période de la crise et se remettre après la crise sanitaire.

Le Plan sectoriel est donc l'aboutissement d'un processus participatif, impliquant, à chacune de ses étapes, toutes les parties prenantes, supervisées par la coordination sectorielle de l'éducation en situation d'urgence du MENERS, en étroite collaboration avec le Comité Interministériel mis en place par le Gouvernement et avec le soutien constant des PTF notamment le GPE.

À ce titre, le Plan se présente comme un cadre cohérent d'interventions sur l'éducation en situation d'urgence, de concertation avec le GLPE et de coordination des efforts des départements ministériels pour la réponse à la pandémie de la COVID-19 sur l'éducation. Il vise non seulement à permettre des actions rapides et systématiques pour la continuité éducative qui suit la logique des mesures urgentes prises par le gouvernement comorien pour la prévention et la protection de la population contre la maladie, mais aussi des actions de renforcement de la résilience des acteurs et du système éducatif pour être en mesure de faire face à toute situation de crise sanitaire.

Le Plan constitue la stratégie nationale de l'éducation en matière de réponse à la COVID -19 et par conséquent l'instrument de référence des efforts à conduire dans le secteur pour assurer la continuité des apprentissages dans le contexte de cette pandémie, tout en réduisant ses effets négatifs sur l'éducation grâce aux mesures de prévention, de sécurité et de protection de la communauté scolaire, à travers le relèvement rapide du système éducatif, la promotion de l'éducation à la santé en milieu scolaire et le renforcement de la résilience des acteurs et du système en général.

2.2.2 Les impacts et les réponses

Pour atténuer ces impacts, une analyse des capacités d'adaptation montre que le système dispose des atouts de développement de ces dernières, qui sont utilisés de manière informelle et à très faible échelle, dans les conditions d'interruption des activités éducatives. Selon l'enquête auprès des ménages réalisée par le MENERS en avril-mai 2020, il ressort que les ménages enquêtés peuvent avoir l'électricité à domicile (88%), et disposent d'un téléviseur (76%), de radio (56%) et de l'internet (39%). Toutefois, la couverture de la radio et télévision nationales, touche 52% pour la TV et 58% pour la radio. Ce qui nécessite une collaboration des d'autres Radio et Télévisions périphériques pour élargir les champs d'accès à l'enseignement à distance. Les individus des managers fréquentent les niveaux d'enseignement primaire (28,2%) et secondaire (25,7%). En termes d'interventions, dans l'ensemble, les ménages préfèrent l'auto apprentissage (14,7%), le support imprimé (12,7%) et le soutien scolaire (11,4%), peut-être parce qu'ils ont l'habitude de pratiquer.

Une brève analyse de la vulnérabilité du système éducatif face à la maladie de la Covid-19, se focalise sur quelques voies alternatives d'apprentissage pour amortir les effets néfastes sur l'éducation. La vulnérabilité du système éducatif, surtout en cas de crise sanitaire, est beaucoup plus élevé, dans la mesure où le soutien qu'il pouvait attendre des mécanismes intersectoriels ne sont pas toujours fonctionnels. Une d'évaluation externe conjointe de la mise en œuvre des capacités du Règlement Sanitaire International en 2017, note que : 1) des mécanismes de collaboration intersectorielle pour la détection et riposte aux événements de santé publique, même s'ils existent, ne sont activés qu'en période de crise ; 2) les mécanismes de collaboration multisectorielle sur la communication et l'élaboration d'un plan stratégique de communication sur les risques selon l'approche « une seule santé » sont nécessaires ; 3) une Direction de la promotion de la santé est mise en place pour coordonner les activités de communication dans le domaine des urgences de santé publique. Cependant, malgré les efforts considérables effectués par le pays, des défis majeurs restent à relever en vue de renforcer les capacités requises dans la prévention, détection et riposte aux événements de santé publique.

Considérant les mesures prises par le Gouvernement, deux scénarios étaient envisageables pour répondre aux exigences de validité, de crédibilité et de viabilité du système éducatif : il s'agit :

- du maintien du calendrier scolaire, la fermeture des établissements scolaires, et l'organisation de l'examen du BAC uniquement, tout en respectant les mesures barrières (scénario minimum) ; ou
- du prolongement de l'année scolaire, l'ouverture des établissements scolaires et l'organisation des examens nationaux, surtout le BAC, tout en respectant les mesures barrières (scénario optimum).

Ces deux scénarios s'ajustent par le dosage des interventions à caractère préventif (entretenir les connaissances acquises au cours de deux premiers trimestres de l'année scolaire 2019-2020) ou curatif (envisager une forme d'éducation accélérée pour corriger les lacunes des élèves avant de reprendre le cursus normal au début de l'année scolaire prochaine, 2020-2021).

Le scénario 3 (scénario désastreux) qui serait celui de « l'année blanche » est difficile à imaginer dans la mesure où ses effets néfastes seraient catastrophiques sur le système éducatif. Ainsi, après le « retour à la normale », qui ne sera pas la normale d'avant à cause des exigences de protection sanitaire à mettre en place des établissements scolaires et universitaires, quelques soit le scénario retenu. Il va donc de l'intérêt et de la viabilité du système éducatif de promouvoir l'éducation à la santé en milieu scolaire et renforcer la résilience des acteurs et du système de manière générale.

En fait, l'évolution constatée de la situation a montré que le scénario 2 (scénario optimum) a été réalisé avec une fermeture des établissements suivie par un prolongement de l'année scolaire, l'ouverture des établissements scolaires et l'organisation des examens nationaux.

2.2.3 Coût et faisabilité financière et technique

Le Plan porte sur deux étapes indiquées à travers les objectifs, les résultats, les indicateurs de suivi et les activités budgétisées qui sont établies selon les différents sous-secteurs du système éducatif. La première étape porte sur l'atténuation des impacts de la COVID-19 et le relèvement précoce dont les coûts totaux s'élèvent à 2 017 millions KMF. Quant à la deuxième étape, elle porte sur la promotion de l'éducation à la santé en milieu scolaire et le renforcement de la résilience des acteurs et du système en général dont les coûts totaux s'élèvent à 2 041 millions KMF. Ce qui donne un montant global de près de 4 060 millions KMF. En comptant sur les financements accélérés du GPE et les projets en cours d'exécution, les financements mobilisables, y compris les autres fonds GPE et fonds Kenneth, peuvent atteindre le montant de 4 053 millions KMF, nécessaire pour financer le Plan.

La faisabilité des interventions retenues pour l'atténuation des effets néfastes de la maladie de la COVID-19 dans l'éducation, a été vue sous deux aspects (financière et technique) :

- la faisabilité financière repose sur l'analyse cout-efficacité pour identifier la manière la plus économiquement efficace de réaliser l'intervention dans ce contexte de COVID-19 ou
- la faisabilité technique repose sur l'analyse de la complexité qui dépend du niveau d'impact (élevé ou faible en termes de couverture d'un grand nombre de bénéficiaires) et de la mise en œuvre (facile ou difficile). Ceci est donc un outil important d'aide à la prise de décision.

Il ressort donc de la faisabilité financière :

- des interventions économiquement abordables et à haut impact (l'auto-apprentissage à la maison, l'enseignement Radio diffusés et Télévisés, la campagne de tests sérologiques au sein de la population scolaire, et la reproduction des manuels de CM, des fascicules de collège et des supports pédagogiques des cours à distance) ;
- des interventions à haut impact, mais relativement très coûteuses (la promotion de l'éducation à la santé et la mutuelle de santé en milieu scolaire, le renforcement de la résilience des acteurs et du système éducatif, le soutien scolaire rapproché des élèves, le tutorat dans les quartiers et à la maison) ;
- des interventions visant à atteindre des catégories bien précises de bénéficiaires impliqués (La dématérialisation des supports pédagogiques et mise en ligne ; l'organisation du BAC seulement ou l'organisation des 4 examens nationaux en respectant les mesures barrières et de distanciation, l'alphabétisation des parents d'élèves pour aider leurs enfants à la maison).

Pour la faisabilité technique, il découle :

- des interventions faciles à mettre en œuvre à haut impact sur les bénéficiaires (l'Auto-apprentissage à la maison, l'Enseignement Radio diffusés et Télévisés, la campagne de tests sérologiques, la promotion de l'éducation à la santé et mutuelle de santé en milieu scolaire et le renforcement de la résilience des acteurs et du système éducatif) ;
- des interventions à haut impact sur les bénéficiaires multiples, mais très difficile à mettre en œuvre (reproduction des manuels scolaires de CM au primaire, des fascicules du collège et des supports pédagogiques des cours à distance, le Tutorat dans les quartiers et à la maison, le Soutien scolaire des élèves),

- ❑ des interventions à faibles impacts visant à atteindre certains bénéficiaires impliqués (la dématérialisation des supports pédagogiques et mise en ligne, l'organisation des 4 examens nationaux, l'organisation du BAC seulement, l'Alphabétisation des parents d'élèves pour aider leurs enfants à la maison).

Les priorités, stratégies et mesures à prendre phase par phase selon l'évolution de la COVID-19 portent sur :

- ❑ la validation officielle de l'année scolaire 2019/2020 pour éviter une situation chaotique dans le système éducatif ;
- ❑ la mise en place des programmes alternatifs de continuité éducative et assurer une préparation adéquate des examens nationaux en ces moments difficiles ;
- ❑ la sensibilisation et la mobilisation des acteurs de l'éducation pour une protection vaccinale ou thérapeutique en vue d'un retour à la normale, c'est-à-dire une reprise scolaire rassurante, qui ne sera pas comme avant la pandémie ;
- ❑ la promotion de l'éducation à la santé en milieu scolaire et le renforcement des capacités de résilience des acteurs et du système éducatif pour être en mesure de faire face à toute situation de crise sanitaire.

Selon les phases d'évolution de la pandémie dans le pays, et en fonction de ces quatre priorités, les stratégies et les mesures à prendre phase par phase sont déclinées. Ainsi, suite à la déclaration officielle du premier cas de la COVID-19 dans le pays, le 30 avril 2020, ces phases ont été complétées lors des consultations avec les acteurs de l'éducation à différents niveaux et les partenaires techniques et financiers.

À la fin de l'année scolaire 2019-2020, le MENERS se félicite de la réalisation de la première priorité avec la validation officielle de l'année scolaire et la réussite de la tenue des examens nationaux.

Les différentes activités prévues par le Plan Spécifique de Prévention et d'Atténuation des Impacts sont jointes en annexe. Le budget global du Plan atteint près de 9,6 milliards USD dont 4,75 milliards USD pour la première étape qui s'achève à la fin de l'année scolaire 2020-2021. Le tableau suivant présente une synthèse des coûts de mise en œuvre du Plan :

Tableau 6 : Budget du Plan spécifique de prévention et d'atténuation des impacts – Éducation

	Montant (1000 USD)	Structure
1. Étape 1 jusqu'à fin 2020-2021	4 751,0	49,7%
1.1 Office National des Examens et Concours (ONEC)	450,8	4,7%
1.2 Enseignement général (préscolaire, primaire et secondaire)	2 933,9	30,7%
1.3 Enseignement technique et la formation professionnelle	117,7	1,2%
1.4 Université des Comores	308,8	3,2%
1.5 Alphabétisation	437,5	4,6%
1.6 Gouvernance	502,3	5,2%
2. Étape 2 jusqu'à fin 2022-2023	4 817,1	50,3%
2.1 Promotion de l'éducation à la santé en milieu scolaire	1 469,0	15,4%
2.2 Gouvernance et renforcement de la résilience scolaire	3 348,1	35,0%
Total	9 568,1	100,0%

Source : d'après Plan spécifique de prévention et d'atténuation des impacts – Éducation 2020-2023, MENERS, mai 2020

3. LE PROJET DE PREVENTION ET D'ATTENUATION DES IMPACTS DE LA COVID-19 SUR L'ÉDUCATION AUX COMORES

3.1 Objectifs et processus d'élaboration

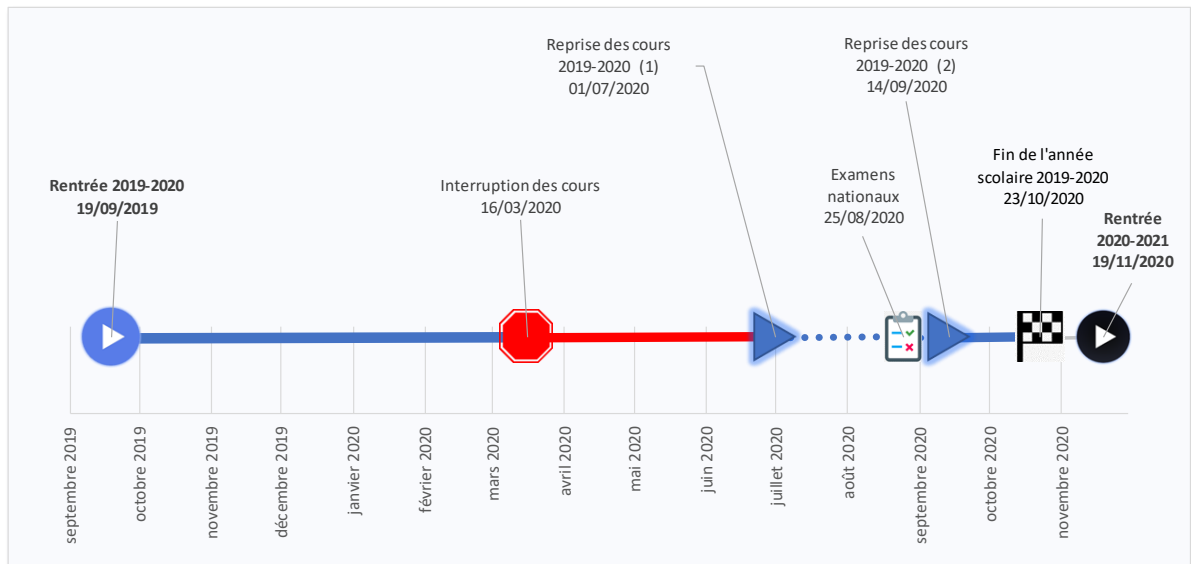
3.1.1 Période de mise en œuvre

Le Projet de Prévention et d'atténuation des impacts de la COVID-19 sur l'Éducation aux Comores (2Pi2C) sera mis en œuvre afin de contribuer à réduire et à circonscrire les impacts et effets de la pandémie sur le secteur de l'éducation en atténuant les effets de la crise du COVID-19 et en assurant le relèvement. Le financement accéléré de la riposte au COVID-19 viendra aider le pays à mettre en œuvre des activités du plan de réponse du gouvernement au COVID-19, et qui sont destinées à maintenir l'apprentissage et à permettre aux systèmes d'éducation de se remettre des effets des fermetures d'écoles.

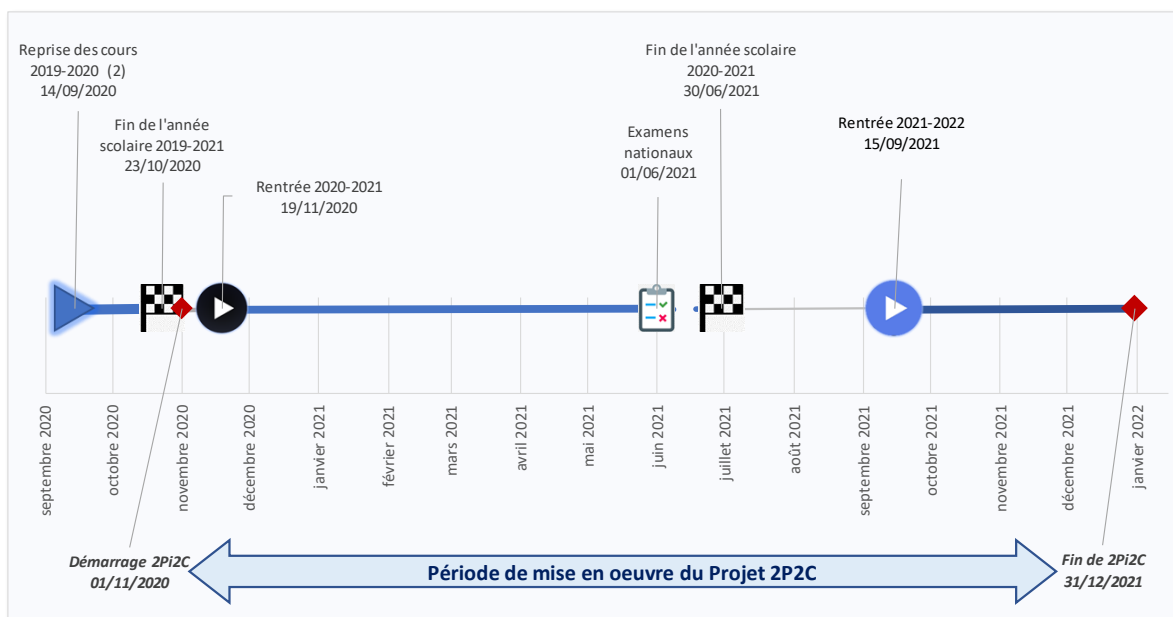
La durée de mise en œuvre de ce financement accéléré du GPE est fixé entre 12 et 18 mois. La (courte) période de mise en œuvre du 2Pi2C et son positionnement par rapport au calendrier scolaire constitue un élément crucial à prendre en compte dans la détermination des objectifs et des activités du projet. En effet, le contexte sanitaire prévalant et l'état de fonctionnement (ou de fermeture) des écoles détermine la nature des activités à entreprendre et les priorités à privilégier.

Le schéma suivant illustre les principales étapes de déroulement de l'année scolaire 2019-2020. Il montre notamment la fermeture des écoles décidée le 16 mars 2020 et leur réouverture en deux étapes au début juillet et à mi-septembre 2020. Les examens nationaux, y compris, le baccalauréat, se sont déroulés à partir de 25 août 2020.

Figure 2 : Principales étapes de déroulement de l'année scolaire 2019-2020



À fin septembre, la situation se caractérise par l'achèvement de l'année scolaire 2019-2020 fixé pour le 23 octobre 2020 et la préparation de la rentrée 2020-2021 fixée pour le 19 novembre 2020 (cette date était fixée au début de l'année 2019-2020 pour le 7 septembre 2020). Le Projet 2Pi2C démarrera éventuellement au début du mois de novembre 2020. Sa période de mise en œuvre fixée à 14 mois couvrira les huit mois de l'année scolaire 2020-2021 ainsi que la préparation et le début de l'année scolaire 2021-2022 comme l'illustre la figure suivante :

Figure 3 : Prévisions de déroulement du calendrier scolaire 2020-2021

Bien entendu, la réalisation de ce calendrier reste tributaire d'une certaine stabilisation de la situation sanitaire inhérente de la pandémie de la Covid-19. D'autres scénarios seront envisageables tels que prévus par le Plan de riposte national. Toutefois, le présent scénario de déroulement de l'année scolaire 2020-2021 est actuellement le plus probable et il est adopté pour la programmation des activités du MENERS.

Ainsi, dans ce contexte, l'objectif du projet consiste à contribuer à mieux préparer la rentrée 2020-2021 et à assurer son bon déroulement ainsi que la préparation de la rentrée de l'année scolaire 2021-2022.

3.1.2 Objectifs et résultats

L'objectif de développement du projet consiste à poursuivre les missions du système éducatif durant le contexte particulier de la pandémie de COVID 19. Plus particulièrement, les objectifs du 2Pi2C se réfèrent aux objectifs stratégiques fixés par le Plan national de riposte élaboré en mai 2020 (Plan Spécifique de Prévention et d'Atténuation des Impacts de la COVID-19 sur l'éducation - PS-PAI COVID-19 Éducation, Mai 2020 à Août 2023) qui visent les objectifs suivants :

- ❑ D'ici fin de l'année scolaire 2020-2021, tous les élèves scolarisés aussi bien dans le public que dans le privé au cours de l'année scolaire 2019-2020 retournent à l'école et poursuivent leur scolarité tout au long de l'année scolaire 2020-2021 ;
- ❑ D'ici la fin de l'année scolaire 2022-2023, tous les élèves et les enseignants de l'enseignement général (préscolaire, primaire et secondaire) participent à un programme de développement de la résilience, la sécurité, la protection et l'éducation à la Santé et à un système de « mutuelle de santé » en milieu scolaire.

Le projet contribuera aussi à mettre en place les bases essentielles pour l'instauration officielle d'un enseignement périscolaire et parascolaire pour permettre au MENERS de l'Union des Comores de répondre promptement et efficacement à toute situation de crise ou d'urgence similaire.

Le projet apportera ainsi les résultats suivants :

- Instaurer des programmes alternatifs de continuité éducative pour encourager les enfants à tous les niveaux de continuer à apprendre, même pendant les vacances scolaires, et assurer une préparation adéquate des élèves aux examens nationaux dans ces moments difficiles ;
- Renforcer les capacités de résilience du système éducatif pour être en mesure de faire face à toute situation de crise ou de catastrophe.

Ainsi, les résultats attendus du projet sont les suivants :

- Dans le domaine de l'accès :
 - le déroulement de l'année scolaire 2020-2021 maîtrisée pour le bon fonctionnement du système éducatif ;
 - les communes et les préfectures sont impliquées dans la réponse de l'éducation à la pandémie de la COVID-19.
- Dans le domaine de la Qualité :
 - les connaissances acquises par les élèves sont renforcées de façon adaptée à travers la continuité des apprentissages à domicile à tous les niveaux du système éducatif, en particulier dans l'enseignement général (préscolaire, primaire, secondaire) ;
 - les déperditions scolaires (redoublement et abandons scolaires), surtout pour les enfants les plus vulnérables (défavorisés, pauvres, en situation d'handicap, etc.) sont systématiquement contrôlés et maîtrisés.
- Dans le domaine de la Gouvernance :
 - le fonctionnement de l'institution scolaire et de l'organisation du système éducatif, notamment les dispositions de la carte scolaire et la gestion du projet sont plus efficaces et permettent de s'adapter à une situation changeante
 - les dispositifs et mécanismes nationaux de pilotage et de coordination pour la planification et la mise en œuvre des financements sont consolidés

Ainsi, trois composantes sont définies pour le projet :

- Composante 1 : Assurer la continuité éducative au primaire dans le contexte de la COVID-19
- Composante 2 : Préserver la qualité de l'enseignement et appuyer les élèves les plus vulnérables
- Composante 3 : Renforcer le pilotage du système et sa résilience

Les bénéficiaires directs du projet seront environ 216 000 personnes, soit environ le quart de la population totale du pays (estimée à 870 000 habitants). Ils sont repartis comme suit :

- Environ 112 000 élèves inscrits dans les écoles publiques du préscolaire et primaire
- Environ 3 500 enseignants des écoles publiques du préscolaire et primaire
- Environ 500 chefs d'établissement, encadreurs pédagogiques et personnels administratifs
- Environ 100 000 parents d'élèves ou chefs de ménage

3.1.3 Le processus d'élaboration

Le processus de préparation du Projet a suivi une démarche participative impliquant particulièrement les départements du MENERS ayant la responsabilité des établissements d'enseignement général aussi bien public que privé. Les Partenaires techniques et Financiers sont aussi consultés dans le cadre du Groupe Local des Partenaires de l'Éducation (GLPE).

Le fonctionnement du GLPE a été formalisé par des termes de référence en avril 2019. Le GLPE affiche un fonctionnement régulier et plus fréquent, passant à partir de 2017 d'une réunion trimestrielle à une réunion mensuelle. Le GLPE bénéficie d'une mobilisation satisfaisante du MENERS et des PTF chaque mois, notamment avec une présence régulière des cadres de haut niveau du MENERS. Le GLPE est reconnu comme un bon forum de partage d'information et offre un espace de dialogue apprécié pour de nombreux sujets.

Les travaux de préparation de la présente requête ont démarré en même temps que ceux de préparation du Plan Spécifique de Prévention et d'Atténuation des Impacts de la covid-19 (PSAI-COVID-19) sur l'éducation aux Comores pour la période de mai 2020 à août 2023. Ils ont mobilisé les principaux responsables du MENERS tant au niveau central qu'au niveau des trois îles ainsi que les partenaires membres du GLPE. Ces travaux ont abouti à la fin du mois de mai 2020 à une première formulation qui a été réajusté et actualisés en septembre 2020.

Une commission nationale a été mise en place depuis le mois de mai 2020 pour la préparation de la requête du financement du Partenariat Mondial pour l'Éducation. Cette commission a été structurées en trois axes (accès, qualité et gouvernance).

3.2 Ciblage et priorités du 2Pi2C

3.2.1 Disparité et équité : les zones prioritaires

Le système éducatif comorien demeure marqué par des disparités importantes. Cala concerne aussi bien l'affectation des ressources que les performances atteintes. Le Projet se propose de d'atténuer les impacts d'une pandémie qui touche de manière plus profonde les catégories les plus vulnérables de la population et les établissements scolaires les moins dotés en moyens et en infrastructures. Le Projet recherche une meilleure équité de répartition en ciblant en priorité les élèves les plus défavorisés et étudiant dans les conditions les plus difficiles. En plus de ce principe général de discrimination positive retenu pour le Projet, le ciblage est aussi dicté par la modestie des ressources du projet par rapport aux besoins potentiels. Ainsi, la taille des composantes du projet demeure modeste par rapport à l'ampleur des besoins et leur répartition sur l'ensemble du territoire risque de diluer substantiellement leur impact et ne permettra pas l'atteinte des objectifs assignés.

L'unité de ciblage retenu est la préfecture en raison des limites de désagrégation des données. Plusieurs critères sont retenus pour la sélection des préfectures ciblées par le Projet. Ils sont répartis en trois catégories : i) Situation de pauvreté ; ii) Situation en matière de dotation en ressources ; iii) Situation en matière de performance et d'équité.

Le Projet cible les élèves des écoles primaires publiques. Les indicateurs scolaires retenus se réfèrent à l'enseignement primaire au secteur public.

Les préfectures sont classées selon les scores obtenus dans chaque catégorie de critère et les préfectures les moins dotées et/ou les plus défavorisées sont privilégiées dans l'affectation des scores qui se réfèrent au positionnement de la préfecture par rapport à la moyenne nationale.

Ainsi, pour chaque catégorie d'indicateur, la méthode de classement des préfectures retient trois niveaux de priorité :

- le niveau 1 : haute priorité regroupant les 5 préfectures les plus défavorisées, classées de 1 à 5 ;
- le niveau 2 : priorité moyenne regroupant les 6 préfectures présentant un positionnement moyen, classées de 6 à 11 ;
- le niveau 3 : faible priorité regroupant les 5 préfectures les plus favorisées, classées de 12 à 16.

Notons qu'afin de se confirmer aux données scolaires, il est retenu le découpage administratif en 16 préfectures³ avant la création en 2017 des nouvelles préfectures de Moya (détachée de Sima) et de Mboudé (détachée de Mitsamiouli-Mboudé).

Concernant la situation de la pauvreté, le tableau suivant donne le classement des préfectures selon l'incidence de la pauvreté mesurée à travers la proportion des déciles les plus pauvres des ménages.

Tableau 7 : Situation de la pauvreté par Préfecture (2013)

Préfecture	Pauvreté					
	Plus pauvres		Pauvres		Indice moyen	Rang
	Taux	Indice	Taux	Indice		
01 Moroni-Bambao	12,2%	63,2%	29,0%	89,2%	76,2%	16
02 Hambou	15,4%	79,8%	34,9%	107,4%	93,6%	14
03 Mbadjini-Ouest	28,5%	147,7%	46,0%	141,5%	144,6%	7
04 Mbadjini-Est	23,6%	122,3%	38,8%	119,4%	120,8%	11
05 Oichili-Dimani	43,9%	227,2%	31,8%	97,8%	162,5%	5
06 Hamahamet-Mboinkou	24,3%	125,9%	38,5%	118,3%	122,1%	9
07 Mitsamiouli-Mboudé	18,0%	93,3%	33,1%	101,8%	97,6%	12
08 Itsandra-Hamanvou	18,4%	95,1%	30,2%	92,9%	94,0%	13
09 Mutsamudu	24,8%	128,5%	13,5%	41,5%	85,0%	15
10 Ouani	35,3%	182,9%	19,9%	61,2%	122,1%	10
11 Domoni	56,5%	292,7%	13,1%	40,3%	166,5%	4
12 Mrémani	64,6%	334,7%	16,8%	51,7%	193,2%	3
13 Sima	44,8%	232,1%	13,5%	41,5%	136,8%	8
14 Fomboni	47,7%	247,2%	20,3%	62,5%	154,8%	6
15 Nioumachoua	70,7%	366,3%	15,5%	47,7%	207,0%	2
16 Djando	67,8%	351,3%	22,2%	68,3%	209,8%	1
Total	19,3%	100,0%	32,5%	100,0%	100,0%	

Source : d'après les résultats du RGPH 2003, INSEED

La situation en matière de dotation en ressources est analysée selon quatre indicateurs reflétant l'état de la répartition régionale des ressources éducatives dans le secteur public de l'enseignement primaire :

- La situation de l'infrastructure scolaire : ratio de nombre d'élèves par salle de classe
- La taille des divisions pédagogiques
- La répartition des ressources humaines : le ratio du nombre d'élèves par enseignant
- La dotation en manuels scolaires : le ratio de nombre d'élèves par manuel

Les données détaillées de la répartition régionale de ces indicateurs sont jointes en annexe, le tableau suivant présente la synthèse et les indices de positionnement des préfectures par rapport à la moyenne nationale ainsi que leur classement selon ces critères :

³ Le territoire de l'Union des Comores est divisé en 3 îles autonomes et celles-ci en 54 communes (Loi no. 11-006/AU du 2 mai 2011, promulguée le 21 juillet 2011). Les communes sont groupées en 16 préfectures

Tableau 8 : Indices de dotation en ressources à l'enseignement primaire

Préfecture		Dotation en moyens									
		Salle de classe		Division pédagogiques		Enseignants		Manuels scolaires		Indice moyen	Rang
		Ratio E/C	Indice	Taille	Indice	Ratio E/E	Indice	Ratio E/M	Indice		
01	Moroni-Bambao	47,6	105,4%	28,6	95,3%	27,6	91,3%	0,48	109,9%	100,5%	8
02	Hambou	34,9	77,1%	22,5	75,0%	21,6	71,4%	0,47	108,0%	89,7%	16
03	Mbadjini-Ouest	39,6	87,7%	22,0	73,2%	25,7	84,9%	0,45	103,4%	94,2%	13
04	Mbadjini-Est	46,0	101,7%	24,9	83,0%	28,5	94,2%	0,43	99,7%	97,0%	10
05	Oichili-Dimani	36,8	81,4%	22,8	76,0%	26,5	87,5%	0,50	116,1%	101,8%	6
06	Hamahamet-Mboinkou	44,2	97,8%	23,0	76,5%	25,9	85,4%	0,47	108,0%	96,7%	11
07	Mitsamiouli-Mboudé	33,1	73,3%	22,8	76,0%	24,2	80,0%	0,46	106,4%	93,2%	14
08	Itsandra-Hamanvou	30,6	67,7%	23,3	77,6%	24,7	81,7%	0,44	102,3%	92,0%	15
09	Mutsamudu	52,0	115,1%	40,0	133,2%	38,0	125,5%	0,46	106,5%	116,0%	1
10	Ouani	53,9	119,2%	35,9	119,5%	34,7	114,5%	0,39	90,7%	102,6%	5
11	Domoni	51,3	113,4%	35,6	118,6%	34,2	112,8%	0,40	93,3%	103,0%	4
12	Mrémani	50,1	110,9%	37,6	125,2%	35,3	116,4%	0,37	86,1%	101,2%	7
13	Sima	46,6	103,1%	32,6	108,5%	32,5	107,2%	0,44	102,6%	104,9%	3
14	Fomboni	42,4	93,8%	27,3	90,9%	26,5	87,5%	0,45	103,3%	95,4%	12
15	Nioumachoua	51,6	114,1%	27,8	92,6%	27,8	91,8%	0,59	136,6%	114,2%	2
16	Djando	47,8	105,8%	25,4	84,4%	26,2	86,4%	0,49	113,1%	99,7%	9
Total		45,2	100,0%	30,0	100,0%	30,3	100,0%	0,43	100,0%	100,0%	

Source : selon les données du MENERS

En raison de manque de données désagrégées par préfecture, la situation en matière de performance et d'équité est analysée selon deux indicateurs :

- La situation en matière de redoublement au primaire : proportion moyenne de redoublants dans les écoles publiques
- L'accès des filles à l'enseignement primaire : proportion de filles dans les écoles publiques

Les données détaillées de la répartition régionale de ces indicateurs sont jointes en annexe, le tableau suivant présente les indices et le classement des régions selon ces critères :

Tableau 9 : Indices régionaux de la situation de performance et d'équité à l'enseignement primaire

Préfecture		Performance et équité					
		Redoublement		Proportion de filles		Indice moyen	Rang
		Taux	Indice	Taux	Indice		
01	Moroni-Bambao	23,4%	121,8%	46,1%	102,6%	112,2%	2
02	Hambou	20,0%	104,2%	47,3%	100,4%	102,3%	7
03	Mbadjini-Ouest	19,0%	98,8%	48,1%	98,8%	98,8%	10
04	Mbadjini-Est	16,1%	84,0%	48,4%	98,1%	91,1%	13
05	Oichili-Dimani	16,9%	87,8%	47,0%	100,9%	94,4%	12
06	Hamahamet-Mboinkou	19,7%	102,5%	46,6%	101,7%	102,1%	8
07	Mitsamiouli-Mboudé	15,1%	78,8%	47,2%	100,5%	89,6%	14
08	Itsandra-Hamanvou	19,1%	99,1%	47,7%	99,5%	99,3%	9
09	Mutsamudu	22,1%	115,1%	47,1%	100,7%	107,9%	5
10	Ouani	13,6%	70,5%	48,5%	98,0%	84,2%	15
11	Domoni	22,8%	118,7%	48,3%	98,5%	108,6%	4
12	Mrémani	17,9%	93,0%	47,6%	99,7%	96,3%	11
13	Sima	20,5%	106,4%	47,5%	99,9%	103,2%	6
14	Fomboni	23,9%	124,6%	45,0%	104,7%	114,7%	1
15	Nioumachoua	4,7%	24,6%	46,5%	101,8%	63,2%	16
16	Djando	24,6%	127,7%	49,6%	95,9%	111,8%	3
Total		19,2%	100,0%	47,5%	100,0%	100,0%	

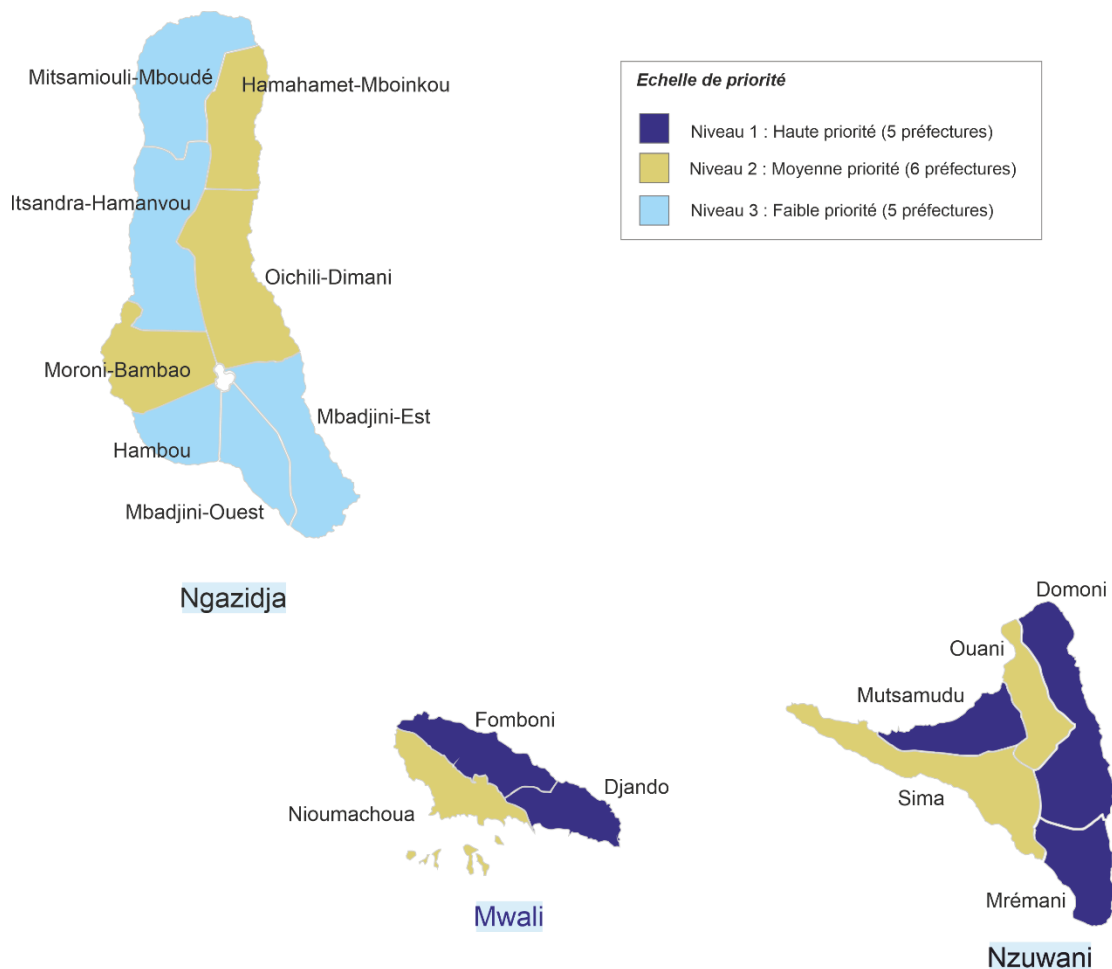
Source : selon les données du MENERS

Le tableau suivant présente le récapitulatif général avec une pondération des trois thèmes de classement : 30% pour la pauvreté, 40% pour les dotations en ressources et 30% pour la performance et l'équité :

Tableau 10 : Classement des Préfectures selon l'indice de priorité

Préfecture	Pauvreté		Dotation en ressources		Performance et équité		Moyenne		
	Indice	Rang	Indice	Rang	Indice	Rang	Score	Rang	
<i>Pondérations</i>		30%		40%		30%			
01	Moroni-Bambao	0,6	15	1,0	7	1,4	3	820	8
02	Hambou	0,9	14	0,4	15	1,1	7	1 230	14
03	Mbadjini-Ouest	2,1	3	0,6	13	1,0	10	910	12
04	Mbadjini-Est	1,5	8	0,8	9	0,8	13	990	13
05	Oichili-Dimani	2,2	2	0,6	12	0,8	12	900	11
06	Hamahamet-Mboinkou	1,5	7	0,7	11	1,0	8	890	10
07	Mitsamiouli-Mboudé	0,9	12	0,5	14	0,7	14	1 340	16
08	Itsandra-Hamanvou	0,9	13	0,4	16	1,0	9	1 300	15
09	Mutsamudu	0,5	16	2,0	1	1,2	5	670	5
10	Ouani	1,1	10	1,5	2	0,6	15	830	9
11	Domoni	1,2	9	1,4	3	1,3	4	510	2
12	Mrémani	1,7	5	1,4	4	0,9	11	640	4
13	Sima	1,0	11	1,2	6	1,1	6	750	6
14	Fomboni	1,5	6	0,8	10	1,4	1	610	3
15	Nioumachoua	1,7	4	1,3	5	0,2	16	800	7
16	Djando	2,4	1	0,9	8	1,4	2	410	1

La carte suivante illustre la répartition régionale des niveaux de priorité en matière d'intervention selon les résultats obtenus pour les besoins du présent Projet :

Carte 1 : Répartition des régions selon les niveaux de priorité : Région d'intervention du Projet


Ainsi, il est proposé de retenir pour le 2Pi2C une échelle de priorité d'intervention accordant la priorité aux cinq préfectures suivantes : Djando, Domoni, Fomboni, Mrémani, Mutsamudu.

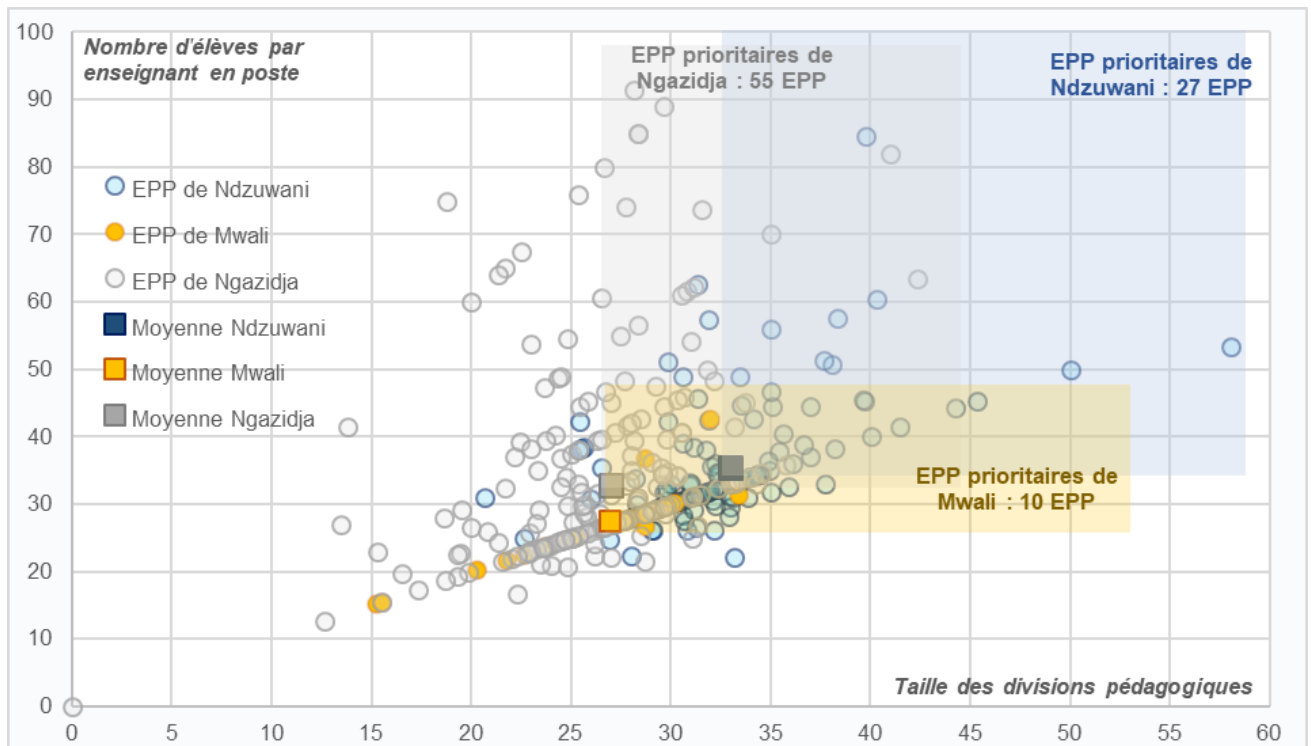
En seconde priorité, les six préfectures suivantes viennent en seconde priorité : Sima, Nioumachoua, Moroni-Bambao, Ouani, Hamahamet-Mboinkou, Oichili-Dimani. Les préfectures les moins prioritaires sont les suivantes : Mbadjini-Ouest, Mbadjini-Est, Hambou, Itsandra-Hamanvou, Mitsamiouli-Mboudé.

3.2.2 Les écoles prioritaires

Les interventions au niveau des écoles concerneront en partie une réorganisation des divisions pédagogiques afin de se conformer au protocole sanitaire en vigueur stipulant notamment une distanciation minimale à respecter. Les données montrent que pour les 335 écoles publiques, la taille moyenne des divisions pédagogiques est de 29,9 (33,0 à Ndzuwani; 26,9 à Mwali et 27,0 à Ngazidja) et le ratio de nombre d'élève par enseignant s'établit à 33,5 (35,3 à Ndzuwani; 27,5 à Mwali et 32,7 à Ngazidja).

La réparation des écoles primaires publiques selon ces indicateurs d'encombrement des classes (répartis par ile) montre que 92 EPP peuvent être classées prioritaires en raison de leur positionnement relatif par rapport à la moyenne de chaque ile en termes de taille des divisions pédagogiques et de disponibilité de personnel enseignant. Le graphique suivant illustre le positionnement des EPP prioritaires :

Graphique 9 : Positionnement des EPP par rapport à la taille des divisions pédagogiques et du ratio de nombre d'élèves par enseignant en poste (2019)



Source : d'après les données de l'IGEN

La liste des EPP prioritaires se présente comme suit :

- 27 EEP prioritaires de Ndzuwani : NBambao Mtsanga, Barakani Mnyambaju, Dindri 1, Hajoho, Harembo, Hasimpao, Hombo, Komoni, Koni Mremani 2, Koni Mudria 1, Koni Ngani, Koweit, Limbi, Mahale, Maweni-Kangani, Mjimandra, Mpaje 1, Mpaje 2, Mpomoni, Mromaji, Mromhuli, Ngadzale 1, Nindri, Nkoki 2, Shiwe, Uzini, Vasi.

- ❑ 10 EPP prioritaires de Mwali : Djwaezi, Fomboni Kanaleni, Hamavuna, Hanyamwada, Itsamia, Ndrondroni, Nkangani, Nyumashiwa, Wala 2, Wanani.
- ❑ 55 EPP Prioritaires de Ngazidja : Ahli Sounat Waldjamaa, Bandadaweni, Batsa Itsandra, Batsa Mitsamihuli, Djomani, Djongwe, Domwadju, Dzahadju Itsandra, Dzahani, Fumbudzivuni, Funga, Hadjambu, Hahaya, Hantsindzi, Helendje, Ifere, Ikoni 2, Itsandra Mdjini, Ivwani, Kandzile, Kua Ya Mbude, Kule 1, Kwambani Washili, Madjeweni, Madjoma, Male, Mandza, Mbambani Hamanvu, Mbangani, Mbuweni, Mdjwaezi, Midjendjeni, Milevani, Mlali - Darsalama, Mwadja Hamahame, Ndrude, Ndzawuze, Nyambeni, Sanfil, Shezani, Shindini, Shuwani, Sidju, Simambwani, Simbusa, Singani, Tsinimwapanga, Tsinimwashongo, Twaifa, Uhozi, Ungoni, Uroveni, Uzio, Vunambandani, Wemani Mitsamihuli.

3.2.3 Les enfants prioritaires : les vulnérables

Une des priorités fondamentales d'intervention du Projet consiste à cibler les enfants pauvres, vulnérables et défavorisés tout en assurant une équité de genre et en favorisant les filles. Les critères adoptés dans la détermination des préfectures prioritaires présentés plus haut intègrent des considérations de pauvreté et de genre et aussi de performance scolaire. Un ciblage plus fin sera opéré par 2Pi2C afin de mieux atteindre les enfants en difficultés scolaires et les enfants en situation de handicap. En effet, le projet financera un programme accéléré de rattrapage et de soutien scolaire destiné notamment aux élèves à risque de décrochage au niveau du primaire.

Les données présentées plus haut ont montré les faibles performances du système éducatif mesuré à travers une faible rétention consécutive à un redoublement important et un abandon élevé. En effet, les données montrent qu'en dépit d'un niveau d'accès appréciable à l'enseignement primaire (taux d'accès de 95%), le taux d'achèvement s'établit à 75%. Environ le cinquième des enfants en âge du primaire (6-11 ans) se trouvent dehors de l'école. Il s'agit d'une population de près de 25 000 enfants dont 5 000 ont eu une expérience scolaire, mais ont quitté prématurément l'école.

Dans le contexte particulier du COVID-19 et en raison des perturbations éventuelles des cours et d'assiduité, les difficultés scolaires sont amenées à s'accroître notamment pour les élèves les plus vulnérables. Une catégorie particulière des élèves sera spécialement affectée, il s'agit des enfants en situation de handicap. Les données disponibles ne montrent pas la répartition des enfants ni leurs caractéristiques. Les données du RGPH de 2003 montrent que la prévalence du handicap est de 3,7%, soit une population de 21 430 personnes dont 12,4% (soit 2 660 personnes) sont des enfants âgés de 6 à 14 ans. L'extrapolation de ces données aux conditions de 2020 montrent qu'environ 4 000 enfants âgés de 6 à 14 ans seront concernés par le handicap.

D'un autre côté, le RGPH de 2003 montre que près des deux tiers des personnes en situation de handicap sont analphabètes et n'ont jamais fréquenté l'école. Les personnes en situation de handicap qui fréquentaient l'école au moment du RGPH 2003 sont au nombre de 3 836 (1 704 filles et 2 134 garçons). Cela permet de mesurer les efforts à déployer afin de venir en aide aux enfants en situation de handicap et qui sont probablement dépendants et le seront davantage dans le contexte particulier de la pandémie de la COVID-19.

Le tableau suivant donne des indications de la fréquentation scolaire des personnes en situation de handicap telles que révélées par le RGPH de 2003 :

Tableau 11 : Fréquentation scolaire des personnes en situation de handicap (2003)

	Mwali			Ndzuwani			Ngazidja			Total		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Pourcentage												
N'a jamais fréquenté	60,9%	48,7%	54,6%	72,5%	58,9%	65,9%	70,4%	55,0%	62,4%	70,9%	56,7%	63,8%
A fréquenté	18,4%	31,5%	25,2%	10,5%	20,3%	15,3%	13,9%	24,5%	19,4%	12,3%	22,8%	17,5%
Fréquente actuellement	19,8%	19,1%	19,4%	16,3%	20,0%	18,1%	14,8%	19,5%	17,3%	16,0%	19,8%	17,9%
ND	0,9%	0,7%	0,8%	0,7%	0,8%	0,7%	0,9%	1,0%	0,9%	0,8%	0,7%	0,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Effectifs												
N'a jamais fréquenté	487	419	906	4 504	3 503	8 013	2 564	2 183	4 749	7 553	6 111	13 672
A fréquenté	147	271	418	652	1 207	1 860	506	972	1 477	1 310	2 457	3 750
Fréquente actuellement	158	164	322	1 013	1 190	2 201	539	774	1 317	1 704	2 134	3 836
ND	7	6	13	43	48	85	33	40	68	85	75	171
Total	799	860	1 659	6 212	5 948	12 160	3 642	3 969	7 611	10 653	10 778	21 430

Source : d'après les résultats du RGPH 2003, INSSÉD

3.3 Les composantes du 2Pi2C

Le Projet 2P2C est structuré en trois composantes inhérentes aux trois objectifs spécifiques visant à i) Assurer la continuité éducative au primaire dans le contexte du COVID-19 ; ii) Préserver la qualité de l'enseignement et appuyer les élèves les plus vulnérables ; iii) Renforcer le pilotage du système et sa résilience.

3.3.1 Assurer la continuité éducative dans le contexte de la COVID-19

L'impact recherché à travers cette composante consiste à offrir aux élèves des services résilients d'enseignement dans un environnement respectant les protocoles sanitaires, assurant sécurité et protection pour un apprentissage de qualité.

En application des mesures du gouvernement pour la sécurité et la protection de la population contre la pandémie de la COVID-19, le MENERS a procédé à la fermeture de tous les établissements scolaires et universitaires le 16 mars 2020, juste après la fin de deuxième trimestre de l'année scolaire 2019-2020. La reprise des cours a été prévue le 5 avril 2020, reportée au 16 mai 2020 et enfin renvoyée au 1^{er} juillet 2020 et au 14 septembre 2020. Tous les élèves et les étudiants ainsi que leurs enseignants et parents étaient en attente d'une solution éducative pour finir l'année scolaire en cours et mieux préparer la prochaine année scolaire 2020-2021.

Face à cette crise sanitaire et en concordance avec les mesures du Gouvernement, le MENERS surveille de près l'évolution de la situation et prend les actes administratifs pour régler dans la mesure du possible le fonctionnement du système éducatif et assurer la continuité éducative. Plusieurs notes circulaires sont déjà publiées pour informer tous les acteurs de l'éducation et le public sur les ajustements du calendrier scolaire, sur les orientations à suivre jusqu'à l'achèvement de l'année, sur l'organisation des examens nationaux et aussi sur la préparation de la rentrée scolaire 2020-2021. Les examens nationaux se sont déroulés dans d'excellentes conditions et l'achèvement de l'année scolaire 2019-2020 est prévu avant fin octobre 2020 après la réussite de la réouverture des écoles.

La réussite du déroulement des examens nationaux, la reprise des cours effectuée dans de bonnes conditions et l'annonce de la prochaine rentrée pour le 19 novembre 2020 sont autant de réalisations à mettre l'actif du MENERS. Durant les prochaines semaines, l'effort sera focalisé vers la préparation de la rentrée 2020-2021. Cela nécessite la réunion de plusieurs conditions à même de protéger les élèves et les enseignants. En raison des limites de l'enveloppe financière du Projet, deux volets seront privilégiés et financés par le 2Pi2C en matière d'accès : le dispositif de lavage des mains et la mobilisation de la communauté.

3.3.1.1 Le lavage des mains

Face à la pandémie de coronavirus, il est communément admis et prouvé que le lavage des mains, geste simple de promotion de la santé publique, constitue l'un des moyens les plus efficaces de prévenir la transmission des maladies, qu'il s'agisse du coronavirus, mais aussi de la dysenterie, du choléra et de la typhoïde.

Les dernières statistiques publiées en août 2020 par l'OMS et l'Unicef indiquent qu'en 2019, 43% des écoles à travers la planète n'avaient pas accès à des installations de base pour le lavage des mains, équipées de savon et d'eau. Il s'agit pourtant d'un élément essentiel au fonctionnement en toute sécurité des écoles en pleine pandémie de COVID-19. Environ 818 millions d'enfants ne disposent pas d'installations de base pour le lavage des mains dans leur école, ce qui les expose à un risque supérieur de contracter la COVID-19 et d'autres maladies contagieuses. Plus d'un tiers de ces enfants (295 millions) vivent en Afrique subsaharienne. Dans les pays les moins avancés, sept écoles sur dix ne disposent pas d'installations de base pour le lavage des mains et la moitié des écoles n'ont pas de services d'assainissement et d'approvisionnement en eau de base.

La situation aux Comores est assez alarmante en cette matière. En effet, en dépit d'une disette concernant les données sur l'état d'équipement des écoles, les indices disponibles montrent qu'environ 60% des écoles primaires publiques ne disposent pas de points d'eau ce qui ne favorise pas l'application systématique du lavage des mains dans les écoles préconisé par le protocole sanitaire.

Afin de remédier à cette situation et d'assurer que la majorité des EPP puissent offrir des conditions d'hygiène adéquates pour protéger les élèves et le personnel des risques de contamination au COVID-19, le MENERS procédera à la dotation d'équipements de toute première nécessité, dans le respect des normes et protocoles définis avec les autorités sanitaires. Le Projet financera les équipements les plus prioritaires, à savoir : les dispositifs de lavage de main sous forme de citernes amovibles avec système de recueil d'eau. Le nombre d'écoles ciblées est de 200 écoles permettant de résorber le déficit global d'équipement des écoles en points d'eau. Cela constituera la rubrique d'intervention la plus importante du projet en termes financiers. En effet, le coût d'acquisition et d'installation d'une citerne de 2000 litres avec les accessoires nécessaires pour le lavage des mains est de l'ordre de 1000 USD. L'équipement de 200 EPP correspondra à un montant de 200 000 USD, soit 27% de l'enveloppe globale du Projet.

3.3.1.2 La mobilisation des acteurs locaux et de la communauté

Cette sous-composante vise à mobiliser les communes, les préfectures ainsi que les communautés et à les impliquer dans la réponse de l'éducation à la pandémie de la COVID-19. Dans ce contexte de crise mondiale qui n'épargne personne, le MENERS interpelle tous les acteurs et surtout les responsables influents auprès de la population à tous les niveaux à accompagner activement à la mise en application des mesures prises en réponse à la crise sanitaire en vue du relèvement du système éducatif. Ainsi, trois activités importantes concourent à l'atteinte du résultat mentionné.

- ❑ Mettre en place et activer des cellules satellites dans les zones pédagogiques /communes. Il s'agit de responsabiliser l'équipe pédagogique composée d'encadreurs pédagogiques et des chefs d'établissement public de chaque zone pédagogique à travailler de concert avec les responsables municipaux (le maire et ses conseillers municipaux) en vue de coordonner au niveau communal l'application des mesures et dispositions prises par le MENERS pour la continuité éducative, mais aussi la lutte contre les ruptures scolaires autrement dit les situations d'échec et la déscolarisation. C'est ce groupe qui constitue la cellule satellite de chaque zone pédagogique. Un coordinateur de chaque cellule sera désigné après échanges et concertations entre l'inspecteur pédagogique, responsable de zone pédagogique avec le maire et le préfet de la région.

- ❑ Mettre en place et activer des unités locales de veille éducative dans les villages avec l'aide du chef de la localité/village et les former sur l'application des mesures barrières. Dans chaque localité, les chefs d'établissement, surtout au niveau du primaire public, sont sensés travailler avec les conseils d'école, présidé par des parents d'élève influents dans les communautés locales. Ainsi, les chefs d'établissement doivent travailler avec les conseils d'école pour assurer que tous les élèves de leurs établissements ont les possibilités de suivre la continuité éducative pendant la période de fermeture des établissements scolaires et puissent retourner à l'école après la reprise en présentiel des cours. Les conseils d'école avec l'aide des volontaires associés dans les localités se chargeront de la collecte et communication de l'information sur les situations d'échec et la déscolarisation des élèves. Les chefs d'établissement assureront la coordination locale compte tenu de leur rôle important dans le fonctionnement des conseils d'école tels que prévu par le décret N° 99-196/CE portant statut des écoles élémentaires de l'enseignement public.
- ❑ Organiser une deuxième enquête ménage à la rentrée scolaire 2020-2021 pour évaluer l'impact des interventions en réponse à la COVID-19. Ainsi, à la fin du mois de décembre 2020, tous les établissements scolaires doivent établir un état de lieu de la reprise des élèves. En cas de décrochage scolaire, les chefs d'établissement diligenteront une enquête auprès des familles sur la base d'une fiche de renseignement établi par le MENERS pour comprendre les motifs du décrochage et stimuler le retour à l'école. Les fiches de renseignement auprès des ménages seront saisies au niveau des directions de la Planification des îles, consolidées et analysées au niveau national à la Direction Générale de Planification, des Études et des Projets.

3.3.2 Préserver la qualité de l'enseignement et appuyer les élèves les plus vulnérables

L'apprentissage et l'enseignement à distance constituent une alternative assurant une continuité éducative en cas de crise ou de pandémie pouvant aboutir à la fermeture des établissements scolaires. Plusieurs voies et moyens sont envisageables, mais ils sont tous tributaires du niveau de pénétration des technologies et des équipements et leur accès et maîtrise tant par les élèves que par les enseignants.

Les investigations et analyses menées par le MENERS en cette matière aboutissent à des limites importantes quant aux recours à l'enseignement à distance pour l'enseignement primaire. Plusieurs considérations corroborent dans ce sens.

L'enquête effectuée par le MENERS en avril-mai 2020 auprès d'un échantillon de 926 ménages a montré des taux d'équipement plutôt faibles des ménages notamment en ce qui concerne la radio et l'internet comme le montre le tableau suivant :

Tableau 12 : Possibilités d'accès des ménages à l'enseignement à distance par Radio, TV et Internet

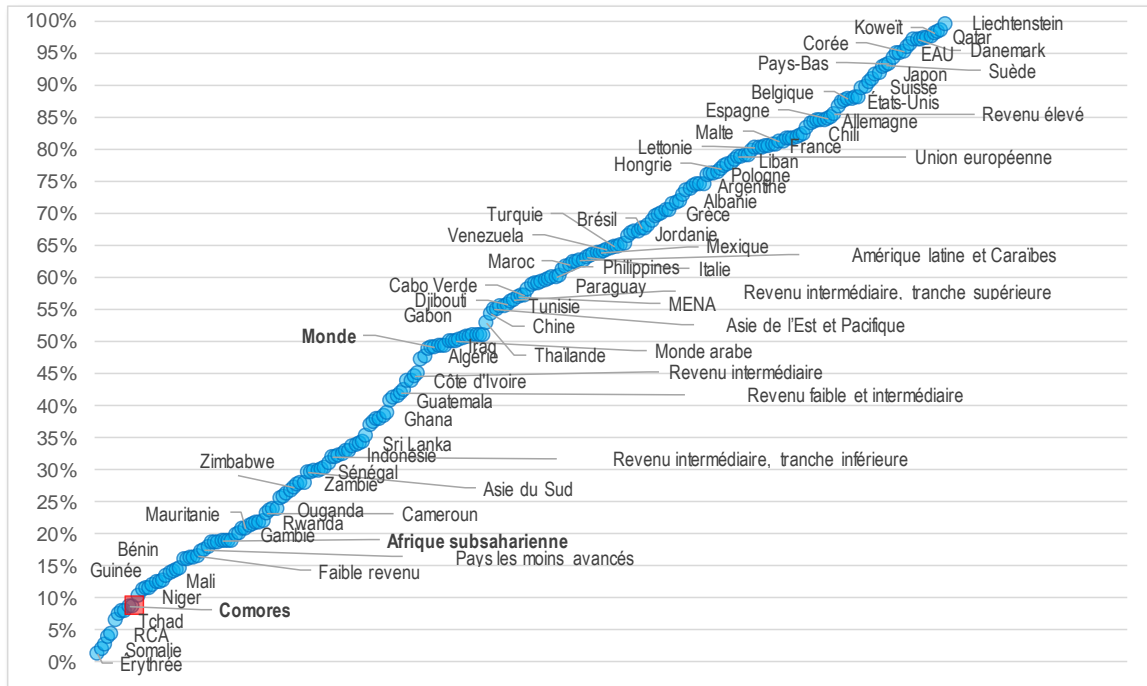
	Mwali	Ndzواني	Ngazidja	Comores
Électricité	83,1%	84,7%	91,5%	88,0%
Radio	33,8%	49,5%	64,6%	56,0%
Télévision	76,9%	71,0%	80,4%	76,1%
Téléphone	64,6%	92,0%	80,4%	84,3%
Internet	15,4%	41,1%	41,1%	39,3%
Couverture TV ORTC	90,6%	25,6%	69,2%	51,7%
Couverture radio ORTC	87,7%	60,9%	50,7%	57,8%

Sources : MENERS, enquête auprès des ménages, avril-mai 2020

Selon les résultats de l'enquête auprès des ménages, 88% des ménages disposent de l'électricité, 76% d'un poste TV, 56% du radio et 39% de l'internet. La couverture de réception radio et TV est limitée respectivement à 59% et à 52%.

Il faut dire que l'enseignement à distance se heurte à une contrainte objective majeure relative au taux de pénétration de l'internet aux Comores. D'après les données les plus récentes de la Banque mondiale, la proportion de personnes utilisant l'internet aux Comores est de 8,5%, soit un des taux les plus faibles au monde (10^{ème} position la plus faible sur plus de 200 pays) contre une moyenne mondiale de 49% et une moyenne de 19% pour l'Afrique sub-saharienne comme le montre le graphique suivant :

Graphique 10 : Utilisateurs d'Internet en pourcentage de la population



Source : d'après les données de la Banque mondiale, données les plus récentes 2017-2019

Par ailleurs, l'apprentissage en ligne n'est pas aussi facile à mettre en œuvre du fait que plus de 70% du personnel éducatif ne maîtrisent pas l'outil informatique. L'apprentissage des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) se fait d'une manière informelle et incontrôlée. Cela peut s'expliquer par la non intégration des technologies de l'information et de la communication dans les programmes scolaires, d'une part, et l'accès très limités des professeurs à l'outil informatique et à l'internet, d'autre part.

Cela montre les limites d'un recours à l'enseignement à distance comme alternative majeure qui risque par ailleurs d'accentuer les iniquités sociales et régionales sachant que certaines communes enclavées demeurent non desservies par les réseaux téléphonique et d'internet et aussi par la radio et la TV.

Ainsi, les résultats de l'enquête ont montré que les ménages optent pour des solutions plus adaptées à leur contexte social. En effet, les préférences des ménages enquêtés ont concerné en premier lieu l'auto apprentissage (14,7%), le support imprimé (12,7%) et le soutien scolaire (11,4%).

Le plan de riposte du MENRS a ainsi adopté une lecture réaliste des capacités d'adaptation des apprenants pour assurer la continuité éducative dans le contexte de la COVID-19. Deux moyens sont privilégiés : il s'agit du support papier et de l'enseignement télédiffusé. Le tableau suivant illustre les échelles de ces capacités d'adaptation :

Figure 4 : Capacité d'adaptation des apprenants pour continuer à apprendre dans le contexte de la COVID-19

	Auto-apprentissage	Support pédagogique en papier	Enseignement à distance via les TICE	Enseignement radiodiffusé	Enseignement télédiffusé
Elèves du préscolaire	■	■		■	■
Elèves du primaire	■	■		■	■
Candidats à l'entrée en 6ème		■		■	■
Elèves du collège	■	■		■	■
Candidats au BEPC		■		■	■
Elèves du lycée	■	■		■	■
Candidats au BAC		■	■	■	■
Elèves de l'EFTP	■	■		■	■
Candidats au BETP		■	■	■	■
Elèves de l'UDC	■	■	■	■	■
Enseignants	■	■	■	■	■
Encadreurs pédagogiques	■	■	■	■	■
Administrateurs	■	■	■	■	■
Parents d'élèves		■		■	■

En conformité avec cette analyse du Plan de riposte du MENERS, la présente composante du 2Pi2C est déclinée en deux sous-composantes visant les objectifs suivants :

- ❑ les connaissances acquises par les élèves sont renforcées de façon adaptée à travers la continuité des apprentissages à domicile à tous les niveaux du système éducatif, en particulier pour l'enseignement primaire ;
- ❑ les déperditions scolaires (redoublements et abandons), surtout pour les groupes sensibles (défavorisés, handicapés, vulnérables, etc.) sont systématiquement contrôlés et maîtrisés.

3.3.2.1 Renforcement de la continuité des apprentissages à domicile

Durant la période d'interruption des cours, le MENERS a investi dans la conception d'un dispositif alternatif d'enseignement à distance pour permettre la continuité des apprentissages à domicile. Cet enseignement à distance vise : i) à restaurer la motivation d'apprendre chez les élèves, ii) à maintenir leurs niveaux des connaissances acquises ne serait-ce qu'au cours du deuxième trimestre 2019-2020 et iii) à éviter un décalage entre l'assimilation des leçons apprises avant l'interruption des cours et la poursuite de l'exécution du programme d'enseignement par les enseignants à la reprise des cours en présentiel.

Dans le contexte actuel de la pandémie et en se référant aux capacités d'adaptation présentées plus haut et en complémentarité avec le projet de restructuration de 25% du PTEUC, le Projet financera deux activités considérées prioritaires⁴ : i) imprimer et distribuer des supports pédagogiques ; ii) reproduire et distribuer les manuels scolaires.

En premier lieu, il s'agit d'imprimer et distribuer des supports pédagogiques en appui à l'enseignement à distance par voie de radio et télévision pour les apprentissages à la maison. Ces supports pédagogiques en version papier en appui aux cours pédagogiques radiodiffusés et télévisés seront fournis aux établissements pour être distribués aux élèves à travers les unités locales de veille éducative coordonnés par les chefs d'établissement. Ces supports auront au moins les mêmes contenus (cours et exercices) que l'enseignement à distance par voie de radio et télévision ou par voie des plateformes pédagogiques disponibles (ORTC, MENERS, etc.).

L'impression des supports pédagogiques doit être faite avant ou au fur et mesure de la progression des cours à distance, ce qui compliquerait la distribution à temps aux élèves. En absence de ces supports des indications et orientations seront données aux élèves sur les exercices d'application disponibles dans les manuels scolaires et fascicules en usage.

⁴ L'activité d'organisation des tests d'évaluation des élèves du primaire prévue initialement par 2Pi2C est désormais fiancée dans le cadre du projet de restructuration de 25% du PTEUC dont le détail des activités est joint en annexe.

Le Projet financera la conception et la distribution d'environ 100 000 fiches de cours et exercices d'apprentissage pour les matières essentielles du primaire. Il s'agira de reproduire les leçons de français et de mathématiques pour lesquelles les manuels ne sont pas disponibles. Le nombre des élèves du CE et de CM dans les EPP est d'environ 45000 élèves. La production des photocopies pour les deux matières (mathématiques et français) avec une marge de réserve nécessite une quantité de 100000 photocopies. Les priorités de distribution adopteront les échelles de priorité de répartition régionale présentées plus haut. La DGPPE est le responsable de la réalisation de l'activité.

Une attention particulière sera accordée aux élèves en situation de handicap afin de prendre en compte les besoins spécifiques des malvoyants et des malentendants dans la continuité d'éducation. Les activités prévues concernent la transcription en braille des fiches des cours et d'exercice et leur production et distribution ainsi que la fourniture d'un service d'interprétariat en langue des signes pour les enfants malentendants lors de la diffusion des cours à la télévision.

Pendant l'interruption des cours, les groupes cibles les plus compliqués à offrir et suivre un enseignement à distance dans le contexte comorien, constituent les élèves de l'enseignement préscolaire (ECR) et du cycle préparatoire (CP) de l'enseignement primaire. Il est donc préconisé de privilégier l'auto-apprentissage, le soutien scolaire ou le tutorat à la maison pour ces élèves du préscolaire et du CP par l'usage des manuels existants, disponibles dans le public et dans le privé. Pour le CP, il est recommandé de distribuer les manuels « Gagné » déjà utilisés pendant trois années scolaires et qui vient d'être remplacé par des nouveaux manuels scolaires et mis à la disposition de l'ensemble des établissements scolaires publics et privés. Les chefs d'établissement à travers les unités locales de veille éducative sont chargés de remettre aux parents d'élèves avec une liste de décharge attestant l'engagement des parents à faire bon usage au profit de leurs enfants. À la rentrée scolaire 2020-2021, les parents seront invités à restituer les manuels fournis aux chefs d'établissement. Les opérations de distribution aux parents et de restitution à l'école des manuels scolaires doivent respecter les mesures barrières. Cette opération est financée dans le cadre de PEUTEUC.

Les données statistiques montrent un déficit en dotation en manuels scolaires pour les classes de CE et CM comme le montre le tableau suivant. Le projet financera l'acquisition et la distribution de 70 000 manuels (français et mathématiques) pour le CM. Les manuels du CE sont disponibles au niveau du MENRS. Il s'agit de de 86 277 manuels (43 578 manuels de français et 42 699 manuels de mathématiques). La distribution de ces manuels est prise en charge dans le cadre du PTEUC.

Tableau 13 : Dotation en manuels scolaires : ratio de nombre de manuels par élève (2017)

Préfecture	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
01 Moroni-Bambao	2,7	2,8	1,1	1,5	2,5	2,0	2,1
02 Hambou	3,6	3,2	1,4	1,0	1,9	2,2	2,1
03 Mbadjini-Ouest	2,7	3,1	1,1	1,2	2,4	2,8	2,2
04 Mbadjini-Est	3,1	3,0	1,3	1,3	2,3	2,7	2,3
05 Oichili-Dimani	2,6	2,4	1,4	1,4	1,9	2,0	2,0
06 Hamahamet-Mboinkou	2,9	2,9	1,3	1,1	2,1	2,4	2,1
07 Mitsamiouli-Mboudé	2,8	3,0	1,5	1,4	2,2	1,9	2,2
08 Itsandra-Hamanvou	3,3	3,0	1,2	1,4	2,2	2,4	2,3
09 Mutsamudu	2,7	3,0	1,3	1,4	2,3	2,4	2,2
10 Ouani	4,2	3,3	1,6	1,7	2,2	2,1	2,5
11 Domoni	3,6	2,9	1,6	1,6	2,3	2,3	2,5
12 Mrémani	3,8	3,6	1,7	1,6	2,5	2,5	2,7
13 Sima	3,1	3,1	1,3	1,4	2,0	2,4	2,3
14 Fomboni	3,4	2,9	1,1	1,2	2,4	2,6	2,2
15 Nioumachoua	2,3	2,4	1,0	1,1	1,6	1,7	1,7
16 Djando	2,9	2,7	1,1	1,1	2,2	2,1	2,0
Total	3,2	3,0	1,4	1,4	2,2	2,3	2,3

Source : d'après les données du MENERS

La seconde activité de cette sous-composante vise à mettre en place un système informatisé de gestion des manuels scolaires, à produire et distribuer les manuels scolaires. À la reprise des cours en présentiel, un système informatisé de gestion des manuels scolaires sera conçu et mise en place à la DGPPE pour assurer une maîtrise du stock et du renouvellement des manuels pour les établissements scolaires publics et privés aussi bien des manuels scolaires déjà distribués (éveil pour tous les niveaux, français et mathématiques pour le CP) et ceux qui seront livrés par la suite (français et mathématiques pour le CE et le CM). Après la mise en place de ce système, la distribution des manuels de CE pourra donc être effectuée dès le début de la rentrée scolaire 2020-2021.

L'activité qui vise à organiser des tests d'évaluation diagnostique des élèves, et analyser le niveau des acquisitions scolaires post COVID-19 est maintenue pour mémoire car son financement est pris en charge par le projet de restructuration de 25% du PTEUC. Ainsi, il est prévu qu'à la rentrée 2020-2021, des tests d'évaluation seront soumis aux élèves pour mesurer les connaissances acquises et les compétences développées et apprécier le degré d'assimilation des cours pédagogiques radiodiffusés ou télévisés. Ces tests simples standardisés permettront aux enseignants et aux établissements d'organiser leur programme de remise à niveau à la rentrée scolaire prochaine 2020-2021 et d'adapter les démarches pédagogiques.

Une fiche d'évaluation diagnostic rapide, suivant la méthode critériée, doit être conçue par l'IGEN et distribuée aux enseignants pour administrer aux élèves, puis corrigée par les enseignants eux-mêmes aux fins de remédiation et ensuite retransmise à la CIPR pour analyse et soumission des recommandations à l'IGEN. Les encadreurs pédagogiques effectueront un suivi des activités des enseignants sur la remédiation. Un processus d'harmonisation et d'informatisation de la gestion scolaire (au niveau d'établissement), surtout le système de passage et le flux des élèves (bulletin, bordereau des notes, transferts, etc..) sera initié dans quelques écoles pilotes au niveau des trois îles.

3.3.2.2 Maîtrise de la déperdition scolaire pour les plus vulnérables

Cette sous-composante vise à maîtriser les déperditions scolaires (redoublements et abandons), surtout pour les groupes sensibles (défavorisés, handicapés, vulnérables, etc.). Pour mesurer l'incidence de la fermeture des écoles sur le rendement scolaire et la rétention scolaire de tous les élèves dans l'ensemble des niveaux d'enseignement, il est nécessaire de disposer des informations fiables sur les redoublements et les abandons scolaires. Il faut signaler qu'un niveau élevé de déperditions scolaires (redoublements et abandons) représente manifestement une anomalie et un signe de dysfonctionnement du système. L'importance des données probantes dicte l'impératif de travailler sur des données statistiques récentes et fiables pour cerner, contrôler et maîtriser les causes probables du faible rendement scolaire et le redressement du système éducatif.

Toute démarche d'apprentissage doit tirer les leçons à partir de données probantes. Ainsi l'élaboration du programme de remédiation et de prévention de la déperdition scolaire doit se baser sur des données récentes, fiables et permettant de cibler les catégories les plus vulnérables. Ainsi, le projet financera l'organisation d'une enquête rapide à la rentrée scolaire 2020-2021 pour apprécier le rendement interne du système et définir les priorités d'intention et les cibles à atteindre. La préparation et l'organisation des enquêtes scolaires relèvent de la responsabilité de la Direction Générale de la Planification, des Études et des Projets du MENERS. L'analyse des données pour apprécier le rendement interne du système fera l'objet de rapport de situation pour refléter les groupes sensibles (défavorisés, en situation d'handicap, vulnérables, etc.).

La dernière activité de cette sous-composante vise à appuyer un programme accéléré de rattrapage et de soutien scolaire, destiné aux élèves à risque de décrochage au niveau du primaire. Pour assurer l'égalité de chance d'acquisition des connaissances et compétences chez

les élèves, et par conséquent réduire les écarts de résultats scolaires entre eux à travers la lutte contre les échecs et les ruptures scolaires (redoublements et abandons scolaires), il est donc indispensable de mettre en place un programme d'enseignement accéléré axé sur la réussite scolaire des élèves qui manifestent des difficultés d'apprentissages. Le MENERS, à travers notamment la DGPPE a déjà expérimenté un programme similaire au niveau de l'enseignement primaire, il y a trois ans. Cela servirait des balises pour asseoir ce programme accéléré, voire l'étendre au premier cycle de l'enseignement secondaire.

3.3.3 Renforcer le pilotage du système et sa résilience

En complémentarité avec le projet de restructuration des 25% de PTEUC pour répondre à la COVID-19, la présente composante de projet 2Pi2C se focalise sur deux objectifs : i) l'amélioration des performances de gestion de la carte scolaire et son adaptation aux exigences de réorganisation du système inhérentes à la COVID-19 ; ii) le renforcement du pilotage du projet et de la gestion des programmes d'urgence.

Les normes et directives⁵ appliquées pour la réouverture des écoles et la reprise des cours en présentielle exige des organisateurs et responsables sectoriels des performances particulières, une réactivité prouvée et une flexibilité adaptée à une situation changeante. Les services de la carte scolaire et de la programmation sont particulièrement concernés. Le Cadre pour la réouverture des écoles élaboré par la Banque mondiale, Unesco, Unicef et PAM précise que pour pouvoir prendre des décisions concernant la réouverture des écoles, les pays devront recueillir des données essentielles sur la façon dont les établissements, les enseignants, les élèves et les communautés font face aux fermetures et à la pandémie. Ces informations peuvent être obtenues grâce à des enquêtes rapides auprès des écoles, des responsables locaux, des enseignants, des élèves et des parents. Les décideurs doivent ensuite déterminer quel est le meilleur moyen de favoriser l'apprentissage et le bien-être dans chaque contexte, en accordant une attention particulière aux avantages de l'enseignement en classe par rapport à l'enseignement à distance, et en les comparant aux facteurs de risques liés à la réouverture des écoles, tout en tenant compte du fait que les données disponibles concernant le lien entre risque d'infection et présence à l'école ne sont pas concluantes. Trois temps sont notamment identifiés :

- ❑ Avant la réouverture : Se préparer à l'aide des politiques, des procédures et des plans de financement indispensables pour améliorer les écoles, en accordant une attention particulière au fonctionnement sûr, notamment en renforçant les pratiques d'enseignement à distance ;
- ❑ Pendant le processus de réouverture : Adopter des stratégies proactives pour réintégrer les enfants marginalisés et déscolarisés. Investir dans des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène pour limiter les risques et mettre l'accent sur le rattrapage scolaire pour compenser les heures d'enseignement perdues ;
- ❑ Lorsque les écoles ont rouvert leurs portes : Surveiller activement les indicateurs de santé, en s'intéressant également au bien-être et à la protection. Renforcer la pédagogie, adapter l'enseignement à distance aux apprentissages mixtes en y intégrant les connaissances concernant la transmission et la prévention de l'infection.

En préparation de la rentrée 2020-2021, il est notamment requis une réorganisation des dispositions de la carte scolaire, particulièrement concernant la réduction du nombre d'élèves par classe et l'application du double flux pour un enseignant (une classe qui comptait 40 élèves, sera divisée en deux groupes de 20 élèves, tenus par le même l'enseignant). Le MENERS à travers la Direction Générale de la Planification de l'Éducation s'attelle à préparer des scénarios de prévisions scolaires de reprise des cours en présentiel pour la rentrée scolaire 2020-2021 dans le respect des mesures barrières et de distanciation. Les deux activités suivantes concourent à la réalisation du résultat mentionné :

⁵ Cf. Cadre pour la réouverture des écoles, Banque mondiale, Unesco, Unicef, PAM, Avril 2020

- ❑ Évaluer les potentialités et les capacités du système éducatif pour l'intégration de la résilience dans le dispositif de la carte scolaire nationale. Une évaluation des potentialités et des capacités du système éducatif sera sous la responsabilité de la Direction Générale de la Planification de l'Éducation. Cela permettra, par conséquent, de guider les interventions visant à intégrer la résilience dans le fonctionnement des établissements scolaires et réguler la scolarisation conformément aux prévisions scolaires. Compte tenu de la complexité de l'opération, le MENERS mobilisera une expertise locale en appui à la DGPEP pour mener à bien cette évaluation.
- ❑ Opérationnaliser le site web du MENERS en vue d'héberger la plateforme *Classera* et former les acteurs sur l'utilisation de la plateforme. Dans le cadre de sa contribution à la réponse de la pandémie de la COVID-19 pour atténuer les effets dans le système éducatif aux Comores, l'ALECSO a apporté gratuitement une plateforme *Classera* qui cible l'accès en ligne des étudiants, des élèves, des enseignants et du personnel administratif. La plateforme est accessible de manière autonome, mais le MENERS a décidé qu'elle soit hébergée sur son site web, de permettre l'accès continu des élèves et poursuivre les formations.

La dernière sous-composante du 2Pi2C concerne le pilotage et la gestion du Projet. En plus de l'évaluation à mi-parcours du Projet de son évaluation finale, cela concerne aussi le renforcement de l'équipe technique du MENRS chargée de la gestion du Projet dans l'objectif de renforcer les mécanismes de pilotage et de coordination pour la planification et la mise en œuvre des financements (financement accéléré COVID, PTEUC et financement additionnel du GPE). Cette option contribuera à la consolidation du dispositif de gestion et renforcera l'appropriation et l'implication des autorités nationales.

Signalons que les frais de gestion de l'Agent partenaire figurent sous cette dernière rubrique de gestion du projet.

3.3.3.1 Récapitulatif et cadrage par rapport au plan sectoriel de riposte

Le cadre logique et les activités du Plan sectoriel de riposte à la pandémie de la COVID-19 élaboré en mai 2020 par le MENERS sont joints en annexe. Le tableau suivant montre le cadrage du 2Pi2C par rapport au Plan sectoriel en mentionnant devant chaque activité le code correspond mentionné dans le Plan sectoriel :

Tableau 14 : Cadrage entre 2Pi2C avec le Plan sectoriel de riposte

Composantes du 2Pi2C	Activité du Plan de riposte (PS Éducation)
Composante 1 : Assurer la continuité éducative au primaire et au préscolaire dans le contexte du COVID-19	
1.1 Le déroulement de l'année scolaire 2020/2021 maîtrisé pour le bon fonctionnement du système éducatif	
1.1.1 Préparer et équiper les EPP y compris les ECR pour la rentrée 2020-2021 : Assurer le suivi de l'ensemble des dispositions prises pour la continuité éducative et le lavage de main systématique à l'ouverture des établissements scolaires	1.2.14
1.2 Les communes et les préfectures sont impliquées dans la réponse de l'éducation à la pandémie de la COVID-19	
1.2.1 Mettre en place et activer des cellules satellites dans les zones pédagogiques /communes	1.2.4
1.2.2 Réactiver les conseils d'écoles dans le contexte Covid et les former sur l'application des mesures barrières	2.1.3
1.2.3 Organiser une deuxième enquête ménage à la rentrée scolaire pour évaluer l'impact des interventions en réponse à la COVID-19	Mentionnée dans la Matrice des mesures à prendre (p. 54)
Composante 2 : Préserver la qualité de l'enseignement et appuyer les élèves les plus vulnérables	
2.1 Les connaissances acquises par les élèves sont renforcées de façon adaptée à travers la continuité des apprentissages à domicile à tous les niveaux du système éducatif, en particulier pour l'enseignement primaire	
2.1.1 Imprimer et distribuer des supports pédagogiques en appui à l'enseignement à distance par voie de radio et télévision pour les apprentissages à la maison	1.2.6
2.1.2 Reproduire et distribuer les manuels scolaires, et formaliser le système de gestion des documents scolaires	1.2.6
2.1.3 Organiser des tests d'évaluation des élèves du primaire, et analyser le niveau des acquisitions scolaires, post COVID-19 (Programmée dans le cadre du projet de restructuration du PTEUC)	1.2.9
2.2 Les déperditions scolaires (redoublements et abandons), surtout pour les groupes sensibles (défavorisés, handicapés, vulnérables, etc.) sont systématiquement contrôlés et maîtrisés	
2.2.1 Organiser une enquête rapide à la rentrée scolaire prochaine pour apprécier le rendement interne du système	1.2.10
2.2.2 Appuyer un programme accéléré de rattrapage et de soutien scolaire, surtout aux élèves à risque de décrochage au niveau du primaire	1.2.10

Composantes du 2Pi2C	Activité du Plan de riposte (PS Éducation)
Composante 3 : Renforcer le pilotage du système et sa résilience	
3.1 Le fonctionnement de l'institution scolaire, l'organisation du système éducatif et les dispositions de la carte scolaire sont adaptés au contexte particulier de la COVID-19	
3.1.1 Évaluer les potentialités et les capacités des écoles primaires publiques pour l'intégration de la résilience dans le cadre du Covid	1.6.12
3.1.2 Opérationnaliser le site web du MENERS, héberger la plateforme Classera et former les acteurs sur l'utilisation de la plateforme	1.6.9 et 1.6.10
3.2 Gestion et évaluation du projet	
3.2.1 Pilotage, coordination et évaluation	
321.1 Renforcement de l'équipe technique	
3.2.2 Frais de gestion	

3.4 Les coûts et le financement du projet

Le montant alloué aux Comores dans le cadre du financement accéléré de riposte à la COVID-19 est de 750 000 USD dont 52 500 USD, correspondant à 7%, sont dédiés aux frais de gestion de l'agent partenaire. qui serviront à appuyer les activités suivantes : (a) Missions d'appui et de suivi évaluation du projet ; (b) Contribution aux divers coûts opérationnels : i) Appui logistique à la mise en œuvre du projet (transit et manutention portuaires, renforcement de la connectivité internet du bureau pour faciliter la communication avec les partenaires de la mise en œuvre du projet), ii) Contribution au salaire de l'assistant administratif et logistique qui sera recruté pour appuyer la mise en œuvre du projet ; (c) contribution à l'audit. Le détail des quantités, prix unitaires et les coûts de réalisation est joint en annexe.

Les tableaux et graphiques suivants présentent un récapitulatif des coûts du Projet :

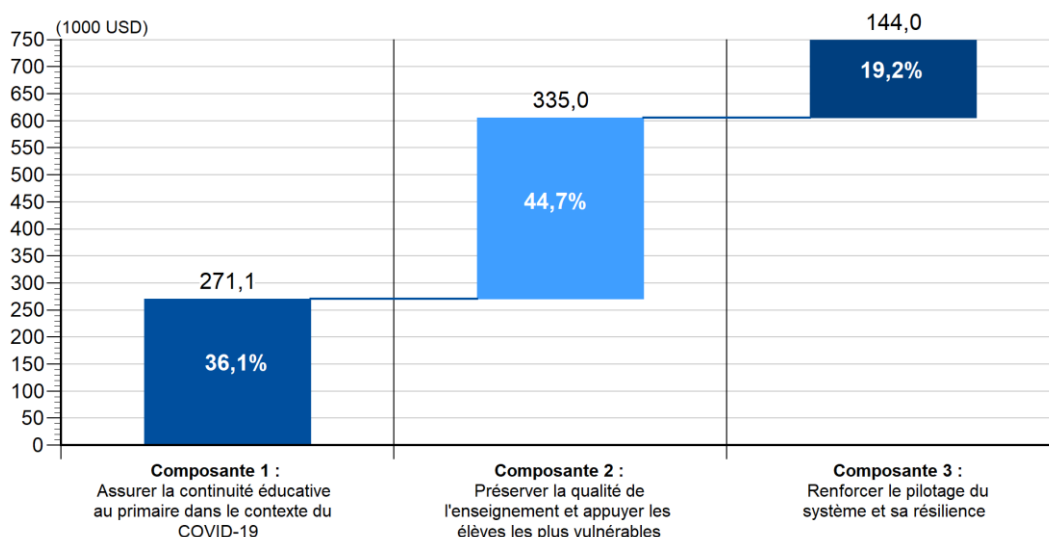
Tableau 15 : 2Pi2C : Coûts par activité

Composante et sous-composante	Montant (USD)
Composante 1 : Assurer la continuité éducative au primaire et au préscolaire dans le contexte du COVID-19	271 060
1.1 Le déroulement de l'année scolaire 2020/2021 maîtrisé pour le bon fonctionnement du système éducatif	226 000
1.1.1 Préparer et équiper les EPP y compris les ECR pour la rentrée 2020-2021 : Assurer le suivi de l'ensemble des dispositions prises pour la continuité éducative et le lavage de main systématique à l'ouverture des établissements scolaires	226 000
1.2 Les communes et les préfectures sont impliquées dans la réponse de l'éducation à la pandémie de la COVID-19	45 060
1.2.1 Mettre en place et activer des cellules satellites dans les zones pédagogiques /communes	15 310
1.2.2 Réactiver les conseils d'écoles dans le contexte Covid avec l'aide du chef de la localité/village et les former sur l'application des mesures barrières	16 750
1.2.3 Organiser une deuxième enquête ménage à la rentrée scolaire pour évaluer l'impact des interventions en réponse à la COVID-19	13 000
Composante 2 : Préserver la qualité de l'enseignement et appuyer les élèves les plus vulnérables	334 950
2.1 Les connaissances acquises par les élèves sont renforcées de façon adaptée à travers la continuité des apprentissages à domicile à tous les niveaux du système éducatif, en particulier pour l'enseignement primaire	232 000
2.1.1 Imprimer et distribuer des supports pédagogiques en appui à l'enseignement à distance par voie de radio et télévision pour les apprentissages à la maison	75 000
2.1.2 Reproduire et distribuer les manuels scolaires, et formaliser le système de gestion des documents scolaires	157 000
2.1.3 Organiser des tests d'évaluation des élèves du primaire, et analyser le niveau des acquisitions scolaires, post COVID-19 (Programmée dans le cadre du projet de restructuration du PTEUC)	PM
2.2 Les déperditions scolaires (redoublements et abandons), surtout pour les groupes sensibles (défavorisés, handicapés, vulnérables, etc.) sont systématiquement contrôlés et maîtrisés	102 950
2.2.1 Organiser une enquête rapide à la rentrée scolaire prochaine pour apprécier le rendement interne du système	13 350
2.2.2 Appuyer un programme accéléré de rattrapage et de soutien scolaire, surtout aux élèves à risque de décrochage au niveau du primaire	89 600
Composante 3 : Renforcer le pilotage du système et sa résilience	143 990
3.1 Le fonctionnement de l'institution scolaire, l'organisation du système éducatif et les dispositions de la carte scolaire sont adaptés au contexte particulier de la COVID-19	57 490
3.1.1 Évaluer les potentialités et les capacités des écoles primaires publiques pour l'intégration de la résilience dans le cadre du Covid	13 950
3.1.2 Opérationnaliser le site web du MEN, héberger la plateforme Classera et former les acteurs sur l'utilisation de la plateforme	43 540
3.2 Gestion et évaluation du projet	86 500
3.2.1 Pilotage, coordination et évaluation	34 000
321.1 Renforcement de l'équipe technique	18 000
3.2.2 Frais de gestion	52 500
Total général	750 000

Tableau 16 : 2Pi2C : Coûts par composante et sous-composante

Composante et sous-composante	Montant (USD)	Structure
Composante 1 : Assurer la continuité éducative au primaire et au préscolaire dans le contexte du COVID-19	271 060	36,1%
1.1 Le déroulement de l'année scolaire 2020/2021 maîtrisé pour le bon fonctionnement du système éducatif	226 000	30,1%
1.2 Les communes et les préfectures sont impliquées dans la réponse de l'éducation à la pandémie de la COVID-19	45 060	6,0%
Composante 2 : Préserver la qualité de l'enseignement et appuyer les élèves les plus vulnérables	334 950	44,7%
2.1 Les connaissances acquises par les élèves sont renforcées de façon adaptée à travers la continuité des apprentissages à domicile à tous les niveaux du système éducatif, en particulier pour l'enseignement primaire	232 000	30,9%
2.2 Les déperditions scolaires (redoublements et abandons), surtout pour les groupes sensibles (défavorisés, handicapés, vulnérables, etc.) sont systématiquement contrôlés et maîtrisés	102 950	13,7%
Composante 3 : Renforcer le pilotage du système et sa résilience	143 990	19,2%
3.1 Le fonctionnement de l'institution scolaire, l'organisation du système éducatif et les dispositions de la carte scolaire sont adaptés au contexte particulier de la COVID-19	57 490	7,7%
3.2 Gestion et évaluation du projet	86 500	11,5%
Total général	750 000	100,0%

Graphique 11 : Coûts du projet par composante



L'échéancier trimestriel détaillé de réalisation du projet est joint en annexe, le graphique et le tableau suivants en donnent une synthèse :

Graphique 12 : Échéancier trimestriel de réalisation du projet

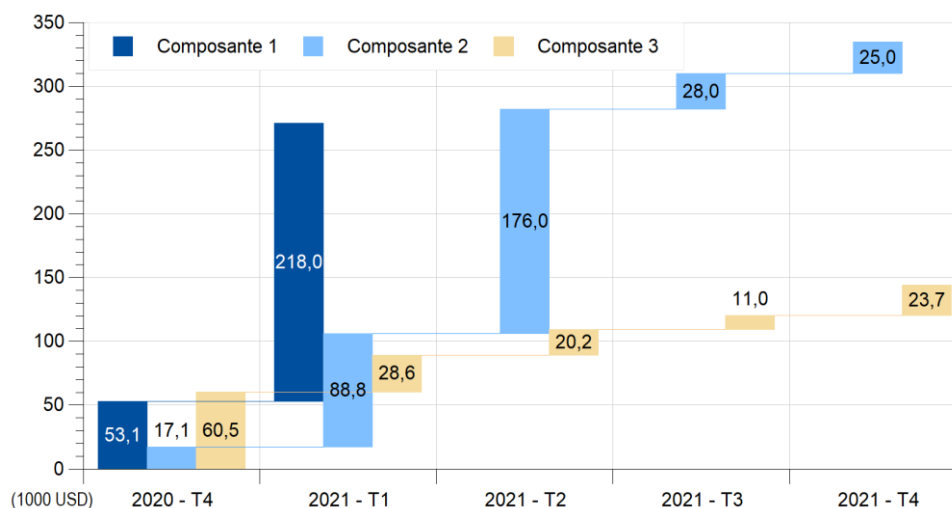


Tableau 17 : Échéancier trimestriel de réalisation du projet

Composante, sous-composante et activité	Entité responsable	2020 - T4	2021 - T1	2021 - T2	2021 - T3	2021 - T4	Total
Composante 1 : Assurer la continuité éducative au primaire et au préscolaire dans le contexte du COVID-19		53 060	218 000				271 060
1.1 Le déroulement de l'année scolaire 2020/2021 maîtrisé pour le bon fonctionnement du système éducatif		8 000	218 000				226 000
1.1.1 Préparer et équiper les EPP y compris les ECR pour la rentrée 2020-2021 : Assurer le suivi de l'ensemble des dispositions prises pour la continuité éducative et le lavage de main systématique à l'ouverture des établissements scolaires	SG	8 000	218 000				226 000
1.2 Les communes et les préfectures sont impliquées dans la réponse de l'éducation à la pandémie de la COVID-19	DGPE	45 060					45 060
1.2.1 Mettre en place et activer des cellules satellites dans les zones pédagogiques /communes	DGPE	15 310					15 310
1.2.2 Réactiver les conseils d'écoles dans le contexte Covid avec l'aide du chef de la localité/village et les former sur l'application des mesures barrières	DGPE	16 750					16 750
1.2.3 Organiser une deuxième enquête ménage à la rentrée scolaire pour évaluer l'impact des interventions en réponse à la COVID-19	DGPE	13 000					13 000
Composante 2 : Préserver la qualité de l'enseignement et appuyer les élèves les plus vulnérables		17 150	88 800	176 000	28 000	25 000	334 950
2.1 Les connaissances acquises par les élèves sont renforcées de façon adaptée à travers la continuité des apprentissages à domicile à tous les niveaux du système éducatif, en particulier pour l'enseignement primaire		5 000	75 000	150 000	2 000		232 000
2.1.1 Imprimer et distribuer des supports pédagogiques en appui à l'enseignement à distance par voie de radio et télévision pour les apprentissages à la maison	GEN/DGPPE		75 000				75 000
2.1.2 Reproduire et distribuer les manuels scolaires, et formaliser le système de gestion des documents scolaires	GEN/DGPPE	5 000		150 000	2 000		157 000
2.1.3 Organiser des tests d'évaluation des élèves du primaire, et analyser le niveau des acquisitions scolaires, post COVID-19	DGPE						
(Programmée dans le cadre du projet de restructuration du PTEUC)							
2.2 Les déperditions scolaires (redoublements et abandons), surtout pour les groupes sensibles (défavorisés, handicapés, vulnérables, etc.) sont systématiquement contrôlés et maîtrisés		12 150	13 800	26 000	26 000	25 000	102 950
2.2.1 Organiser une enquête rapide à la rentrée scolaire prochaine pour apprécier le rendement interne du système	DGPE	12 150	1 200				13 350
2.2.2 Appuyer un programme accéléré de rattrapage et de soutien scolaire, surtout aux élèves à risque de décrochage au niveau du primaire	DGPE		12 600	26 000	26 000	25 000	89 600
Composante 3 : Renforcer le pilotage du système et sa résilience		60 500	28 600	20 200	10 950	23 740	143 990
3.1 Le fonctionnement de l'institution scolaire, l'organisation du système éducatif et les dispositions de la carte scolaire sont adaptés au contexte particulier de la COVID-19		2 000	14 600	14 200	10 950	15 740	57 490
3.1.1 Évaluer les potentialités et les capacités des écoles primaires publiques pour l'intégration de la résilience dans le cadre du Covid	DGPE	2 000	8 750	3 200			13 950
3.1.2 Opérationnaliser le site web du MEN, héberger la plateforme Classera et former les acteurs sur l'utilisation de la plateforme	DGPE		5 850	11 000	10 950	15 740	43 540
3.2 Gestion et évaluation du projet		58 500	14 000	6 000		8 000	86 500
3.2.1 Pilotage, coordination et évaluation		6 000	14 000	6 000		8 000	34 000
3.2.1 Renforcement de l'équipe technique	SG	6 000	6 000	6 000			18 000
3.2.2 Frais de gestion	Unicef	52 500					52 500
Total général		130 710	335 400	196 200	38 950	48 740	750 000

3.5 Le suivi évaluation et le cadre de résultats

3.5.1 Le suivi et l'évaluation des résultats

Le processus de suivi et d'évaluation doit être précis, fiable et crédible pour remplir l'obligation de rendre compte à toutes les parties prenantes en fournissant des informations utiles pour :

- ❑ Soutenir la mise en œuvre du projet avec des rapports fiables, fondés sur des preuves, qui informent les responsables, les partenaires et les décideurs en vue de guider et d'améliorer la performance du projet.
- ❑ Contribuer à l'apprentissage à partir de données probantes et au partage des connaissances, des expériences et des enseignements tirés sur le projet, ainsi que l'appréciation de l'impact du projet ;
- ❑ Identifier les tendances qui se dessinent, adapter les stratégies et guider la prise de décisions relatives à la gestion du projet ;
- ❑ Assurer une gestion du projet axée sur les résultats pour améliorer la performance.

Pour ce faire, le suivi doit se baser sur la collecte et l'analyse systématique des informations au fur et à mesure de la progression d'un projet en vue de suivre les progrès réalisés par rapport aux plans établis et améliorer sa rentabilité et son efficacité. Il sera situé :

- ❑ En premier lieu au niveau des résultats pour déterminer si le projet est en voie d'atteindre les résultats planifiés (produits, effets et impact) et s'il a des effets non recherchés (positifs ou négatifs). Cela sera possible grâce aux enquêtes scolaires rapides à effectués à la réouverture des établissements scolaires en cette fin d'année scolaire 2019/2020 et deux enquêtes rapides au début et la fin de l'année scolaire 2020/2021.
- ❑ En second lieu au processus (des activités) pour comprendre l'utilisation des apports et des ressources, l'avancement des activités et la réalisation des produits. Cela sera assuré par les rapports d'activités et d'avancement du projet.
- ❑ En troisième lieu aux bénéficiaires du projet pour mesurer leur satisfaction et recenser leurs réclamations, notamment en ce qui concerne leur prise en compte par le projet, surtout les groupes vulnérables. Cela sera possible grâce aux enquêtes ménages à effectuer durant la période de mise en œuvre du projet.

Concernant l'évaluation du projet, elle vise à mettre en évidence les effets de ce qui a été réalisé et mener une réflexion sur ces effets pour permettre à toutes les parties prenantes du projet de tirer des enseignements et améliorer les interventions futures. Ainsi, dans le cadre de ce projet, deux évaluations sont budgétisées :

- ❑ Une évaluation à mi-parcours (vers le mois de mai 2021). Elle permettra de faire le point de l'état d'avancement du projet et fournira les recommandations sur les moyens d'améliorer la mise en œuvre en cours. Elle sera particulièrement utile pendant le déroulement de l'enseignement à distance et doit avoir lieu dans la période des cours pédagogiques radiodiffusés et télévisés en vue de tirer les enseignements en temps réel que sur l'impact de cet enseignement.
- ❑ Une évaluation finale récapitulative interne (auto-évaluation) et externe (ex-post) qui sera menée au terme de la mise en œuvre pour évaluer la mesure dans laquelle les objectifs prévus du projet ont été atteints. Elle sera participative impliquant les bénéficiaires et les autres acteurs clés du projet.

Le dispositif de suivi-évaluation qui sera mis en place dans le cadre du P2i2C reprendra la même structuration que celle de l'appui actuel du GPE (PTEUC) qui se caractérise par les éléments suivants :

- ❑ L'unité de coordination logée au sein du MENRSE, et dans les Commissariats en charge de l'éducation dans les îles autonomes (CEIA). Ainsi les coordonnateurs au niveau des îles seront chargés de fournir les appuis en première ligne dans la mise en œuvre du projet, l'accompagnement des acteurs locaux, le suivi des activités du projet, le contrôle de qualité des différents rapports fournis par les différentes structures impliquées dans le projet, la production mensuelle de rapports d'état d'avancement sur l'exécution du projet. Les procédures de l'UNICEF s'appliqueront.
- ❑ Une évaluation à mi-parcours conjointe (MEN-CEIA-UNICEF) sera conduite sur les succès et les difficultés de mise en œuvre afin de réajuster les prévisions de décaissements de la seconde phase du projet ;
- ❑ L'unité de coordination centrale logée au sein du MENERS assurera que les résultats des suivis et rapports d'état d'avancement seront directement pris en compte dans le cadre du suivi du Plan de riposte sectoriel

En matière de suivi-évaluation, une attention particulière sera accordée à la disponibilité des données statistiques. En effet, le MENERS a rencontré certaines difficultés pour la production du dernier annuaire statistique. Ces difficultés sont accentuées dans le contexte de la COVID 19. En plus de la sécurisation du financement requis pour la production des données du SIGE, la production des indicateurs de suivi de 2Pi2C sera assurée par des collectes et des enquêtes spécifiques menées par le MENRS.

3.5.2 Les indicateurs de résultats

Le tableau suivant présente le cadre de résultats du 2Pi2C

Tableau 18 : 2Pi2C : Cadre de résultats

		Niveau de base Référence	Niveau attendu Cible 2021	Source de vérification	Responsable
Composante 1 : Assurer la continuité éducative au primaire et au préscolaire dans le contexte du COVID-19					
Nombre (et pourcentage) d'écoles primaires publiques ayant accès à des équipements de base pour le lavage des mains	Nombre	175	350	Enquête MENERS	DGPE
	Pourcentage	50%	100%	Enquête MENERS	DGPE
Nombre (et pourcentage) d'EPP nouvellement équipées en citerne amovible avec système de recueil	Nombre	0	200	Enquête MENERS	DGPE
	Pourcentage	0%	57%	Enquête MENERS	DGPE
Nombre d'enfants bénéficiant de kits d'hygiène et d'assainissement	Filles	ND	45 000	Enquête MENERS	DGPE
	Garçons	ND	45 000	Enquête MENERS	DGPE
Pourcentage d'enfants bénéficiant de kits d'hygiène et d'assainissement	Filles	ND	90%	Enquête MENERS	DGPE
	Garçons	ND	90%	Enquête MENERS	DGPE
Nombre (et pourcentage) d'EPP ayant mis en place des normes minima d'hygiène pour la prévention du COVID-19	Nombre	ND	300	Enquête MENERS	DGPE
	Pourcentage	ND	86%	Enquête MENERS	DGPE
Nombre de filles et de garçons inscrits au primaire à la rentrée 2020-2021 et comparaison par rapport à la rentrée 2019-2020					
Nombre d'inscrits à la rentrée 2020-2021	Filles	ND	AD	Enquête MENERS	DGPE
	Garçons	ND	AD	Enquête MENERS	DGPE
Inscrits à la rentrée 2020-2021/inscrits 2019-2020	Filles	ND	> 1	Enquête MENERS	DGPE
	Garçons	ND	> 1	Enquête MENERS	DGPE
Nombre et proportion d'enfants réintégrés suite à l'enquête ménages					
Nombre	Filles	ND	AD	Enquête MENERS	DGPE
	Garçons	ND	AD	Enquête MENERS	DGPE
Proportion par rapport à l'effectif total identifié par l'enquête	Filles	ND	> 50%	Enquête MENERS	DGPE
	Garçons	ND	> 50%	Enquête MENERS	DGPE

		Niveau de base Référence	Niveau attendu Cible 2021	Source de vérification	Responsable
Composante 2 : Préserver la qualité de l'enseignement et appuyer les élèves les plus vulnérables					
Nombre (et pourcentage) d'enfants dont l'apprentissage a fait l'objet d'une évaluation pour mesurer l'incidence de la fermeture des écoles sur leur apprentissage					
Nombre	Filles	0	AD	Enquête MENERS	DGPE
	Garçons	0	AD	Enquête MENERS	DGPE
Proportion par rapport à l'effectif total des élèves des EPP	Filles	0%	> 50%	Enquête MENERS	DGPE
	Garçons	0%	> 50%	Enquête MENERS	DGPE
Nombre (et pourcentage) d'enfants bénéficiant de programmes inclusifs d'apprentissage et de soutien scolaire à distance/à domicile					
Nombre	Filles	0	23 400	Enquête MENERS	DGPE
	Garçons	0	25 900	Enquête MENERS	DGPE
Proportion par rapport à l'effectif total des élèves des EPP	Filles	0%	50%	Enquête MENERS	DGPE
	Garçons	0%	50%	Enquête MENERS	DGPE
Nombre (et pourcentage) d'élèves bénéficiaires des cours de remédiation					
Nombre	Filles	0	9 300	Enquête MENERS	DGPE
	Garçons	0	7 700	Enquête MENERS	DGPE
Proportion par rapport à l'effectif total des élèves des EPP	Filles	0%	20%	Enquête MENERS	DGPE
	Garçons	0%	15%	Enquête MENERS	DGPE
Nombre d'enseignants formés à l'utilisation de méthodes d'apprentissage à distance et/ou ayant reçu le matériel nécessaire à l'apprentissage à distance	Femmes	0	500	Enquête MENERS	DGPE
	Hommes	0	500	Enquête MENERS	DGPE
Pourcentage d'enseignants formés à l'utilisation de méthodes d'apprentissage à distance et/ou ayant reçu le matériel nécessaire à l'apprentissage à distance	Nombre	0%	50%	Enquête MENERS	DGPE
	Pourcentage	0%	20%	Enquête MENERS	DGPE
Composante 3 : Renforcer le pilotage du système et sa résilience					
Rapport validé sur les potentialités et les capacités des EPP pour l'intégration de la résilience dans le cadre du Covid			Oui	PV validation	SG - MENERS
Nombre de chefs d'établissements, du personnel non enseignants et des enseignants bénéficiaire de la formation sur le respect des mesures barrières, de distanciation et du protocole sanitaire	Nombre	0	1 000	Enquête MENERS	DGPE
	Pourcentage	0%	30%	Enquête MENERS	DGPE
Site web su MENERS amélioré et publication en ligne de l'annuaire 2019-2020	Non/Non		Oui/Oui	Rapport/Note	SG - MENERS
Plateforme Classera opérationnelle	Non		Oui	Rapport/Note	SG - MENERS
Équipe technique de gestion du projet officiellement nommée et stabilisée	Non		Oui	Rapport/Note	SG - MENERS

3.5.3 Les risques et les atténuations

La problématique de la gestion des risques inhérents à la gestion du projet revient à se poser les trois questions suivantes :

- Quels sont les risques potentiels liés au projet ?
- Quelle est la probabilité d'apparition du risque recensé ?
- Quelles sont les mesures d'atténuation favorisant l'exécution du projet?

Les risques inhérents à la gestion du projet et à son environnement d'exploitation ainsi que les mesures d'atténuation correspondantes sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 19 : Risques et mesures de remédiations

<i>Les risques</i>	<i>Niveau</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>
Les risques politiques et de gouvernance fondés sur l'influence des autorités politiques et des partenaires au développement dans la réalisation et d'achèvement du projet	Élevé	<i>Un dialogue politique apaisé et stable avec les partenaires de développement (GLPE) permettra d'assurer une bonne exécution et coordination du projet</i>
Les risques macroéconomiques liés la stabilité budgétaire par suite, à la fois, de la diminution des recettes et de l'augmentation des dépenses publiques pour sauver des vies dans ce contexte de crise sanitaire mondiale fragiliser l'apport du Gouvernement à préserver les résultats de l'opération au-delà de l'appui du GPE	Élevé	<i>Le Gouvernement, à travers le MENERS, collaborera avec les Partenaires techniques et financiers au GLPE et autres pour affecter des financements disponibles, notamment les projets en cours et futurs, dans la consolidation et la durabilité des résultats du projet</i>
Les risques liés au manque de capacités institutionnelles pour la mise en œuvre et la viabilité en vue de soutenir les résultats du projet	Élevé	<i>Un processus intensif de renforcement des capacités des départements ministériels concernées sera mené tout au long de la durée de vie du projet</i>
Les risques fiduciaires liés à la perception de la corruption, au détournement et à la mainmise des fonds par les responsables impliqués dans la gestion du projet	Modéré	<i>Des appuis au renforcement du système de comptabilité et d'audit du secteur, aux modalités de passation des marchés et de gestion financière, et l'apport de l'équipe fiduciaire de l'unité de gestion de l'Agent Partenaire en place pour accompagner la gestion du projet sont nécessaires</i>
Les risques liés au manque des données probantes et fiables pour mettre à jour les indicateurs à temps et renseigner les progrès et l'atteinte des objectifs du projet	Modéré	<i>Le MENERS, à travers le projet, aura recours à un prestataire (consultant, ou bureau d'études) pour appuyer la collecte, la saisie et l'analyse des données fiables et la mise à jour des indicateurs du projet à temps</i>
Les risques liés au défi de stratégie et politique sectorielle équitable et inclusive pour ne laisser personne pour compte dans la réponse à la pandémie de la Covid-19	Modéré	<i>Le Gouvernement, à travers le MENERS, aura recours à des tiers, surtout des ONG ou communautés, afin d'aider à atteindre les groupes vulnérables (filles, EVH, etc.) et s'assurer qu'ils tirent profit des interventions et résultats du projet.</i>
Les risques sociaux et familiaux concernant les bénéficiaires du projet liés à la privation de l'enfant de suivre les apprentissages à la maison : le travail des enfants pour des travaux domestiques et champêtres, surtout les filles, les stéréotypes culturelles, pourraient être accentuées à cause de la fermeture des établissements scolaires suite à la pandémie de la COVID-19.	Élevé	<i>Le MENERS, à travers le projet, prévoit de déployer davantage des acteurs locaux (cellules communales et unités de veille locale) pour la sensibilisation de proximité des familles et la diffusion des messages importants visant à corriger les problèmes de protection des enfants, surtout les filles et prévenir les conflits familiaux, au profit des apprentissages des enfants à la maison</i>

3.6 Les modalités de mise en œuvre et la durabilité

3.6.1 Organisation générale

La supervision et la gestion globale du projet est sous la responsabilité du MENERS, à travers la Direction Technique chargée des Projets et Programmes au sein de la Direction Générale de la Planification de l'Éducation, qui en assure le suivi de la mise en œuvre de toutes les interventions, en collaboration avec les départements concernées, en particulier le Direction Générale des Politiques et des programmes (DGPPE) et l'Inspection Générale de l'Éducation (IGEN).

Le mécanisme de mise en œuvre consistera aussi à maintenir et renforcer la coordination nationale de l'éducation en Situation d'Urgence et les unités régionales d'appui, ainsi que les démembrements jusqu'au niveau des communes et locales, pour aider à la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet. La coordination nationale de l'éducation en Situation d'Urgence évoluera au cours de la mise en œuvre du projet en observatoire nationale d'éducation en Situation d'Urgence pour veiller à tous les aspects de suivi-évaluation et d'atténuation des effets négatifs de la pandémie dans le système éducatif.

Pendant cette période, l'unité de gestion du projet au MENERS pourra être renforcée en matériels, en équipements et en outils de gestion comptable ainsi que la formation du personnel pour remplir correctement la gestion fiduciaire et coopérer efficacement avec l'unité de gestion établie dans le pays par l'Agent partenaire.

Le Groupe Local des Partenaires de l'Éducation (GLPE) sera le Comité National de Pilotage du Projet dans la mesure où il regroupe les partenaires techniques et financiers de l'éducation, la Société Civile et le Gouvernement. Il est co-présidé par le Ministre de l'Éducation Nationale ou son Secrétaire Général et le représentant de l'Agence de Coordination. Le GLPE se réunit à intervalle régulier tout au long et peut, de ce fait, veiller à la viabilité, à la pertinence, à la cohérence, à la complémentarité et à la synergie entre le projet et les activités des autres partenaires. Ainsi, l'unité de gestion du projet préparera les dossiers à soumettre au comité national de pilotage, autrement dit, le GLPE pour le suivi de la mise en œuvre du projet.

3.6.2 Les dispositions institutionnelles et modalités de mise en œuvre

3.6.2.1 Plan de mise en œuvre

La réussite de mise en œuvre du projet repose sur une définition claire des rôles et responsabilités de chacun des acteurs impliqués. Il convient pour se faire établir une répartition des rôles et des responsabilités pour assurer un équilibre des tâches entre les intervenants et assurer une bonne coordination et communication dans la gestion du projet.

Pour ce faire, un plan opérationnel de mise en œuvre dynamique et évolutif sera mis en place pour déterminer les activités, situer clairement les responsabilités, répartir les tâches en précisant les dates de début et de fin. Ce plan détaillé sera élaboré au plus tard une semaine après le démarrage du projet.

3.6.2.2 Modalités de mise en œuvre

La mise en œuvre du projet fera un recours accru aux partenariats qui peut s'expliquer par le fait que les options de la continuité éducative exigent l'utilisation des médias de masse (Radio et Télévision) et les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Ce sont donc des secteurs souvent assurés par des sociétés autonomes (étatique ou privé). Ainsi, un partenariat sera établi avec l'Office de Radio et Télévision des Comores (ORTC) pour l'opérationnalisation de l'enseignement à distance par voie de la radio et de la télévision nationale et périphérique.

Les cours pédagogiques dématérialisés pourront aussi être mis en ligne via les plateformes relies au site web du MENERS, notamment la plateforme Classera, déployé gratuitement par l'ALECSO. Ce qui nécessite la collaboration avec la Société Comores Telecom (étatique) ou Telma (privé). Dans tous les cas, pour le MENERS, il est indispensable de conserver une maîtrise des partenariats publics-privés afin de garantir l'atteinte des objectifs du projet.

Au niveau du secteur, l'IGEN et la DGPPE sont les principaux départements ministériels les plus sollicités dans la mise en œuvre du projet. Elles recevront l'appui technique nécessaire et bénéficieront du renforcement des capacités requis pour s'acquitter efficacement de leurs missions.

3.6.2.3 Dispositions de mise en œuvre

Le MENERS, à travers les Groupes Techniques des composantes du PTSE, et avec l'appui de l'UNICEF, sera responsable du suivi et évaluation des résultats des composantes du projet sur la base des indicateurs arrêtés qui seront renseignés conformément au guide de suivi-évaluation du PME. Les responsables ESU au niveau insulaire compileront périodiquement les données et les informations collectées et analysées par les CIPR. Ces informations seront transmises à la Direction Générale de la Planification de l'Éducation et des Projets du MEN pour l'élaboration du rapport de progrès semestriel à être validé par le ministère et l'UNICEF.

Des missions conjointes et semestrielles de terrain de suivi du projet seront organisées avec l'UNICEF afin d'identifier à temps les difficultés et proposer des mesures de remédiations.

Les dispositions d'allocation/de déboursement des fonds entre PME, UNICEF et UNICEF-Comores sont les suivantes : Le PME transfèrera en une seule fois la totalité des fonds sur le compte de l'UNICEF à New York au profit de UNICEF Comores qui va en assurer la gestion et l'utilisation. Une fois ces fonds reçus à New York, la DFAM (Division of Finance and Administrative Management) de l'UNICEF émet un code budgétaire personnalisé PME (Grant) dans le système informatisé de gestion de l'UNICEF, donnant ainsi l'accès à la totalité de ces fonds au bureau UNICEF-Comores. Ce dernier aura accès virtuellement, grâce au système interne « VISION » aux fonds à travers un système de codage spécifique à la fois au Projet PME et au Bureau UNICEF-Comores. Sur cette base UNICEF-Comores engage les dépenses et effectue les paiements. Ces ressources font l'objet de contrôle interne au sein de l'UNICEF - Comores qui produit un rapport mensuel. En outre, UNICEF New-York procède aussi à un audit sanctionné par un rapport.

L'UNICEF a une division des audits internes et des investigations qui planifie les audits des bureaux pays en fonction des risques. Pour l'audit interne des partenaires comme le MEN, suivant les procédures HACT, l'audit est obligatoire dès qu'un montant de 500.000 USD est transféré au partenaire au cours d'un cycle programmatique.

Le décaissement des financements pour la mise en œuvre des activités se fera conformément aux procédures de l'UNICEF en tant qu'agent partenaire y compris pour les passations de marché.

3.6.3 La durabilité

La durabilité du projet repose sur un certain nombre de considérations cruciales. Premièrement, le Gouvernement envisage d'institutionnaliser l'enseignement périscolaire et parascolaire pour poursuivre des stratégies sectorielles clés d'accompagnement des élèves dans diverses situations. Cette institutionnalisation de l'enseignement renforcera le développement de l'enseignement non formel dans le pays, qui est existant uniquement pour l'enseignement coranique traditionnel.

Le projet contribuera à accroître aussi la résilience du système éducatif grâce à l'apport et la valorisation d'un paquet d'interventions de continuité éducative pour un soutien durable aux apprentissages des élèves par tout et pour toute circonstance. Les formations conduites aux acteurs clés, notamment en TICE, permettront de renforcer leurs capacités d'adaptation par rapport à leurs besoins spécifiques et d'adopter une éducation permanente tout au long de la vie.

ANNEXES

Annexe 1 : Population scolarisée au primaire et population totale par préfecture (2017)	54
Annexe 2 : Effectifs des élèves des écoles primaires publiques : répartition par préfecture et année d'études (2017).....	55
Annexe 3 : Manuels scolaires des écoles primaires publiques : répartition par préfecture et discipline (2017).....	56
Annexe 4 : Plan sectoriel de riposte à la pandémie de la COVID-19 : Activités et coûts	57
Annexe 5 : Coûts détaillés du Projet	61
Annexe 6 : 2Pi2C : échéancier trimestriel	63
Annexe 7 : Proposition de restructuration du PTEUC (25%) pour répondre au covid-19.....	65

Annexe 1 : Population scolarisée au primaire et population totale par préfecture (2017)

Préfecture		Élèves scolarisés au primaire public			Total des élèves scolarisés au primaire			Population (RGPH 2017)			Élèves pour 1000 habitants		
		Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
01	Moroni-Bambao	3 975	4 648	8 623	7 000	7 702	14 702	57 759	59 798	117 557	121	129	125
02	Hambou	1 022	1 140	2 162	1 604	1 524	3 128	11 340	11 272	22 612	141	135	138
03	Mbadjini-Ouest	1 163	1 255	2 418	1 310	1 376	2 686	11 649	11 129	22 778	112	124	118
04	Mbadjini-Est	2 115	2 251	4 366	2 285	2 405	4 690	17 106	16 472	33 578	134	146	140
05	Oichili-Dimani	1 556	1 756	3 312	1 672	1 850	3 522	13 628	12 986	26 614	123	142	132
06	Hamahamet-Mboinkou	1 832	2 101	3 933	2 548	2 812	5 360	18 197	17 238	35 435	140	163	151
07	Mitsamiouli-Mboudé	2 940	3 290	6 230	3 710	3 984	7 694	29 501	28 716	58 217	126	139	132
08	Itsandra-Hamanvou	2 528	2 768	5 296	2 915	3 143	6 058	28 625	28 874	57 499	102	109	105
09	Mutsamudu	4 976	5 588	10 564	6 250	6 830	13 080	29 563	30 581	60 144	211	223	217
10	Ouani	4 812	5 102	9 914	6 014	6 343	12 357	32 454	33 642	66 096	185	189	187
11	Domoni	5 986	6 417	12 403	6 427	6 850	13 277	32 993	32 638	65 631	195	210	202
12	Mrémani	6 162	6 775	12 937	6 871	7 474	14 345	33 837	32 531	66 368	203	230	216
13	Sima	4 318	4 774	9 092	5 004	5 478	10 482	28 824	29 705	58 529	174	184	179
14	Fomboni	1 621	1 983	3 604	2 619	3 081	5 700	13 934	15 028	28 962	188	205	197
15	Nioumachoua	983	1 131	2 114	1 081	1 245	2 326	6 650	7 099	13 749	163	175	169
16	Djando	831	843	1 674	1 059	1 051	2 110	4 217	4 302	8 519	251	244	248
Total		46 820	51 822	98 642	58 369	63 148	121 517	370 277	372 011	742 288	158	170	164

Source : d'après les données du MENERS et du RGPH 2017 INSSD

Annexe 2 : Effectifs des élèves des écoles primaires publiques : répartition par préfecture et année d'études (2017)

Élèves (Filles et garçons)

Préfecture		CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
01	Moroni-Bambao	1 713	1 535	1 675	1 471	1 254	975	8 623
02	Hambou	377	348	383	436	339	279	2 162
03	Mbadjini-Ouest	552	409	429	384	350	294	2 418
04	Mbadjini-Est	1 002	818	812	710	583	441	4 366
05	Oichili-Dimani	725	655	581	564	410	377	3 312
06	Hamahamet-Mboinkou	827	734	717	671	512	472	3 933
07	Mitsamiouli-Mboudé	1 335	1 118	1 118	945	892	822	6 230
08	Itsandra-Hamanvou	900	962	979	873	854	728	5 296
09	Mutsamudu	1 963	1 789	1 939	1 654	1 587	1 632	10 564
10	Ouani	1 710	1 813	1 690	1 496	1 674	1 531	9 914
11	Domoni	2 543	2 587	2 077	1 956	1 639	1 601	12 403
12	Mrémani	2 341	2 402	2 140	1 918	2 052	2 084	12 937
13	Sima	1 796	1 624	1 581	1 453	1 299	1 339	9 092
14	Fomboni	593	686	671	697	489	468	3 604
15	Nioumachoua	438	352	382	366	328	248	2 114
16	Djando	324	314	296	240	228	272	1 674
Total		19 139	18 146	17 470	15 834	14 490	13 563	98 642

Filles

Préfecture		CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
01	Moroni-Bambao	784	712	753	687	594	445	3 975
02	Hambou	187	165	154	202	161	153	1 022
03	Mbadjini-Ouest	264	212	194	179	157	157	1 163
04	Mbadjini-Est	502	387	387	347	288	204	2 115
05	Oichili-Dimani	331	327	250	258	195	195	1 556
06	Hamahamet-Mboinkou	364	337	346	319	227	239	1 832
07	Mitsamiouli-Mboudé	618	535	531	453	402	401	2 940
08	Itsandra-Hamanvou	437	460	437	414	426	354	2 528
09	Mutsamudu	979	821	915	763	737	761	4 976
10	Ouani	808	822	872	711	833	766	4 812
11	Domoni	1 211	1 199	996	940	811	829	5 986
12	Mrémani	1 136	1 048	1 041	929	990	1 018	6 162
13	Sima	894	779	695	687	598	665	4 318
14	Fomboni	249	319	277	312	246	218	1 621
15	Nioumachoua	191	170	184	162	160	116	983
16	Djando	162	155	144	122	113	135	831
Total		9 117	8 448	8 176	7 485	6 938	6 656	46 820

Annexe 3 : Manuels scolaires des écoles primaires publiques : répartition par préfecture et discipline (2017)

Manuels scolaires

Préfecture		Français	Maths	Sciences	Histoire	Géographie	Disciplines d'éveil	Total
01	Moroni-Bambao	3 188	3 043	3 952	2 039	985	4 915	18 122
02	Hambou	999	985	862	594	111	1 073	4 624
03	Mbadjini-Ouest	1 072	946	903	574	483	1 421	5 399
04	Mbadjini-Est	2 214	1 877	2 061	495	300	3 165	10 112
05	Oichili-Dimani	1 586	1 463	1 055	490	216	1 776	6 586
06	Hamahamet-Mboinkou	2 074	1 891	1 124	551	376	2 392	8 408
07	Mitsamiouli-Mboudé	3 423	2 813	2 622	1 424	692	2 544	13 518
08	Itsandra-Hamanvou	2 580	2 542	1 963	1 202	446	3 216	11 949
09	Mutsamudu	4 535	4 067	5 057	2 246	1 332	5 658	22 895
10	Ouani	4 409	4 716	6 288	3 486	2 813	3 515	25 227
11	Domoni	6 165	6 304	7 222	2 346	1 891	6 777	30 705
12	Mrémani	5 655	6 624	8 820	5 038	3 336	5 234	34 707
13	Sima	3 899	3 884	3 963	2 136	1 697	4 893	20 472
14	Fomboni	1 723	1 511	1 060	710	369	2 684	8 057
15	Nioumachoua	783	785	400	469	446	690	3 573
16	Djando	590	640	479	239	192	1 278	3 418
Total		44 895	44 091	47 831	24 039	15 685	51 231	227 772

Manuels scolaires

Préfecture		CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
01	Moroni-Bambao	4 589	4 335	1 892	2 174	3 158	1 974	18 122
02	Hambou	1 341	1 106	524	417	636	600	4 624
03	Mbadjini-Ouest	1 510	1 278	491	449	843	828	5 399
04	Mbadjini-Est	3 069	2 478	1 087	940	1 350	1 188	10 112
05	Oichili-Dimani	1 874	1 581	810	766	784	771	6 586
06	Hamahamet-Mboinkou	2 384	2 102	960	768	1 063	1 131	8 408
07	Mitsamiouli-Mboudé	3 689	3 363	1 647	1 298	1 927	1 594	13 518
08	Itsandra-Hamanvou	2 997	2 925	1 218	1 216	1 844	1 749	11 949
09	Mutsamudu	5 258	5 358	2 435	2 235	3 703	3 906	22 895
10	Ouani	7 114	5 973	2 777	2 582	3 604	3 177	25 227
11	Domoni	9 143	7 450	3 414	3 194	3 786	3 718	30 705
12	Mrémani	8 996	8 651	3 706	3 040	5 073	5 241	34 707
13	Sima	5 576	4 988	2 040	2 037	2 585	3 246	20 472
14	Fomboni	2 022	2 022	761	856	1 185	1 211	8 057
15	Nioumachoua	1 004	853	373	400	520	423	3 573
16	Djando	955	833	318	258	492	562	3 418
Total		61 521	55 296	24 453	22 630	32 553	31 319	227 772

Annexe 4 : Plan sectoriel de riposte à la pandémie de la COVID-19 : Activités et coûts**1. Les activités pour la première étape qui se termine à la fin de l'année scolaire 2020/2021****1.1 Au niveau de l'Office National des Examens et Concours (ONEC)**

<i>Objectif</i>	Assurer l'organisation adéquate et le déroulement des examens nationaux dans ces moments difficiles conformément aux mesures barrières prises par le gouvernement		
<i>Résultat</i>	Les examens nationaux, session 2020, sont organisés et tenus de manière adéquate dans ces moments difficiles ;		
<i>Indicateur</i>	Taux de réussite à chaque examen national, session 2020		
	<i>Activités budgétisées</i>	<i>Montant (1000 USD)</i>	<i>Sources de financement</i>
1.1.1	Mettre en place un dispositif de désinfection sur toute la chaîne de la production à la saisie des copies		
1.1.2	Convoyage des enveloppes et distribution et Récupération des copies	2,7	
1.1.3	Correction des copies et saisie des notes	0,4	
1.1.4	Organiser le déroulement des examens nationaux (6ième, BEPC, BAC, CAP, CAE) tout en gardant les dispositifs actuels et en respectant les mesures barrières	223,6	
1.1.5	Organiser en priorité l'examen du BAC dans le respect des mesures barrières	167,5	
1.1.6	Préparer et communiquer des messages de sensibilisation information et conseils pour tous les candidats et autres personnels impliqués dans les examens.	35,6	GPE / BM
1.1.7	Doter l'ONEC des équipements informatiques et matériels de connexion nécessaires pour la facilitation des échanges avec les candidats	21,0	GPE / BM
	Total	450,8	

1.2 Au niveau de l'enseignement général (préscolaire, y compris l'enseignement coranique, le collège et lycée)

<i>Objectifs</i>	Donner des directives à l'ensemble des établissements scolaires sur la validation de l'année scolaire 2019/2020 pour éviter des échecs massifs ou passages abusifs		
<i>Résultats</i>	Les connaissances acquises par les élèves au cours de l'année scolaire 2019/2020 sont renforcées de façon adéquate à travers la continuité des apprentissages à tous les niveaux du système éducatif		
<i>Indicateurs de suivi</i>	L'ensemble des établissements scolaires et universitaires aussi bien public que privé dispose des moyennes annuelles des élèves pour valider leur passage en classe supérieur à la fin de l'année scolaire 2019/2020 ; Les connaissances acquises par les élèves au cours de l'année scolaire 2019/2020 sont renforcées de façon adéquate à travers la continuité des apprentissages à tous les niveaux du système éducatif		
	- Taux de promotion par niveau d'études à tous les niveaux		
	- Taux de redoublement par niveau d'études à tous les niveaux		
	- Taux de suivi des cours pédagogiques à la maison		
	- Taux brut d'accès par cycle d'enseignement		
	- Taux brut de scolarisation à tous les niveaux		
	- Taux de survie (ou achèvement) par cycle d'enseignement		
	- Pourcentage des effectifs de l'enseignement privé à tous les niveaux		
	- Coefficient d'efficacité (gaspiillage des ressources publiques) par cycle d'enseignement		
	<i>Activités budgétisées</i>	<i>Montant (1000 USD)</i>	<i>Sources de financement</i>
1.2.1	Évaluer le niveau d'exécution des programmes d'enseignement à tous les niveaux (en cours de réalisation)	4,0	GPE / BM
1.2.2	Établir une collaboration avec l'ALECSO et l'ESCO pour la mise en place d'une plateforme	23,0	GPE / BM
1.2.3	Concevoir des exercices de soutien scolaire à la maison pour tous les niveaux, y compris l'enseignement coranique	45,3	GPE / BM
1.2.4	Mettre en place les cellules satellites dans les zones pédagogiques/communes	17,5	GPE / BM
1.2.5	Mettre en place les unités de veille éducative locale par quartier avec l'aide du chef de la localité/village et les former sur l'application des mesures barrières	14,3	GPE / BM
1.2.6	Produire les manuels scolaires de CM au primaire, des fascicules du collège et des supports pédagogiques en papier pour les cours radiodiffusés/Télévisés pour les apprentissages à la maison	810,1	GPE / UNICEF
1.2.7	Préparer et faire passer les émissions radios/TV pour les élèves à tous les niveaux, y compris l'enseignement coranique	264,3	GPE / BM
1.2.8	Surveiller et accompagner les élèves à la maison par les parents ou d'autres élèves plus âgés avec l'appui des conseils d'école	243,4	GPE / UNICEF
1.2.9	Organiser un test national d'évaluation des acquis des tous les élèves au primaire et analyser le niveau des acquis scolaires	109,2	GPE / BM
1.2.10	Élargir des activités éducatives de soutien scolaire à la maison pour tous les élèves du primaire durant la période des vacances scolaires	489,7	Privés et OSC
1.2.11	Préparation de la rentrée scolaire 2020-2021	0,0	
1.2.12	Distribution des manuels scolaires (distributeur)	37,5	GPE / BM
1.2.13	Achat et distribution des kits scolaires (school in box) aux plus vulnérables	354,0	GPE/UNICEF
1.2.14	Appui à l'aménagement des conditions d'hygiène et de sécurité et de protection dans les établissements scolaires publiques (lavage de mains)	401,2	GPE / BM
1.2.15	Appui aux contrôles et évaluation de l'état de sécurité, hygiène et protection des établissements scolaires	120,4	GPE / BM
	Total	2 933,9	

1.3 Au niveau de l'enseignement technique et la formation professionnelle

<i>Objectif</i>	Donner des directives à l'ensemble des établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle sur la validation de l'année scolaire 2019/2020 pour éviter des échecs massifs ou passages abusifs		
<i>Résultat</i>	L'ensemble des établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle dispose des moyennes annuelles des élèves pour valider leur passage en classe supérieur à la fin de l'année scolaire 2019-2020		
<i>Indicateurs</i>	- Taux de promotion par niveau d'études à tous les niveaux - Taux de redoublement par niveau d'études à tous les niveaux		
<i>Activités budgétisées</i>	<i>Montant (1000 USD)</i>	<i>Sources de financement</i>	
1.3.1 Préparation des cours théoriques pour les apprenants dans les établissements de FTP	4,7		
1.3.2 Identification et repérage des apprenants par voie de téléphone pour une géolocalisation précise de ceux-ci	24,0		
1.3.3 Reproduction et distributions des photocopies aux apprenants à travers le circuit mis en place par le MENERS-ESU	11,8	ALECSO	
1.3.4 Appliquer le dispositif de formation à distance mis en œuvre dans le cadre de l'UDC via la plateforme du MENERS	6,4	ALECSO	
1.3.5 Doter les établissements de formation en matériels et outillages indispensables pour les travaux pratiques	47,2		
1.3.6 Assurer le suivi et évaluation des apprenants et faire le point	23,6		
Total	117,7		

1.4 Au niveau de l'Université des Comores

<i>Objectif</i>	Donner des directives à l'Université des Comores sur la validation de l'année scolaire 2019/2020 pour éviter des échecs massifs ou passages abusifs		
<i>Résultat</i>	L'Université des Comores dispose des moyennes annuelles des étudiants pour valider leur passage en classe supérieur à fin de l'année scolaire 2019/2020		
<i>Indicateurs</i>	- Taux de promotion par niveau d'études à tous les niveaux - Taux de redoublement par niveau d'études à tous les niveaux		
<i>Activités budgétisées</i>	<i>Montant (1000 USD)</i>	<i>Sources de financement</i>	
1.4.1 Solliciter les enseignants à préparer les cours en version électroniques et solliciter l'AUF à activer la plateforme pédagogique avec l'UDC	14,8	UDC	
1.4.2 Mettre en place des équipes pédagogiques de mise en ligne des cours et de suivi de l'enseignement à distance	15,9	UDC	
1.4.3 Appuyer l'UDC et le MENERS pour mettre en ligne les cours des enseignants à travers la plateforme déployée par l'ALECSO	36,8	ALECSO	
1.4.4 Doter les étudiants de crédit internet sur leurs téléphones personnels (13 000 étudiants)	153,4		
1.4.5 Doter les étudiants n'ayant pas de téléphones (1600) d'appareils androïde	56,6		
1.4.6 Appuyer l'opérationnalisation du site de l'UDC et mettre en place une plateforme pédagogique	12,2		
1.4.7 Poster les cours en version électronique sur la page Facebook des étudiants et le site web de l'UDC	19,1	ALECSO	
1.4.8 Évaluer les étudiants ayant accès et suivi les cours en ligne	0,0	UDC	
Total	308,8		

1.5 Au niveau de l'Alphabétisation

<i>Objectif</i>	Assurer le renforcement adéquat du niveau de connaissances acquises par les élèves à tous les niveaux du système éducatif à travers la continuité des apprentissages à tous les niveaux du système éducatif		
<i>Résultat</i>	Les parents d'élèves sont sensibilisés et initiés aux notions de base d'alphabétisation		
<i>Indicateurs</i>	Taux de suivi des cours pédagogiques à la maison		
<i>Activités budgétisées</i>	<i>Montant (1000 USD)</i>	<i>Sources de financement</i>	
1.5.1 Identifier et mettre en place une équipe d'alphabétiseurs pour l'encadrement et l'alphabétisation des parents	5,3		
1.5.2 Préparations des émissions d'éducation parentale et d'alphabétisation des parents	17,3	GPE / BM	
1.5.3 Traduction, transcription et Production de fiches/brochures d'informations et conseils en SHIKOMORI (avec lettres arabes et latines)	250,2		
1.5.4 Émissions radiodiffusées et télévisées, conseils et information destinés aux parents	6,1	GPE / BM	
1.5.5 Suivi de la mise en œuvre des instructions par les unités de veille locales ESU	148,7		
1.5.6 Évaluation du dispositif de promotion de l'alphabétisation des parents et l'éducation parentale	9,9		
Total	437,5		

1.6 Au niveau de la Gouvernance

<i>Objectifs</i>	Donner des directives à l'ensemble des établissements scolaires et universitaires sur la validation de l'année scolaire 2019/2020 pour éviter des échecs massifs ou passages abusifs		
	Assurer le bon déroulement de l'année scolaire 2020/2021 et accroître la résilience du système éducatif.		
<i>Résultats</i>	Des textes officiels sont signés et communiqués à l'ensemble des chefs d'établissements, des encadreurs pédagogiques et d'autres acteurs de l'éducation		
	Tous les chefs d'établissements scolaires publics et privés sont formés sur la résilience et les TICE		
	Le déroulement de l'année scolaire 2020/2021 est assurée et la résilience du système éducatif est accrue.		
<i>Indicateurs</i>	Les données scolaires de l'année scolaire 2020/2021 sont collectées et analysées		
	Nombre de textes officiels règlementant le système éducatif diffusés par le MENERS dans ce contexte de crise sanitaire		
	Pourcentage des chefs d'établissement scolaires et d'encadreurs pédagogiques formés sur la résilience et les TICE		
	Un rapport annuel du fonctionnement du système éducatif 2019/2020 publié		
	Un rapport de rentrée scolaire 2020/2021 et tableau de bord spécifique 2021 publiés du système éducatif face aux impacts du COVID-19		
<i>Activités budgétisées</i>		<i>Montant (1000 USD)</i>	<i>Sources de financement</i>
1.6.1	Appui au fonctionnement des Coordinations de l'IGEN pour la continuité pédagogique et le contrôle des normes	5,3	GPE / BM
1.6.2	Dotation de véhicules aux Coordinations de l'IGEN pour la supervision de l'ensemble des activités de continuité éducative au niveau des îles	127,4	GPE / BM
1.6.3	Mise en place des démembrements et formation des membres du Comité National ESU au niveau des îles et des CIPRs pour assurer le relais avec les cellules satellites et les unités de veille locales	23,3	GPE / BM
1.6.4	Diffusion des textes réglementaires pour la gestion et le fonctionnement du système éducatif dans ce contexte de crise sanitaire	1,6	GPE / BM
1.6.5	Arrêté portant modification du calendrier scolaire 2019-2020		
1.6.6	Arrêté portant calendrier scolaire 2020-2021		
1.6.7	Note circulaire pour la rentrée scolaire		
1.6.8	Note portant cadrage des activités de continuité éducative		
1.6.9	Création d'une plateforme d'échanges et de partage d'informations et des cours des élèves et étudiants	8,9	GPE / BM
1.6.10	Activation, administration, connectivité et alimentation du site web du MENERS	3,8	GPE / BM
1.6.11	Formation de tous les chefs d'établissements et des encadreurs pédagogiques sur le renforcement de la résilience et les TICE	106,3	GPE / BM
1.6.12	Évaluation des potentialités et des capacités pour intégration de la résilience dans le dispositif de la carte scolaire nationale	92,9	GPE / BM
1.6.13	Renforcement du leadership du MENERS pour la résilience du système éducatif	132,8	
Total		502,3	

2. Les activités pour la deuxième étape qui se termine à la fin de l'année scolaire 2022/2023

2.1 Pour la promotion de l'éducation à la santé en milieu scolaire

Objectif	Renforcer les capacités d'adaptation en matière d'éducation à la santé et de mutualisation risque maladie en milieu scolaire pour le bon déroulement de deux années scolaires qui suivent (2021/2022 et 2022/2023)		
Résultats	Tous les établissements scolaires disposent d'un projet d'éducation reflétant la résilience, la sécurité, la protection et l'éducation à la santé en milieu scolaire et adhèrent à un système de « mutuelle de santé » au bénéfice des élèves et des enseignants ;		
	Les notions éducatives de résilience, de sécurité, de protection et d'éducation à la santé en milieu scolaire sont intégrées et appliquées dans les programmes scolaires améliorés et dans les projets d'éducation pour promouvoir la santé et prévenir des risques en milieu scolaire ;		
	Un partenariat réel avec les différentes parties prenantes coordonné par le MENERS renforce l'institution scolaire promotrice de l'éducation à la santé et fournit aux élèves et aux enseignants un cadre et un soutien pour leurs actions.		
Indicateurs	Une institution de gestion du système de « mutuelle de santé » en milieu scolaire est opérationnelle et une culture de mutualisation des risques maladie est très largement répandue		
	Nombre et pourcentage d'élèves ayant reçu une protection vaccinale ou thérapeutique contre la COVID-19		
	Nombre et pourcentage d'enseignants ayant reçu une protection vaccinale ou thérapeutique contre la COVID-19 à tous les niveaux du système		
Nombre et pourcentage d'établissement disposant d'un projet d'éducation et adhérant à une mutuelle de santé en milieu scolaire			
Activités budgétisées		Montant (1000 USD)	Sources de financement
2.1.1	Appui à tous les établissements scolaires pour développer et exécuter un projet de résilience, de sécurité, de protection et d'éducation à la santé incluant un système de « mutuelle de santé » en milieu scolaire	133,2	GPE / BM
2.1.2	Appui à l'amélioration des programmes scolaires dans l'enseignement général (préscolaire, primaire, et secondaire) pour intégrer des compétences de résilience, de sécurité, de protection et d'éducation à la Santé et favoriser des attitudes et comportements adaptés aux risques	328,5	GPE / BM
2.1.3	Appui à la formation et assistance de tous les chefs d'établissement et les responsables de conseils d'école (préscolaire et primaire) et de conseil d'administration (secondaire) sur la démarche et les étapes de la mise en place de projet en éducation et la promotion de la santé	69,8	GPE / BM
2.1.4	Appui à la mise à disposition de tous les enseignants d'un programme scolaire amélioré intégrant les compétences de résilience, de sécurité, de protection et d'éducation à la santé et favorisant les attitudes et comportements adaptés aux risques	371,0	GPE / BM
2.1.5	Appui à la mise en place d'un partenariat réel avec les différentes parties prenantes coordonné par le MENERS pour renforcer l'institution scolaire promotrice de l'éducation à la santé et fournit aux élèves et aux enseignants un cadre et un soutien pour leurs actions	74,8	GPE / BM
2.1.6	Appui à une campagne de de tests sérologique pour connaître la prévalence dans la population scolaire	491,7	
Total		1 469,0	

2.2 Pour la Gouvernance et le renforcement de la résilience scolaire

Objectif	Renforcer les capacités de résilience des acteurs et du système éducatif à faire face à toute situation de crise sanitaire pour le bon déroulement de deux années scolaires suivantes (2021/2022 et 2022/2023)		
Résultats	Tous les élèves et les enseignants de l'enseignement général fréquentent les établissements scolaires, acquièrent des connaissances, développent des compétences et des savoir-faire en matière de résilience et d'éducation à la santé et améliorent aussi leurs résultats scolaires		
	Tous les chefs d'établissement et les responsables de conseil d'école (préscolaire et primaire) et de conseil d'administration (secondaire) sont formés et assistés sur la démarche et les étapes de la mise en place de projet d'éducation		
	Tous les enseignants ont reçu le programme scolaire amélioré intégrant les compétences de résilience, de sécurité, de protection et d'éducation à la santé et favorisant les attitudes et comportements adaptés aux risques		
Indicateurs	Les épreuves et les résultats des examens nationaux, session 2022 et session 2023 reflètent des compétences acquises en matière de résilience et d'éducation à la santé en milieu scolaire ;		
	Nombre et pourcentage d'enseignants ayant reçu un programme scolaire amélioré en matière d'éducation à la santé et de résilience en milieu scolaire à tous les niveaux		
	Plan sectoriel à l'horizon 2030 intégrant la sécurité, la résilience et la cohésion sociale		
Nombre et pourcentage d'élèves qui maîtrisent un socle de connaissances et compétences en matière d'éducation à la santé et de résilience en milieu scolaire			
Activités budgétisées		Montant (1000 USD)	Sources de financement
2.2.1	Appui à tous les élèves et les enseignants de l'enseignement général (préscolaire, primaire et secondaire) la fréquentation scolaire, à l'acquisition des connaissances, au développement des compétences et des savoir-faire et à l'amélioration de leur santé et aussi leurs performances scolaires	305,6	GPE / BM
2.2.2	Appui à la mise en place d'une institution de gestion du système de « mutuelle de santé » en milieu scolaire au bénéfice des élèves et des enseignants à travers des groupements des établissements scolaires	406,1	GPE / BM
2.2.3	Appui aux études et recherches sur les effets de l'éducation aux changements de comportement des familles suite aux actions de réponse à la COVID-19	56,6	GPE / BM
2.2.4	Appui à l'aménagement des sites et centres d'examen additionnels dans chaque commune en application des mesures de protection et de distanciation pour l'organisation des examens nationaux	674,5	Fonds Kenneth
2.2.5	Appui à l'UDC en matériels de protection et de prévention contre la pandémie de la COVID-19 et des équipements informatiques et bureautiques pour l'ensemble des sites	247,8	
2.2.6	Appui à la FTP pour l'initiation des activités génératrices d'emploi et de réduction de la pauvreté pour les élèves des familles démunies	330,4	
2.2.7	Appui à l'Intégration de la sécurité, la résilience et la cohésion sociale dans la planification du secteur de l'éducation	442,5	
2.2.8	Appui à la préparation et au bon déroulement des deux années scolaires suivantes 2020-2021 et 2021/2022	521,6	GPE / BM
2.2.9	Appui institutionnel pour le renforcement des capacités de gestion et pilotage du projet	363,0	GPE / BM
Total		3 348,1	

Annexe 5 : Coûts détaillés du Projet

Composante et sous-composante	Unité	Quantité	Prix unitaire (USD)	Montant (USD)
Composante 1 : Assurer la continuité éducative au primaire et au préscolaire dans le contexte du COVID-19				271 060
1.1 Le déroulement de l'année scolaire 2020/2021 maîtrisé pour le bon fonctionnement du système éducatif				226 000
1.1.1 Préparer et équiper les EPP y compris les ECR pour la rentrée 2020-2021 : Assurer le suivi de l'ensemble des dispositions prises pour la continuité éducative et le lavage de main systématique à l'ouverture des établissements scolaires				226 000
111.1 Évaluation des besoins et inspection des mesures prises	Forfait/EPP	200	20,0	4 000
111.2 Suivi des mises en place et réception	Forfait/EPP	200	20,0	4 000
111.3 Dotation des matériels d'hygiène et de lavage de main dans les écoles primaires publics	Unité	360	50,0	18 000
111.4 Dotation de citerne amovible avec système de recueil	Unité	200	1 000,0	200 000
1.2 Les communes et les préfectures sont impliquées dans la réponse de l'éducation à la pandémie de la COVID-19				45 060
1.2.1 Mettre en place et activer des cellules satellites dans les zones pédagogiques /communes				15 310
121.1 Communication de l'inspecteur de la CIPR avec ses collègues encadreurs, avec le maire et le préfet	Forfait/Commune	54	70,0	3 780
121.2 Communication des coordinateurs désignés pour le suivi de l'application des mesures prises en réponse de la COVID-19	Forfait/Commune	54	70,0	3 780
121.3 Visites d'échange des coordinateurs de la cellule avec les unités locales de veille éducative	Forfait/Commune	135	50,0	6 750
121.4 Rapport de synthèse	Forfait	1	1 000,0	1 000
1.2.2 Réactiver les conseils d'écoles dans le contexte Covid avec l'aide du chef de la localité/village et les former sur l'application des mesures barrières				16 750
122.1 Communication du chef d'établissement avec le président du conseil d'école et autre volontaire influent dans la localité pour le suivi des enfants à la maison	Forfait/village	300	20,0	6 000
122.2 Visite du conseil d'école pour échange et sensibilisation de proximité au moins une fois/localité	Forfait/village	300	20,0	6 000
122.3 Fiche de suivi hebdomadaire de chaque Conseil d'école	Forfait/EPP	350	5,0	1 750
122.4 Rapport de synthèse de chaque coordination de l'IGEN	Forfait/rapport	100	30,0	3 000
1.2.3 Organiser une deuxième enquête ménage à la rentrée scolaire pour évaluer l'impact des interventions en réponse à la COVID-19				13 000
123.1 Validation du questionnaire de la deuxième enquête ménage			PM	
123.2 Achats de tablettes pour la collecte des informations de l'enquête ménage	Unité	40	90,0	3 600
123.3 Formation des enquêteurs	H/J	40	40,0	1 600
123.4 Collecte de données sur le terrain par des enquêteurs	Questionnaire	1 000	5,0	5 000
123.5 Atelier de traitement, analyse des données, Calcul des indicateurs et rédaction du rapport	H/J	70	40,0	2 800
Composante 2 : Préserver la qualité de l'enseignement et appuyer les élèves les plus vulnérables				334 950
2.1 Les connaissances acquises par les élèves sont renforcées de façon adaptée à travers la continuité des apprentissages à domicile à tous les niveaux du système éducatif, en particulier pour l'enseignement primaire				232 000
2.1.1 Imprimer et distribuer des supports pédagogiques en appui à l'enseignement à distance par voie de radio et télévision pour les apprentissages à la maison				75 000
211.1 Fiches de cours et exercices d'apprentissage pour les matières essentielles (Français, maths)	Unité	100 000	0,7	70 000
211.2 Version braille des fiches pour les malvoyants	Unité	1 000	2,0	2 000
211.3 Service d'interprétariat en langue des signes	Forfait	1	3 000,0	3 000
2.1.2 Reproduire et distribuer les manuels scolaires, et formaliser le système de gestion des documents scolaires				157 000
212.1 Collecte des informations rapides sur le mode d'utilisation des manuels dans les établissements scolaires publics	Forfait	1	1 000,0	1 000
212.2 Préparation d'une application informatique pour la gestion des manuels scolaires au primaire et au préscolaire	Forfait	1	4 000,0	4 000
212.3 Acquisition et distribution des manuels de CM	Unité	70 000	2,0	140 000
212.4 Formation sur les manuels de CM	H/J	1 000	10,0	10 000
212.5 Suivi de l'opération	Forfait	1	2 000,0	2 000
2.1.3 Organiser des tests d'évaluation des élèves du primaire, et analyser le niveau des acquisitions scolaires, post COVID-19				0

<i>(Programmée dans le cadre du projet de restructuration du PTEUC)</i>				
2.2 Les déperditions scolaires (redoublements et abandons), surtout pour les groupes sensibles (défavorisés, handicapés, vulnérables, etc.) sont systématiquement contrôlés et maîtrisés				102 950
2.2.1 Organiser une enquête rapide à la rentrée scolaire prochaine pour apprécier le rendement interne du système				13 350
221.1 Formation des chefs d'établissement	H/J	100	45,0	4 500
221.2 Atelier de restitution et de vérification des questionnaires	H/J	60	40,0	2 400
221.3 Saisie des données	H/J	150	25,0	3 750
221.4 Traitement et analyse des données	H/J	25	60,0	1 500
221.5 Calcul des indicateurs et rédaction du rapport	H/J	20	60,0	1 200
2.2.2 Appuyer un programme accéléré de rattrapage et de soutien scolaire, surtout aux élèves à risque de décrochage au niveau du primaire				89 600
222.1 Préparation du programme accéléré de rattrapage et de soutien scolaire	H/J	20	120,0	2 400
222.2 Préparation des modules de formation et des élèves ciblés	H/J	10	120,0	1 200
222.3 Formation des formateurs dans le respect des mesures barrières et de distanciation	H/J	150	60,0	9 000
222.4 Rémunération des enseignants assurant les cours de soutien	H/J	5 000	15,0	75 000
222.5 Suivi et évaluation du programme	Forfait	1	2 000,0	2 000
Composante 3 : Renforcer le pilotage du système et sa résilience				143 990
3.1 Le fonctionnement de l'institution scolaire, l'organisation du système éducatif et les dispositions de la carte scolaire sont adaptés au contexte particulier de la COVID-19				57 490
3.1.1 Évaluer les potentialités et les capacités des écoles primaires publiques pour l'intégration de la résilience dans le cadre du Covid				13 950
311.1 Formation des enquêteurs	H/J	50	40,0	2 000
311.2 Collecte des données	H/J	250	25,0	6 250
311.3 Évaluation des besoins de mise aux normes des écoles démunies pour une résilience en matière d'eau, hygiène et assainissement	H/J	100	25,0	2 500
311.4 Atelier de restitution auprès du Ministère, des partenaires techniques et financiers	H/J	80	40,0	3 200
311.5 Formation des chefs d'établissements, du personnel non enseignants et des enseignants sur le respect des mesures barrières, de distanciation et du protocole sanitaire	Forfait			Dispositif IFADEM
311.6 Impression des modules de formation pour les participants	Forfait			PM (Unité de production du MEN)
3.1.2 Opérationnaliser le site web du MEN, héberger la plateforme Classera et former les acteurs sur l'utilisation de la plateforme				43 540
312.1 Opérationnaliser le site web du MEN et héberger la plateforme Classera	Unité	5	400,0	2 000
312.2 Session de formation des administrateurs	H/J	30	45,0	1 350
312.3 Session de formation des formateurs	H/J	100	45,0	4 500
312.4 Session de formation des enseignants	H/J	400	45,0	18 000
312.5 Acquisition des ordinateurs fixes	Unité	3	550,0	1 650
312.6 Acquisition des box wifi	Unité	3	100,0	300
312.7 Hébergement de la plateforme	Forfait	1	15 740,0	15 740
3.2 Gestion et évaluation du projet				86 500
3.2.1 Pilotage, coordination et évaluation				34 000
321.1 Renforcement de l'équipe technique	Forfait	1	18 000,0	18 000
321.2 Évaluation à mi-parcours et évaluation finale	H/J	20	800,0	16 000
3.2.2 Frais de gestion		7%		52 500
Total général				750 000

Annexe 6 : 2Pi2C : échéancier trimestriel

Composante et sous-composante	2020 - T4	2021 - T1	2021 - T2	2021 - T3	2021 - T4	Total
Composante 1 : Assurer la continuité éducative au primaire et au préscolaire dans le contexte du COVID-19	53 060	218 000				271 060
1.1 Le déroulement de l'année scolaire 2020/2021 maîtrisé pour le bon fonctionnement du système éducatif	8 000	218 000				226 000
1.1.1 Préparer et équiper les EPP y compris les ECR pour la rentrée 2020-2021 : Assurer le suivi de l'ensemble des dispositions prises pour la continuité éducative et le lavage de main systématique à l'ouverture des établissements scolaires	8 000	218 000				226 000
111.1 Évaluation des besoins et inspection des mesures prises	4 000					4 000
111.2 Suivi des mises en place et réception	4 000					4 000
111.3 Dotation des matériels d'hygiène et de lavage de main dans les écoles primaires publics		18 000				18 000
111.4 Dotation de citerne amovible avec système de recueil		200 000				200 000
1.2 Les communes et les préfectures sont impliquées dans la réponse de l'éducation à la pandémie de la COVID-19	45 060					45 060
1.2.1 Mettre en place et activer des cellules satellites dans les zones pédagogiques /communes	15 310					15 310
121.1 Communication de l'inspecteur de la CIPR avec ses collègues encadreurs, avec le maire et le préfet	3 780					3 780
121.2 Communication des coordinateurs désignés pour le suivi de l'application des mesures prises en réponse de la COVID-19	3 780					3 780
121.3 Visites d'échange des coordinateurs de la cellule avec les unités locales de veille éducative	6 750					6 750
121.4 Rapport de synthèse	1 000					1 000
1.2.2 Réactiver les conseils d'écoles dans le contexte Covid avec l'aide du chef de la localité/village et les former sur l'application des mesures barrières	16 750					16 750
122.1 Communication du chef d'établissement avec le président du conseil d'école et autre volontaire influent dans la localité pour le suivi des enfants à la maison	6 000					6 000
122.2 Visite du conseil d'école pour échange et sensibilisation de proximité au moins une fois/localité	6 000					6 000
122.3 Fiche de suivi hebdomadaire de chaque Conseil d'école	1 750					1 750
122.4 Rapport de synthèse de chaque coordination de l'IGEN	3 000					3 000
1.2.3 Organiser une deuxième enquête ménage à la rentrée scolaire pour évaluer l'impact des interventions en réponse à la COVID-19	13 000					13 000
123.1 Validation du questionnaire de la deuxième enquête ménage						
123.2 Achats de tablettes pour la collecte des informations de l'enquête ménage	3 600					3 600
123.3 Formation des enquêteurs	1 600					1 600
123.4 Collecte de données sur le terrain par des enquêteurs	5 000					5 000
123.5 Atelier de traitement, analyse des données, Calcul des indicateurs et rédaction du rapport	2 800					2 800
Composante 2 : Préserver la qualité de l'enseignement et appuyer les élèves les plus vulnérables	17 150	88 800	176 000	28 000	25 000	334 950
2.1 Les connaissances acquises par les élèves sont renforcées de façon adaptée à travers la continuité des apprentissages à domicile à tous les niveaux du système éducatif, en particulier pour l'enseignement primaire	5 000	75 000	150 000	2 000		232 000
2.1.1 Imprimer et distribuer des supports pédagogiques en appui à l'enseignement à distance par voie de radio et télévision pour les apprentissages à la maison		75 000				75 000
211.1 Fiches de cours et exercices d'apprentissage pour les matières essentielles (Français, maths)		70 000				70 000
211.2 Version braille des fiches pour les malvoyants		2 000				2 000
211.3 Service d'interprétariat en langue des signes		3 000				3 000
2.1.2 Reproduire et distribuer les manuels scolaires, et formaliser le système de gestion des documents scolaires	5 000		150 000	2 000		157 000
212.1 Collecte des informations rapides sur le mode d'utilisation des manuels dans les établissements scolaires publics	1 000					1 000
212.2 Préparation d'une application informatique pour la gestion des manuels scolaires au primaire et au préscolaire	4 000					4 000
212.3 Acquisition et distribution des manuels de CM			140 000			140 000
212.4 Formation sur les manuels de CM			10 000			10 000
212.5 Suivi de l'opération				2 000		2 000
2.1.3 Organiser des tests d'évaluation des élèves du primaire, et analyser le niveau des acquisitions scolaires, post COVID-19						
<i>(Programmée dans le cadre du projet de restructuration du PTEUC)</i>						

Composante et sous-composante	2020 - T4	2021 - T1	2021 - T2	2021 - T3	2021 - T4	Total
2.2 Les déperditions scolaires (redoublements et abandons), surtout pour les groupes sensibles (défavorisés, handicapés, vulnérables, etc.) sont systématiquement contrôlés et maîtrisés	12 150	13 800	26 000	26 000	25 000	102 950
2.2.1 Organiser une enquête rapide à la rentrée scolaire prochaine pour apprécier le rendement interne du système	12 150	1 200				13 350
221.1 Formation des chefs d'établissement	4 500					4 500
221.2 Atelier de restitution et de vérification des questionnaires	2 400					2 400
221.3 Saisie des données	3 750					3 750
221.4 Traitement et analyse des données	1 500					1 500
221.5 Calcul des indicateurs et rédaction du rapport		1 200				1 200
2.2.2 Appuyer un programme accéléré de rattrapage et de soutien scolaire, surtout aux élèves à risque de décrochage au niveau du primaire		12 600	26 000	26 000	25 000	89 600
222.1 Préparation du programme accéléré de rattrapage et de soutien scolaire		2 400				2 400
222.2 Préparation des modules de formation et des élèves ciblés		1 200				1 200
222.3 Formation des formateurs dans le respect des mesures barrières et de distanciation		9 000				9 000
222.4 Rémunération des enseignants assurant les cours de soutien			25 000	25 000	25 000	75 000
222.5 Suivi et évaluation du programme			1 000	1 000		2 000
Composante 3 : Renforcer le pilotage du système et sa résilience	60 500	28 600	20 200	10 950	23 740	143 990
3.1 Le fonctionnement de l'institution scolaire, l'organisation du système éducatif et les dispositions de la carte scolaire sont adaptés au contexte particulier de la COVID-19	2 000	14 600	14 200	10 950	15 740	57 490
3.1.1 Évaluer les potentialités et les capacités des écoles primaires publiques pour l'intégration de la résilience dans le cadre du Covid	2 000	8 750	3 200			13 950
311.1 Formation des enquêteurs	2 000					2 000
311.2 Collecte des données		6 250				6 250
311.3 Évaluation des besoins de mise aux normes des écoles démunies pour une résilience en matière d'eau, hygiène et assainissement		2 500				2 500
311.4 Atelier de restitution auprès du Ministère, des partenaires techniques et financiers			3 200			3 200
311.5 Formation des chefs d'établissements, du personnel non enseignants et des enseignants sur le respect des mesures barrières, de distanciation et du protocole sanitaire						
311.6 Impression des modules de formation pour les participants						
3.1.2 Opérationnaliser le site web du MEN, héberger la plateforme Classera et former les acteurs sur l'utilisation de la plateforme		5 850	11 000	10 950	15 740	43 540
312.1 Opérationnaliser le site web du MEN et héberger la plateforme Classera			2 000			2 000
312.2 Session de formation des administrateurs		1 350				1 350
312.3 Session de formation des formateurs		4 500				4 500
312.4 Session de formation des enseignants			9 000	9 000		18 000
312.5 Acquisition des ordinateurs fixes				1 650		1 650
312.6 Acquisition des box wifi				300		300
312.7 Hébergement de la plateforme					15 740	15 740
3.2 Gestion et évaluation du projet	58 500	14 000	6 000		8 000	86 500
3.2.1 Pilotage, coordination et évaluation	6 000	14 000	6 000		8 000	34 000
321.1 Renforcement de l'équipe technique	6 000	6 000	6 000			18 000
321.2 Évaluation à mi-parcours et évaluation finale		8 000			8 000	16 000
3.2.2 Frais de gestion	52 500					52 500
Total général	130 710	335 400	196 200	38 950	48 740	750 000

Annexe 7 : Proposition de restructuration du PTEUC (25%) pour répondre au covid-19

Résultat et activité		Montant (en 1000 USD)
Résultat 1 : Des outils d'apprentissage et des supports pédagogiques sont disponibles pour la continuité des apprentissages des enfants, y compris les enfants vulnérables		165
Activité 1.1	Doter le Ministère de l'Education Nationale et ses démembrements en unité de reproduction des supports pédagogiques et documents administratifs (4 Risographes/duplicopieurs)	50
Activité 1.2	Appuyer l'opérationnalisation et le suivi de l'enseignement à distance (internet, radio, télé...), y compris la formation des enseignants sur les NTIC	80
Activité 1.3	Organiser des tests d'évaluation diagnostique et d'orientation des tous les élèves du primaire organiser par les enseignants eux-mêmes pour recadrer les enseignements et apprentissages au regard de la situation de Covid-19.	35
Résultat 2 : Des enfants apprennent dans les conditions optimales d'hygiène, de sécurité et de protection dans les établissements scolaires		320
Activité 2.1	Fournir des kits de matériel d'apprentissage et pédagogique aux élèves du primaire en particulier les filles et les vulnérables	185
Activité 2.2	Doter les établissements scolaires en citernes d'eau amovibles (ceux qui n'en disposent) et assurer leur approvisionnement en eau potable	45
Activité 2.3	Appuyer l'achat de test PCR pour le personnel enseignant et d'encadrement et des thermo flash pour les écoles (primaire et lycée) : 30 000\$ pour de 4000 test et 9 200\$ pour le transport (38 800\$ pour le thermo flash et formation)	78
Activité 2.4	Fournitures du bureau (Encre d'imprimante, Rame papier, Enveloppes, Stylos, etc.)	12
Résultat 3 : Les parents, les enseignants et les élèves sont informés et rassurés sur les mesures et dispositions prises dans le cadre de la réouverture des écoles dans le contexte de c-19		90
Activité 3.1	Appuyer la formation du personnel administratif et d'encadrement sur le renforcement de la résilience et les TICE	30
Activité 3.2	Acheter deux voitures 4x4 (Bicap)	60
Total général		575